

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Modèle de Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre : Enabel, Agence Belge de développement	Numéro du projet :
Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version : PIREDD KORLOM (Voir Produit du Fonds correspondant)	
Responsable de l'Agence : Nom : Krista VERSTRAELEN Fonction : Représentant Résident Téléphone : +243 (0) 829 883 975 E-mail : krista.verstraelen@enabel.be	Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) : Nom : Fonction : Téléphone : E-mail :
Coûts du projet : Cout total du projet (y compris le budget estimatif non-finance) : USD [montant] Total finance par CAFI : 35 M USD Total tranche 1 : [montant] USD Autres sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> - Contribution du gouvernement (y compris en nature) : - Autres donateurs : 	Lieu du projet : Province du Kasai Oriental et de la Lomami
Organisations Participantes : Entités nationales : Entités internationales :	Durée du projet : Durée totale (en mois) : 54 mois Date de début prévue ¹ : Date de clôture prévue :

¹ Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.

**Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) :
Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD de la RDC, à la
Lettre d'Intention 2 RDC - CAFEI et au cadre de résultats CAFEI**

Le projet appuiera la planification, la gouvernance et la mise en œuvre de l'aménagement du territoire à travers la mise en place de 102 CLD et l'élaboration de 102 PSAT, 7 PLAT et 2 PPAT. Il soutiendra les plateformes de concertation aux différentes échelles du territoire. Il financera des équipements, infrastructures et/ou réhabilitation au bénéfice des STD, des secteurs et territoires et des chaînes de valeur. Il appuiera la concertation entre les acteurs de la REDD aux différentes échelles. Selon les plans d'aménagement du territoire élaboré, il mobilisera des mécanismes de PSE pour assurer la mise en défens de 21 000 ha de savane et forêt, le reboisement en bois-énergie de 3600 ha contribuant à l'approvisionnement des centres-urbains tel que Mbuji Mayi et Kabinda, l'appui à la foresterie communautaire (200 ha plantés en espèces multiples) et la plantation de 2 900 ha de cultures pérennes. Le système de PSE permettra également la promotion de la régénération naturelle assistée sur 1 000 ha de cultures annuelles. Enfin 500 ha de modèles agroforestiers seront mis en place, dans des champs écoles paysans et au sein d'instituts de formation / recherche / conseil agricole.

Dates d'examen & d'approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif Date :
Examen du Comité Technique Date :
Approbation du Comité de Pilotage Date :

Signature du Gouvernement Provincial dans le cas d'un Projet REDD+ intégré (PIREDD)

I.	Nom du représentant	
	Signature	

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

II.	Nom du représentant	Krista VERSTRAELEN
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	ENABEL
	Date	29/04/2024

III.	Nom du représentant	Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	MINISTERE DES FINANCES
	Date	

Effets FONAREDD - CAFI

EFFETS FONAREDD - CAFI auquel le projet contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	\$12.562.104,50
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées ;	\$8.097.350,90
3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	\$3.226.000,00
4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	\$0,00
5. Les décisions en matière d' aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	\$1.911.600,00
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	\$0,00
7. Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	\$0,00

Résumé exécutif

Titre de l'Action	PIREDD Kasai Oriental et Lomami (KORLOM)
Durée de la mise en œuvre	54 mois + 6 mois de clôture
Zone géographique	Province du Kasai Oriental et de la Lomami
Coût total	35 millions de dollars
Partenaires de mise en œuvre	<p>Les gouvernements provinciaux du Kasai Oriental et de la Lomami</p> <p>Les Services Techniques déconcentrés</p> <p>Les ONG locales</p> <p>Les acteurs de la recherche</p> <p>Les bureaux d'étude</p>
Bénéficiaires	<p>Les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami</p> <p>Les exploitants agricoles et forestiers (dont exploitants artisanaux et leurs familles)</p> <p>Les services techniques déconcentrés et décentralisés</p> <p>Les communautés locales</p> <p>Les peuples autochtones et les femmes</p>
Objectif général	Lutter contre la déforestation et améliorer les conditions de vie de manière durable dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami
Objectifs spécifiques	La gouvernance et gestion durable des ressources naturelles, ainsi que les performances économiques, sociales et environnementales des secteurs agricoles et forestiers sont améliorées dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami
Effets escomptés	<p>E1: Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles</p> <p>E2: Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement économique et social du territoire</p> <p>E3: Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre</p>

	E4: Des systèmes d'agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes
--	--

Sommaire

Effets FONAREDD - CAFI.....	3
Résumé exécutif.....	4
Sommaire	6
Acronymes	9
Tableaux et figures	11
1) Introduction.....	12
Présentation du contexte institutionnel (CAFI, Gouvernement) et de la REDD+	12
Rappel du processus	12
Plans et orientations stratégiques globales/Stratégie nationale REDD+.....	12
2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet.....	13
Description du contexte général de la zone d'intervention.....	13
Contexte socio-économique	13
Contexte géographique	15
Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet.....	17
Situation du couvert forestier	17
Moteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation.....	19
3) Stratégie du projet	19
Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales).....	19
Stratégie d'intervention.....	22
Principes généraux	22
Principes de mise en œuvre	23
Description des capacités des bénéficiaires	24
Structuration du projet (produits, activités).....	25
Effet 1 : Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles	29
Effet 2 : Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement économique et social du territoire	34
Effet 3 : Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre.....	39
Effet 4 : Des systèmes d'agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes.....	45
Schéma de la Théorie du changement.....	49
Présentation schématisée de la Théorie du changement.....	49
Théorie du changement	49
Appropriation nationale et durabilité du projet.....	53
Bénéficiaires de l'action et lieu.....	53
Bénéficiaires de l'Action et lieu.....	53
Lieu de l'Action.....	53

Durée de la mise en œuvre de l'Action	54
Phase d'exécution	54
Clôture contractuelle	54
4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention	55
Cadre de résultats	55
Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	57
5) Cohérence et synergies avec les projets existants.....	58
6) Gouvernance du projet.....	63
Cadre contractuel.....	63
Organes de gouvernance	63
Comité d'orientation stratégique (national).....	63
Comité de pilotage provincial (provincial).....	64
Commission provinciale de suivi	64
Synergie institutionnelle	65
Gestion et exécution du projet.....	65
Structure d'exécution	65
Appui et suivi	66
Outils de mise en œuvre.....	66
Bénéficiaires contractants (octroi direct et appels à proposition).....	68
Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires.....	71
7) Stratégie d'engagement des parties prenantes.....	72
Gouvernement	72
Donateurs et partenaires de développement	72
Société civile.....	72
Secteur privé.....	72
Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche.....	73
8) Gestion des risques et des sauvegardes	73
Risques et mesures d'atténuation	73
Sauvegardes	78
9) Suivi-évaluation.....	79
Suivi des résultats et rapports	79
Evaluation et audit.....	80
Organisation du monitoring évaluation.....	80
10) Communication et visibilité.....	81
11) Transparence fiduciaire	81
12) Budget, plan de travail et chronogramme	83
Plan de travail et budget par produits/activités.....	83
Budget ventilé par catégories UNDG	90
Plan d'opérationnalisation du projet.....	91
Clarifications sur les aspects budgétaires et financiers	92
ANNEXES	93

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet	93
ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre	113
ANNEXE 3 : Stratégie de communication	114
ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché.....	116
ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives).....	116
ANNEXE 6 : Plan de renforcement et transfert de capacités.....	120
ANNEXE 7 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives).....	122
ANNEXE 8 : Liste des principales essences valorisées dans le Kasai Oriental et la Lomami	123
ANNEXE 9 - Lignes directrices pour la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de l'exécution des PIREDD - Enabel ^[1]	124
ANNEXE 10 - Liste des ONG actives dans le domaine de la REDD + dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami	134
ANNEXE 11 - Volet agricole du portefeuille bilatéral dans le Kasai Oriental et la Lomami.....	144

Acronymes

AAM	Accroissement Annuel Moyen
AGRA	Alliance pour la révolution verte en Afrique -
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANSER	Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BE	Bureaux d'études
BT	Basse tension
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale
CCA	Clean Cooking Alliance
CEPF	Centre d'Encadrement pour la Promotion de la Femme et de la Jeune Fille
CERERK	Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables
CIFOR	Centre de recherche forestière international
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CO ₂	Dioxyde de carbone
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FA	Foyer amélioré
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc Congolais
FFN	Fonds Forestier National
FNRB	Fraction non-renouvelable du bois
GACC	Global Alliance for Clean Cookstoves
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Giga Joules
GLPGP	Partenariat mondial pour le GPL
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ha	Hectare
ICRAF	Centre de recherche international sur l'agroforesterie
IMF	Institution de micro finance
IPC	Integrated Food Security Phase Classification

ISO	Organisation Internationale de Normalisation
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)
kg	Kilogramme
KOrLom	Kasaï oriental et Lomami
kWh	KiloWat / Heure
LACOME	La Congolaise de Mines et de l'Environnement
LCoE	Coût Nivelé de l'Electricité
LED	Light-emitting diode (Diode électroluminescente)
MBKIS	Mbuji-Mayi Kananga Kisangani
MCFA	Modern Cooking Facility for Africa
MECS	Modern Energy Cooking Services
MEDD	Ministère de l'Environnement du Développement Durable
MIBA	Société Minière de Bakwanga
MJ	Mega Joule
MT	Moyenne Tension
MUSO	Mutuelle de solidarité
MVA	MegaVoltAmpere
MW	Mégawatt
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PAYGO	Pay as you go
PIF	Programme d'Investissement pour la Forêt
PIP	Programme d'investissement prioritaire
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PNSD	Programme National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSAT	Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire
PSG	Plan simple de gestion
PV	Photovoltaïque

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
REGIDESO	Régie de distribution d'eau
SAV	Service Après-Vente
SDA	Schémas Directeurs d'Approvisionnement
SMG	Scaling mini-grids
SNEL	Société Nationale d'Electricité
TJ	Téra Joule
UCM	Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère de l'Energie
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations unies
USD	Dollar américain

Tableaux et figures

Table 1 : Principales filières et ressources dans le Kasai Oriental.....	13
Table 2 : Cadre de résultats	52
Table 3 : Cohérence et synergie avec les projets existants.....	61
Table 4 : Composition de l'équipe d'exécution d'Enabel	68
Table 5 : Bénéficiaires contractants (octroi direct et appel à proposition)	71
Table 6 : Matrice de gestion des risques liés au PIREDD KORLOM.....	76
Figure 1 : Carte d'occupation du sol dans le Kasai Oriental et la Lomami	15
Figure 2 : Carte de perte du couvert forestier dans le Kasai Oriental et la Lomami entre 2001 et 2020	16
Figure 3 : Schéma de la théorie du changement du PIREDD KORLOM	49

1) Introduction

Présentation du contexte institutionnel (CAFI, Gouvernement) et de la REDD+

Les Projets Intégrés REDD+ sont l'une des deux composantes de la programmation de la Stratégie Nationale REDD+ (2012) et de son Plan d'Investissement (2013, révisé en 2015). L'objectif de ces documents est de stabiliser la déforestation et d'améliorer les revenus des populations en RDC. Ils distinguent 7 piliers (gouvernance, aménagement du territoire, agriculture, forêt, foncier, énergie, démographie) et des modalités d'action de projets sectoriels et intégrés.

Les PIREDD interviennent dans un espace déterminé, juridictionnel (les provinces de la RDC) sur les diverses causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation forestière et ceci selon les deux dimensions de l'action sectorielle : habilitante (renforcement de capacité, organisation, aménagement du territoire, règlements, gouvernance) et opérationnelle (changement durable des pratiques techniques des secteurs concernés). Lors de la première Lettre d'Intention (Loi 1), huit PIREDD ont été financés.

En plus de sa Stratégie Nationale REDD+ qui vise à maintenir son couvert forestier à 63.5% à l'horizon 2030, la RDC s'est également engagée, à travers sa Contribution Initiale Déterminée au niveau National dans le cadre de l'Accord de Paris, à réduire de 21% ses émissions de gaz à effet de serre.

Rappel du processus

Le 26 mai 2020, le comité technique du Fonds National REDD (FONAREDD) a validé le principe d'un financement de gré à gré à Enabel par le biais d'un Programme Intégré REDD+ (PIREDD) pour une enveloppe totale de 30 millions de \$ et une durée de 5 ans. Cette opportunité a été validée en août 2020 par le Ministre Fédéral belge de la Coopération au Développement. Une note a alors été transmise au CAFI avec pour objectif principal « *la réduction de l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts en améliorant la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) ainsi que les filières agricoles pérennes dans le KORLOM* ». Le processus a ensuite été mis en pause.

Des échanges tenus en octobre 2022 avec le CAFI indiquent que le Gouvernement RDC a donné son accord pour relancer le processus et assurer la formulation d'un PIREDD Kasai Oriental/Lomami pour un montant de 35 millions de \$, dans le cadre de la procédure « Fast Track ». Ceci s'inscrit dans le cadre du renouvellement du Partenariat RDC-CAFI ayant été acté au travers d'une seconde Lettre d'Intention RDC-CAFI 2021-2031 (LOI 2) en novembre 2021 durant la COP 26 à Glasgow, puis la validation d'un cadre programmatique pour cette LOI 2 en mai 2021, et enfin la validation en août 2022 par CAFI et la RDC d'un mécanisme et d'un Cadre Programmatique rapide (Fast Track) pour une partie de la LOI 2.

La formulation du présent document a eu lieu entre octobre 2022 et septembre 2023, en s'appuyant sur des missions d'expertise (relatives au bois-énergie, foresterie et gouvernance locale) dans le KORLOM, des visites de terrain dans le Kasai Oriental et la Lomami, un atelier multi-acteurs tenu en décembre 2022 (voir annexes 1), de nombreux échanges techniques avec le CAFI/FONAREDD et les partenaires PIREDD en RDC. Le présent document a été revu en tenant compte des recommandations du Comité Technique 53 du FONAREDD (CT53) de mai 2023.

Plans et orientations stratégiques globales/Stratégie nationale REDD+

Face au constat de déforestation, la RDC s'est dotée : (i) d'une **Stratégie-Cadre nationale REDD+** (2012) ; (ii) d'un **plan d'investissement** qui décrit les mesures prioritaires pour adresser la perte du couvert forestier et (iii) d'un système national de surveillance forestière pour suivre l'évolution du couvert forestier.

Durant la première phase du Partenariat (période 2016-2020 basé sur la LOI 12) le développement de plusieurs politiques sectorielles au niveau central a été accompagnée, certaines récemment finalisées (aménagement du territoire, foncier), d'autres en cours de formulation (agriculture, énergie) et d'autres à venir (foresterie).

En novembre 2021, le Gouvernement de la RDC et le CAFI ont renouvelé leur partenariat en signant une seconde Lettre d'intention (LOI) pour la période 2021-2031. La RDC s'est ainsi (ré)engagée à œuvrer, en partenariat avec CAFI, dans l'objectif d'arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2031 tout, en assurant son développement durable et en faisant la promotion d'une transformation rurale inclusive, en accord avec sa CDN révisée, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que la Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres du 02 novembre 2021.

Dans la mise en œuvre de cet objectif, la RDC s'engage, à :

- d'une part, stabiliser et, le cas échéant, réduire la perte annuelle de couvert forestier ; et
- d'autre part, compenser les pertes résiduelles de couvert forestier par la régénération naturelle ainsi que le boisement-reboisement et l'agroforesterie .

Un plafond de perte annuelle de couvert forestier est fixé à un maximum de 667 867 ha/an (moyenne 2014-2018).

Les principales nouveautés introduites par la LOI2 et qui servent de cadre à cette prolongation sont les suivantes³ :

- Une harmonisation des fonctions clés des PIREDD déclinées selon une approche en deux phases ;
- L'introduction de 3 innovations majeures : échelles d'action qui ne se limitent plus aux provinces, intégration renforcée des acteurs locaux dans la mise en œuvre et préparation à la mise en place d'un mécanisme national de paiements pour services environnementaux

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

Description du contexte général de la zone d'intervention

Contexte socio-économique

Les deux Provinces ciblées par le PIREDD KORLOM, issues du démembrement de l'ancienne province du Kasai Oriental ont une superficie de 9 500km² pour le Kasai Oriental et 56 500 km² pour la Lomami. La population estimée des deux Provinces est de respectivement de 3.4 millions et 2.8 millions d'habitants pour le Kasai Oriental et la Lomami. La proportion de la population vivant avec moins de 1.9 \$/jour, soit **505 \$/an** est de 92.1% au Kasai Oriental et 91.3% dans la Lomami⁴.

Après la promulgation de la Constitution de 2006, trois niveaux de gouvernance ont été mis en place (1) le gouvernement central, (2) les provinces et (3) les entités territoriales décentralisées que sont les villes, les communes, les secteurs et les chefferies. Cependant, la gouvernance de proximité

² Le 16 avril 2016, le Gouvernement de la RDC et le Conseil d'Administration de CAFI ont signé une Lettre d'Intention (LOI) pour la période de 2016-2020, consacrant ainsi le premier partenariat pour la mise en œuvre par la RDC, des engagements ciblés sous forme de jalons, en contrepartie d'engagements financiers à hauteur de 190 millions USD

³ Voir détails dans les termes de référence pour le Projet intégré REDD Sud Ubangi et Mongala et note sur les programmes territoriaux et bassins d'approvisionnement de la RDC

⁴ Selon l'enquête par grappes à indicateurs des ODD réalisée par le PNUD en 2020 <https://www.undp.org/fr/drcongo/publications/enquete-par-grappes-indicateurs-des-odd> . Il y a lieu de noter que selon un autre document PNUD de 2009 (il y a donc plus de 10 ans), intitulé « Kasai Oriental, profil, résumé pauvreté et conditions de vie des ménages », les dépenses globales moyennes par tête et par an était évaluées à 221 \$US au Kasai Oriental. (à l'époque la province du Kasai Oriental comprenait les trois actuelles provinces : Kasai Oriental, Lomami et Sankuru)

souhaitée et prônée dans les textes législatifs tarde à se réaliser. Outre les difficultés liées à la mise en place des infrastructures adéquates, les administrations de ces deux provinces ont du mal à mobiliser les moyens de leurs politiques.

Dans l'espace Grand Kasaï, les provinces sont encore confrontées aux conséquences négatives du conflit armé entre le pouvoir politique et la chefferie traditionnelle dit guerre de *Kamwina Nsapu*. A ces conflits s'ajoutent l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les petites économies des ménages déjà vulnérables, avec une augmentation importante des prix des denrées de base. Cette situation entraîne la perte des actifs productifs et impacte négativement les moyens de subsistance de la population. La prévalence de l'insécurité alimentaire dans les provinces de l'espace Kasaï oscille entre 60% et 89%⁵ et 40% des zones de santé sont en alerte nutritionnelle.

Avec le déclin du secteur minier, l'agriculture reste l'activité principale de ces deux provinces et est considérée comme un secteur prioritaire pour le développement provincial. Cependant, les principales productions sont dédiées aux cultures vivrières destinées à l'autoconsommation et cette production ne parvient pas à répondre aux besoins d'une population croissante et de plus en plus urbanisée.

En termes d'électrification, à l'heure actuelle, seule Mbuji Mayi est alimentée de manière régulière par une centrale hydro-électrique, mais la vétusté des installations de production et distribution rendent l'accès à l'électricité très instable avec de nombreuses coupures non planifiées. De plus, seule une minorité de la population est connectée. Dans les autres villes et territoires, l'accès à l'électricité se résume à quelques générateurs et systèmes solaires de mauvaise qualité.

Les deux provinces se distinguent par leur contexte socio-économique spécifique :

Kasaï Oriental

Sur le plan économique, la province du Kasaï-Oriental dispose d'énormes potentialités notamment dans le secteur agro-pastoral. Le climat, la végétation, la géomorphologie et les sols du Kasaï-Oriental permettent de dégager 2 zones agricoles, à savoir : (i) la zone de savanes à prédominance sablonneuse entrecoupées de quelques galeries forestières en vallées dont la végétation est composée principalement d'*Hyparrhenia*, d'*Androgon* et *Louditia* avec une valeur agricole très faible sur les plateaux et meilleure en vallées (peu ou pas d'humus) ; (ii) la zone de savanes sur sols moyens et riches à dominance d'*Imperata* dont les terrains peuvent supporter 4-5 ans de 2 saisons culturales. Elle se compose de vastes étendues de terres arables favorables aux cultures vivrières, maraîchères notamment, ainsi que de plaines et plateaux favorables à l'élevage du gros et petit bétail. La vie économique de la province est aussi rythmée par le secteur minier avec notamment le diamant dont l'exploitation artisanale a provoqué un important mouvement des populations vers des centres d'exploitation, et par conséquent, l'abandon d'activités agricoles rendant ainsi la province dépendante des autres provinces et de l'étranger pour ses besoins alimentaires. En dépit de ses énormes potentialités naturelles, la province connaît une succession de conflits dus à des enjeux de contrôle de pouvoir par différents acteurs, les crises et conflits liés tant à l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement le diamant, ainsi que les mécanismes d'appropriation foncière dans un contexte marqué par d'importants mouvements de population et une urbanisation galopante. La valorisation de ces potentialités est freinée par un enclavement et un isolement causés par la dégradation des routes terrestres et un difficile accès aux services de base, parmi lesquels les services sociaux de base.

Certaines ressources naturelles disponibles dans la province offrent des itinéraires de valorisation pouvant avoir un impact positif sur le développement de l'économie du Kasaï-Oriental. Le tableau ci-dessous donne les opportunités des ressources valorisables dans la province.

⁵ OCHA, Evaluation de la précarité des ménages du Grand Kasaï, 2021.

Table 1 : Principales filières et ressources dans le Kasai Oriental

FILIERES	RESSOURCES VALORISABLES	POTENTIEL DE TRANSFORMATION (création de valeur ajoutée)
Agricole	Maïs, Manioc, Riz, Arachides, Pistache, Igname, Noix de palme Poulets de chairs et de ponte	Unités de séchage, minoteries, unités de production d'huile de palme, unités de production d'eau minérale, unité de fabrication de la margarine, savonneries, décortiqueuses du riz paddy (rizeries), unités de production de poulet de chair et d'œufs.
Matériaux de construction	Calcaires, Moellons	Cimenterie, Unités de production de granulats, menuiseries modernes
Valorisation minière et métallurgique	Diamant industriel, Cuivre, Cobalt, Fer, etc...	Unité d'exploitation du cuivre, de cobalt et des minerais de fer. Unités de valorisation du diamant

Le Kasai-Oriental court des risques environnementaux liés à l'appauvrissement du sol, à la destruction des forêts et ressources naturelles et à l'exploitation minière. La maîtrise des feux de brousse étant difficile, surtout en période de sécheresse, il arrive régulièrement que ceux-ci détruisent des étendues de plantation (reboisement ou agriculture).

Lomami

En plus des 2 zones agricoles susmentionnées pour le Kasai Oriental, dans la province de Lomami, on note une zone de forêt humide couverte des forêts ombrophiles sempervirente. Sur le plan économique, la province est principalement agro-pastorale. Ngandajika et Kamiji sont de grands bassins de production agricole, desservant la Province du Kasai-Oriental, principalement la ville de Mbujimayi en denrées alimentaires. Cependant, comme généralement le cas dans le grand Kasai, quelques activités d'exploitation artisanale du diamant se font à Lubao, Luputa, Kabinda et à Wikong. Outre le diamant, d'autres substances minérales exploitables existent. C'est le cas avec d'importants gîtes de roches carbonatées à Ngandajika, les gîtes d'or des environs de Mwene-Ditu Luilu et Luputa. Il y a également du coltan à Luilu (près de la cité Luputa). Sur le plan de l'exploitation forestière, le territoire de Mwene-Ditu dispose d'une forêt autrefois riche en bois, mais déjà fortement dégradée selon les observations faites sur le terrain. Mwene-Ditu est en effet l'une des grandes villes du Grand Kasai vers lesquelles les populations venant des villages reculés affluent, en quête de facilités sociales (soins médicaux, scolarisation, marché). Ceci influe sur la demande en bois sous toutes ses formes.

Sur le plan du désenclavement, la province dispose de quelques atouts dont la voie ferroviaire faisant la jonction avec le Katanga et la ville portuaire d'Illebo. En outre, sur le plan social, la province souffre de l'absence de classe moyenne, de l'absence d'investisseurs et du faible nombre d'emplois dans les secteurs de base

Contexte géographique

Kasai Oriental

Avec sa population estimée à 3,4 millions d'habitants⁶ pour une superficie de 9 545 Km², la province du Kasai Oriental compte six subdivisions que sont les territoires de Kabeya Kamwanga, Katanda, Lupatapata, Miabi, Tshilenge et la ville de Mbujimayi qui se trouve dans le territoire de Tshilenge et est le chef-lieu de la province.

⁶ Estimation réalisée sur base de plusieurs sources de données

La population de cette province se concentre principalement dans la ville de Mbuji Mayi et est constituée de l'ethnie des Lubas.

Lomami

Avec sa population estimée à 2,8 millions d'habitants⁷ pour une superficie de 56 426 Km², la Province de la Lomami compte 7 subdivisions que sont les territoires de Luilu, Kamiji, Ngandajika, Kabinda, Lubao et les villes de Mwene Ditu (située dans le territoire de Luilu) et de Kabinda (chef-lieu de province située dans le territoire de Kabinda).

La population de cette province se concentre principalement dans les villes de Kabinda et Mwene-Ditu et est constituée de trois grandes ethnies : Songye, Luba et Kanyok. Il y a également une faible représentation de Kete à Kamiji et de Kanitshin à Luilu.

⁷ Estimation réalisée sur base de plusieurs sources de données

Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet

Situation du couvert forestier

D'après les travaux de CAFI réalisés en 2015, le couvert forestier dans le KORLOM était d'environ 1.1 million d'hectares (80 000 ha dans le Kasai Oriental et un peu plus d'1 million ha dans la Lomami - Cf. Tableau 2), soit 17% de la surface des 2 Provinces.

Tableau 2 : Occupation du sol par Province

Province	Forêt (ha)	Savane Arborée (ha)	Autres Savanes (ha): Arbustive et Herbeuse	Autre : Eau, sol, nu et zones anthropisées (ha)
Kasai Oriental	82 293	15 348	804 038	93 026
Lomami	1 012 212	199 049	3 843 213	342 665

Les acteurs des territoires (rencontrés lors des missions de formulation et d'expertise) attestent que les espaces forestiers sont dans un état de dégradation très avancé. Dans le Kasai-Oriental, les zones de forêts (bosquets) apparaissant sur la carte d'occupation du sol de 2015 (Cf. Carte ci-dessous) auraient majoritairement disparus dans la plupart des territoires (notamment Miabi et Tshilenge). Il y aurait toutefois, la présence de quelques bosquets fortement dégradés dans les territoires de Kabeya Kamwanga et de Lupatapata.

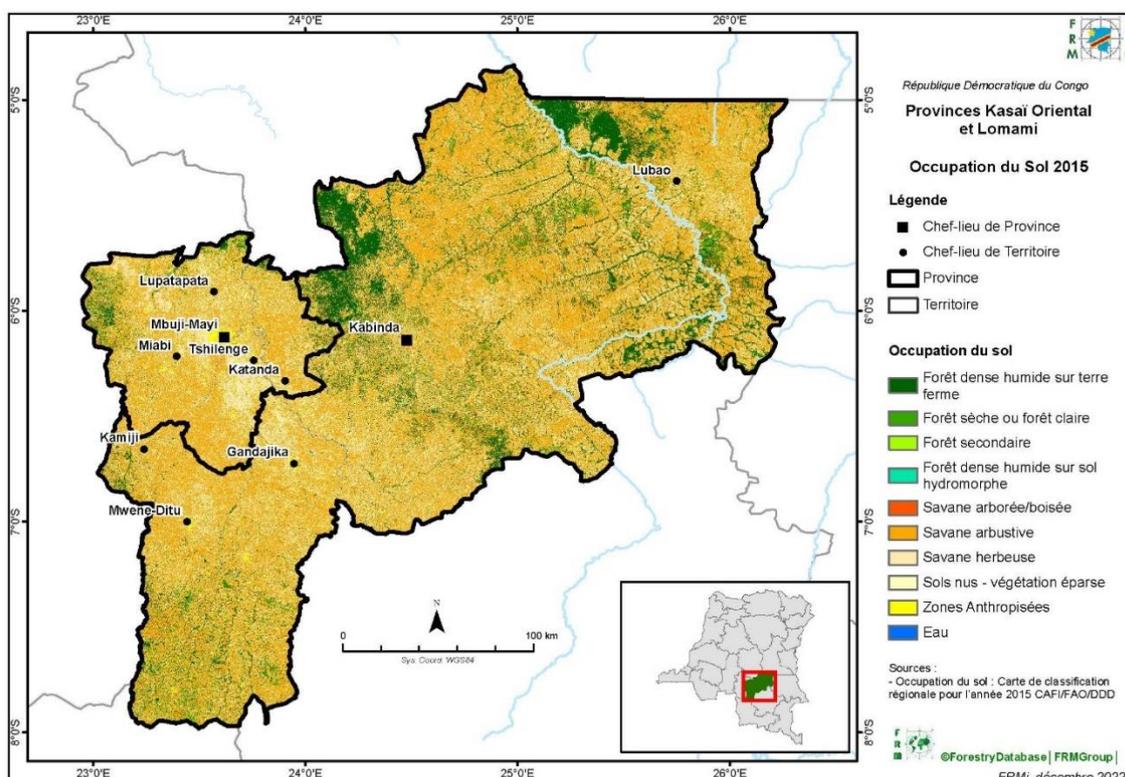


Figure 1 : Carte d'occupation du sol dans le Kasai Oriental et la Lomami

Dans la Lomami, les acteurs ont reconnu l'existence de massifs forestiers encore présents notamment dans les territoires de Kamiji, Luilu, Lubao et Kabinda mais, qui sont partiellement déforestés ou fortement dégradés. Une partie de ces espaces ont disparu pour être convertis à

d'autres utilisations des terres notamment, l'agriculture ou pour la production de bois de feu et de bois d'œuvre.

L'état actuel de la ressource résiduelle dans tous ces massifs forestiers encore présents reste **non documenté** par manque surtout d'initiative et des moyens (humains, financiers, matériels) nécessaires auprès des services spécialisés pour assurer leur suivi.

Selon les estimations, le Kasai Oriental a **perdu près de 38% de couvert forestier entre 2001 et 2020** (soit près de 50 000 ha) et la Lomami **10 %** (soit près de 100 000 ha). Les Territoires les plus impactés sur cette période étaient Lupatapata (Kasai Oriental), Luilu et Kamiji (Lomami). Sur la période 2016-2020, les fronts de déforestation se sont déplacés vers des zones plus forestières, notamment Kabinda et Lubao pour la Lomami ou Kabeya Kamwanga pour le Kasai Oriental (Cf. Carte 2). Ces processus s'étendent aussi dans le Kasai-Central (territoire de Dimbelenge) qui approvisionne également le Kasai-Oriental (Mbuji-Mayi) en charbon de bois et bois d'œuvre.

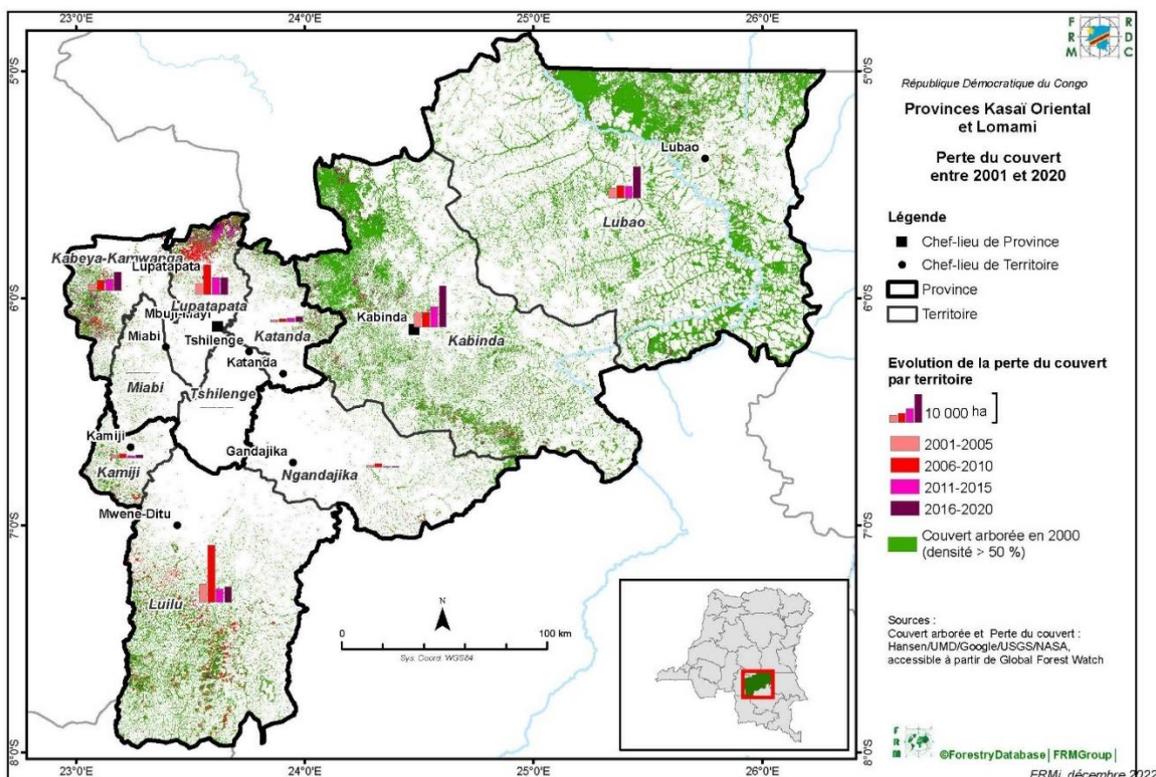


Figure 2 : Carte de perte du couvert forestier dans le Kasai Oriental et la Lomami entre 2001 et 2020

Cette dégradation des espaces forestiers (et des savanes) a également conduit à la raréfaction ou disparition de certains produits forestiers non ligneux tels que les champignons, les chenilles, les fourmis rouges, le miel, le poivre, le dilombulombo (*Peper umbelatum*) ou encore le Mfumbwa (*Gnetum africanum*). La faune sauvage, notamment les populations de grands et moyens mammifères est quant à elle devenue rare, suite à des fortes pressions anthropiques liées à la déforestation, dégradation des savanes et à la pratique de la chasse. Parmi les quelques espèces de

gibier encore capturées il y a notamment : l'aulocode (*senji*), l'antilope (*Ngulungu, gazele, Mbuli*) et le potamochère.

Moteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation

Les principales pratiques qui sont à la base de la destruction des massifs forestiers et des savanes dans le KORLOM sont l'agriculture itinérante sur brûlis, le prélèvement de bois énergie (bois de chauffe / charbon de bois), l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et les feux de brousse.

En termes de consommation de bois énergie et de bois d'œuvre, les centres urbains de Kabinda, Mwene Ditu et surtout Mbuji Mayi (1.7 million d'habitants estimés) concentrent la majorité de la demande. Selon les estimations, la consommation annuelle des ménages de Mbuji Mayi correspondrait à 3,4 millions de m³ de bois coupé pour le bois-énergie et 0,042 millions de m³ pour le bois d'œuvre. On note par ailleurs une absence quasi-totale de régulation des secteurs du bois-énergie et du bois d'œuvre, l'absence de formation et d'organisation des charbonniers et des exploitants de bois d'œuvre (métiers réalisés parfois de façon ad-hoc, en fonction des besoins des ménages), l'absence d'encadrement de la carbonisation et de la coupe, les très faibles rendements de la carbonisation⁸ et une absence d'alternative au bois énergie vu la faible fiabilité du réseau d'électricité, accessible seulement à une minorité de la population. Tout ceci entraîne une raréfaction progressive des ressources ligneuses et l'élargissement progressif des bassins d'approvisionnement jusque dans les territoires éloignés et les provinces voisines.

Les moteurs indirects de la déforestation sont par ailleurs l'absence de planification et d'aménagement des espaces et des territoires, la faible sécurisation foncière, la faible gouvernance et la croissance démographique rapide. Les provinces de KORLOM ne disposent pas d'un schéma ou plan d'affectation ou d'utilisation des terres, ce qui contribue davantage à l'utilisation abusive et à la dégradation des espaces forestiers.

En termes de moteurs indirects, dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami, les ressources naturelles, dont les forêts, sont gérées à court-terme par des institutions affaiblies, sans vision d'ensemble spatialisée à moyen/long-terme, et leur destruction progressive est constatée. Les politiques sectorielles, quand elles existent, sont largement déconnectées des réalités locales, et sans vision commune et cohérente d'un niveau de gouvernance territoriale à un autre (administration centrale, Provinces, Territoires, etc jusqu'à l'échelon du terroir villageois), et insuffisamment mises en œuvre. Les communautés rurales sont largement livrées à elles-mêmes et la juxtaposition insuffisamment organisée du droit coutumier et du droit positif national engendre des situations d'insécurité quant à l'accès aux ressources et au foncier. La croissance démographique très forte met les systèmes de gestion traditionnels et les écosystèmes (dont les forêts et les savanes) eux-mêmes sous forte tension. Ces facteurs résultent d'une mise en valeur des ressources naturelles largement anarchique, dispendieuse, non durable et génératrice de conflits, exacerbant la pauvreté et la malnutrition.

3) Stratégie du projet

Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Au niveau des PIREDD/CAFI

Ce projet bénéficie des leçons d'expériences tirées des PIREDD de première génération qui ont contribué aux orientations de la LOI2. La reformulation des orientations stratégiques et du cadre de résultat du PIREDD KORLOM tient compte de la nécessité de⁹ :

- Mieux intégrer la **notion globale de gestion des ressources naturelles** dans une dynamique de développement vert intégré, reposant sur les comités locaux de

⁸ Le rendement moyen est estimé à 10%, c'est-à-dire qu'il faut 10 kg de bois pour produire 1 kg de charbon

⁹ Voir note sur les programmes territoriaux de « bassins d'approvisionnement » de la RDC et Termes de références pour le Projet Intégré REDD (PIREDD) Sud Ubangi/Mongala

développement, envisagés comme des plateformes multipartites, assurant la représentativité et la participation de toutes les parties prenantes, institutionnelles et non institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre des plans territoriaux, aux différents échelons de gouvernance ;

- Promouvoir un aménagement du territoire mieux articulé aux différents niveaux de gouvernance pour traduire spatialement les priorités du développement vert intégré et celles issues des politiques publiques sectorielles à travers des plans d'aménagement du territoire, élaborés dans une démarche inclusive et intégrée au sein des conseils d'aménagement du territoire, institués au niveau provincial, local et communautaire ;
- il s'agit d'assurer un **mécanisme d'animation continue autour des plans d'aménagement du territoire** pour produire du changement et renforcer le dialogue entre les acteurs afin de contribuer à structurer le milieu (l'objectif n'étant pas simplement de « produire des plans ») ; les plans doivent par ailleurs tenir compte des besoins et estimations futures d'utilisation des ressources naturelles (tant agricoles que forestiers) au vu de la croissance démographique ;
- Préparer et anticiper la mise en place d'un **mécanisme national de PSE** permettant de financer, à terme, la mise en œuvre des plans d'aménagement via des contrats de plan et des paiements à la performance (voir lignes directrices PSE en annexe 8. Le projet KORLOM vise donc à **établir les principales conditions favorables au travers d'actions et d'investissement initiaux** qui permettront, à terme, une mise à l'échelle via les mécanismes PSE ;
- Développer une vision plus large d'une **gestion des ressources de grande ampleur** en tenant compte des flux de circulation des produits agricoles et forestiers à large échelle (bassin d'approvisionnement) ;
- Prévoir des investissements d'infrastructure qui jouent un rôle essentiel dans l'établissement de la confiance aussi bien des paysans que des autorités de tous niveaux ;
- De renforcer **le rôle et le poids budgétaires des partenaires locaux de mise en œuvre** pour la réalisation des activités concrètes sur le terrain, afin de préparer leur rôle futur dans la REDD. Cet aspect représente à la fois un défi pour le projet et un besoin majeur pour les provinces du KORLOM. Notons que des expériences positives de reforestation ont déjà été menées tant dans le Kasai Oriental que dans la Lomami par des acteurs locaux ;
- Impliquer davantage le secteur privé dans les processus multi-acteurs et dans la mise en œuvre des objectifs du partenariat, améliorant la durabilité des interventions et de leurs résultats ;
- Davantage rationaliser et standardiser les actions en s'appuyant sur les recommandations nationales et contribuer au dispositif national de suivi du couvert végétal. Il s'agit de poursuivre l'harmonisation des méthodologies et outils, au travers de guides thématiques, canevas d'outils, portés par le FONAREDD.

Au niveau du PIREDD Mongala

Enabel bénéficie d'une expérience de mise en œuvre d'un projet PIREDD dans la Mongala. Même si le contexte est contrasté en termes de dynamiques locales, on peut toutefois tirer des leçons des expériences du PIREDD MO afin de faciliter le démarrage du PIREDD KORLOM. On peut notamment citer l'importance de :

- Mettre l'accent sur la stratégie de renforcement de capacité et de mobilisation des services techniques des Divisions Provinciales gage de durabilité et d'appropriation de l'action ;
- Identifier le plus tôt possible des partenaires de mise en œuvre capables de se déployer rapidement sur le terrain ;
- Se fixer des objectifs réalistes tenant compte des difficultés d'accès de certaines zones ;

- Améliorer l'appropriation des plans d'aménagement du territoire en développant des modèles simplifiés,
- Veiller à l'adhésion des instances politiques locales en assurant une communication régulière et transparente,
- Renforcer les capacités des structures locales impliquées dans la gestion des ressources naturelles,
- Contenir les attentes des populations/pouvoirs publics/structures locales face aux résultats à atteindre,
- Poursuivre la démarche qui consiste à travailler avec des actions pilotes et s'assurer de leur appropriation par les communautés et les partenaires pour qu'ils soient ensuite à même de les répliquer. Se concentrer sur la qualité plutôt que sur la quantité.

Enabel bénéficie également d'une expérience et une présence de plus de 15 ans dans le Kasai Oriental et la Lomami (bureau provincial) qui sera valorisée pour la mise en œuvre du PIREDD KORLOM. Des synergies et complémentarités fortes seront établies entre le PIREDD KORLOM et le nouveau portefeuille bilatéral de la Belgique dans le KORLOM (qui a démarré en janvier 2023 pour une durée de 5 ans). Les principaux acquis d'Enabel et ses partenaires, liés à la mise en œuvre de projet et programme dans le Kasai Oriental et la Lomami, et qui pourront servir de fondation au PIREDD KORLOM sont les suivants¹⁰ :

- Un ancrage et une collaboration directe entre les équipes d'Enabel et les services étatiques de l'agriculture (IPA et IPDR) qui a permis de toucher plus de 200 organisations paysannes et a entraîné une augmentation de revenus pour près de 250.000 ménages ;
- La mise en place réussie d'une approche territoriale de développement local dans le terroir de Ngandajika (province de Lomami). Un cadre de concertation et un cadre de concertation inter-ETD ont été créés (officiellement reconnu par arrêté provincial) qui ont assuré l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires inter-ETD faisant remonter les besoins spécifiques de la population ;
- Au niveau des approches contribuant à sédentariser l'agriculture et générer davantage de revenus :
 - o La mise en place de plus de 4000 ha de palmeraie (palmier à huile à haut rendement) en zone de savane¹¹ ;
 - o La diffusion d'itinéraires techniques améliorés basés sur les engrais verts (mucuna ou association maïs - légumineuses) ;
 - o Le renforcement de capacité de transformations et de vente et la structuration des OP (vente-groupée, machines agricoles performantes, ..) ;
 - o Le développement d'un outil spécifique (FAIF) pour l'autonomisation des femmes actives dans l'agriculture et le renforcement de leur leadership.

Enfin, les leçons apprises du PIREDD MBIKS mis en œuvre de 2015 à 2022 et qui a contribué à des initiatives de reboisement dans le Kasai Oriental et la Lomami seront également tirées pour le PIREDD KORLOM. Les acteurs rencontrés lors de la mission de formulation ont suggéré des points

¹⁰ Les principaux acquis présentés ici sont liés au programme de développement de l'agriculture au Kasai Oriental et Lomami (PRODAKOR) mis en œuvre de 2013 à 2022 pour un budget de 20 M€. L'objectif spécifique du projet était « Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes ». Le PRODAKOR a travaillé en étroite concertation avec les services étatiques de l'agriculture (IPDA et IPDR), les organisations paysannes (plus de 200) et les acteurs du secteur agricole afin de (i) améliorer la filière semence et la production agricole, (2) renforcer les revenus liés au post-récolte, (3) renforcer la gouvernance du secteur agricole et (4) le leadership des femmes rurales et (5) contribuer au déploiement d'un pôle de développement agricole dans le territoire de Ngandajika.

¹¹ Voir : <https://open.enabel.be/en/COD/2046/468/u/le-kasa-oriental-et-le-lomami-deux-provinces-productrices-d-huile-de-palme-demain.html>

d'amélioration, notamment en matière de procédures d'appel d'offres et de sélection des agences locales d'exécution et de communication transparente et régulière entre le projet et les acteurs locaux.

Stratégie d'intervention

Principes généraux

Alignement : Le projet s'insère dans les politiques publiques en matière de forêt et d'agriculture au niveau international¹², sous-régional (accords et engagements régionaux), national (législations et stratégies nationales en RDC) et local (plans de développement des Collectivités locales). Au niveau national, le projet s'aligne sur la CDN et sur la stratégie REDD+ de la RDC, notamment en matière de lutte contre la déforestation et de développement de modèles agricoles sédentarisés. De manière plus spécifique, il s'appuie sur les nouvelles Politiques Nationales adoptées par la RDC en matière de REDD+ (Aménagement du Territoire, 2021 ; Politique foncière, 2022, Agriculture, Energie, Code forestier, adopté en août 2002, en attendant sa révision, et ses textes d'application, en particulier en matière de gouvernance forestière et de foresterie communautaire).

Durabilité : Le projet place la durabilité au cœur de ses actions en agissant sur plusieurs facteurs conjoints. Il s'agit de rendre possible les processus de changements portés par les acteurs locaux (renforcement et autonomisation du secteur public et de la société civile) et éviter au maximum la substitution. Il s'agit d'outiller les acteurs de moyens et compétences pour s'approprier de nouveaux systèmes de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, le projet prévoit notamment (i) d'assurer une identification adéquate des situations locales via des études et consultations continues auprès des acteurs, (ii) de mobiliser activement les parties prenantes et les associer à la mise en œuvre de l'action (iii) de travailler selon un phasage progressif et (iv) de mettre l'accent sur le transfert de connaissances et compétences.

Transparence et redevabilité : le projet accordera une place renforcée à la transparence et la redevabilité envers les partenaires congolais¹³. En matière de transparence, le projet renforcera et exploitera les dispositifs et espaces contribuant à une communication régulière, claire et objective sur les engagements pris ainsi que sur les objectifs et résultats prévus et atteints. La redevabilité est liée et impose de répondre à ses devoirs vis-à-vis des parties prenantes en attente. Le projet renforcera également l'Etat congolais dans sa redevabilité envers ses citoyens, à travers une mise en œuvre conjointe du projet.

Approche genre : Enabel s'engage à travers sa stratégie WeforHER à promouvoir une approche transformative de genre. Ce terme évoque la nécessité d'une modification en profondeur des structures inégalitaires de la société, requérant une intégration transversale du genre. Elle doit être appliquée dès le début du cycle de programmation, et tout au long du cycle. Cette intégration systématique et transversale du genre a une portée structurelle et donc plus durable. L'approche transformatrice de genre, qui intègre la promotion de la masculinité positive¹⁴, se veut avant tout

¹² Notamment le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dont les objectifs et principes directeurs visent notamment à (i) mettre fin à la réduction du couvert forestier par une gestion forestière durable ; (ii) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts pour les populations locales, (iii) promouvoir des cadres de gouvernance pour une gestion forestière durable; et (iv) renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies en ce qui concerne les questions touchant aux forêts

¹³ Cet aspect a fait l'objet de demandes expresses des partenaires locaux lors de l'atelier de consultation des acteurs organisés en décembre 2022 à Mbuji Mayi et Kabina qui ont mentionné des attentes fortes pour le PIREDD KORLOM sur les aspects de communication, d'échange et de consultation des acteurs locaux

¹⁴ La masculinité positive fait référence à un modèle selon lequel les hommes sont des acteurs de promotion de l'égalité des genres et incitent leurs pairs à adopter des comportements en faveur de l'égalité des genres. Cette forme de masculinité s'oppose à la masculinité toxique, encourageant les garçons et les hommes à adopter des comportements risqués et cautionnant la culture de la violence. Le rôle des hommes dans la vie des femmes de leur entourage est majeur en RDC, ceux-ci étant les décideurs au sein des familles, ainsi que les principaux perpétrateurs de violences (notamment sexuelles) à l'égard des filles et des femmes. La masculinité positive permet de promouvoir une nouvelle forme de masculinité, où les dynamiques de pouvoir femmes - hommes sont égalitaires.

multidimensionnelle et holistique et doit être portée au plus haut niveau de responsabilité par les leaders impliqués et engagés. En complémentarité, des actions spécifiques doivent être entreprises, visant essentiellement la satisfaction des priorités et besoins des femmes et filles. Axées sur la promotion de l'égalité des genres, ces actions génèrent des résultats tangibles.

Principes de mise en œuvre

Approche d'engagement et de co-construction avec les communautés locales : L'approche fondamentale du projet consiste à susciter un engagement fort des communautés locales. Les activités sont menées pour comprendre et répondre aux besoins des parties prenantes locales. Il est préférable que les communautés locales soient **à l'origine** des actions et de la communication liée. Le projet vise en effet des changements sociaux forts à différents niveaux (communautaire, politique) afin d'inverser la tendance à la déforestation et dégradation des ressources naturelles (forêts et savane) par les activités humaines. Or, ces activités sont le plus souvent un moyen de subsistance direct des populations.

L'approche ascendante, reposant sur des échanges entre pairs et des méthodes de communication pour le développement (à l'opposé d'une démarche « descendante »), a démontré son intérêt pour contribuer à des changements de comportements. Les activités sont donc menées avec les communautés sur base d'un dialogue permettant d'identifier leurs besoins et préoccupations et proposer des pratiques agricoles et forestières adaptées et durables permettant de maintenir et restaurer l'environnement tout en améliorant leur situation économique. Les actions de sensibilisation menées dans les écoles jouent également un rôle important car elles visent à sensibiliser et préparer la future génération aux enjeux de conservation des forêts et des ressources naturelles ;

Approche multi-acteurs : Le projet mobilise toutes les parties prenantes impliquées et concernées par l'atteinte de son objectif. Il associe les acteurs pertinents parmi les communautés locales (CLD, chef coutumier et ONG locales), les autorités locales, les acteurs privés et les acteurs de la recherche afin de produire des résultats qui répondent à des problèmes concrets du territoire d'intervention. Cette coopération multi-acteurs s'applique à tous les niveaux du projet : tant au niveau des instances de pilotage du projet, que de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des activités ;

Approche intégrée - Concentration géographique et dimensionnement réaliste des activités : Le projet intervient selon une approche territoriale intégrée dans des zones de concentration **bien délimitées présentant le plus de potentiel pour la REDD+** (par exemple dans les principaux bassins de production et les points chauds de la déforestation¹⁵). Des approches expérimentales seront développées dans ces zones de concentration. Ces réalisations locales servent de base et d'ancrage au dialogue politique au niveau provincial. Le projet couvre en effet toute la Province via certaines activités qui sont menées à une large échelle telles que la planification provinciale, la communication, la sensibilisation et l'appui aux institutions provinciales.

Flexibilité et adaptation : Le contexte d'intervention du projet est particulièrement complexe notamment du fait de son enclavement, de la précarité des communautés locales et de la faiblesse des services de l'état et des associations locales. Dans ce contexte, le projet bénéficie du principe de flexibilité pour pouvoir s'adapter aux contraintes éventuelles et fonctionner de façon itérative. Les mesures concrètes prises pour permettre ce pilotage flexible sont : des cycles courts de planification et de monitoring, un appui régulier (coaching) ainsi que des missions de suivi externe et interne de Enabel.

Mobilisation de la recherche-action pour accompagner et documenter les processus d'innovation avec les acteurs locaux : Le projet renforce et suscite le déploiement de dispositifs de recherche - action au niveau local pour accompagner le processus d'identification et de diffusion d'innovations adaptées au contexte des provinces du Kasai Oriental et de la Lomami. Les dispositifs

¹⁵ Les territoires suivants ont été pré-identifiés pour le Kasai Oriental : Miabi, Tshilenge et Lupatapata et pour la Lomami : Kamji, Luilu, Ngandajika et Kabinda

de recherche - action se structurent autour de 3 paramètres clés : (i) les recherches sont conduites en projets co-construits avec les acteurs locaux et valorisent les savoirs locaux ; (ii) les recherches débouchent sur l'action et participent aux processus d'innovations socio-économique et institutionnel et (iii) les recherches visent à questionner et documenter certaines actions du projet afin de les améliorer en continu et de rétro-alimenter les réflexions menées au niveau national (par exemple PSE, modèles agro-forestiers, suivi-évaluation, etc.)

Contribution à l'émergence d'un réseau local de mise en œuvre en matière de REDD+. Un réseau local d'acteurs et de structures a été identifié dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami (Services Techniques, ONG locales,..), mais celui-ci dispose de capacités limitées en matière de REDD+. L'accent sera mis sur la collaboration et le renforcement de capacité des acteurs locaux, gage essentiel d'appropriation, de participation et de durabilité. Des accords seront passés avec certains services techniques afin de les former, de les impliquer directement dans l'action et de les équiper. Deux à trois ONG locales présentant un potentiel seront renforcées, tant sur les plans techniques qu'organisationnels et fiduciaires et seront (progressivement) associées à la mise en œuvre de l'action.

Développement et mobilisation de mécanismes opérationnels de paiements pour services environnementaux. Des lignes directrices ont été élaborés pour la mise en œuvre de PSE dans le contexte spécifique des PIREDD (annexe 8). Les mécanismes proposés visent l'ensemble des actions de terrain agricoles et forestière (protection intégrale et mise en défens, reboisement communautaire, gestion durable des zones de prélèvement de bois énergie, soutien aux plantations agro-entrepreneuriales, etc.). Les différents PSE mise en œuvre dans le cadre du PIREDD seront capitalisés dans la perspective d'alimenter la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme national de PSE.

Description des capacités des bénéficiaires

Les principaux acteurs concernés par le projet et sa mise en œuvre peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- *Les acteurs institutionnels* : y compris les Provinces du Kasai Oriental et de la Lomami, les administrations de territoire, les autorités locales, les secteurs, les comités locaux de développement et les chefs de groupements ;
- *Les services techniques* : y compris la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable ; l'Inspection Provinciale du Développement Rural ; l'Inspection Provinciale de l'Agriculture ; la Division Provinciale du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; la Division Provinciale des Affaires Foncières ;
- *Le secteur privé* : y compris les quelques groupes agro-industriels présents dans le Kasai Oriental et la Lomami (tels que le Programme Volontariste agricole PVA), les entrepreneurs locaux (charbonniers, artisans pour le bois d'œuvre, commerçants, transporteurs, ...) et la FEC. Les acteurs privés jouent un rôle majeur dans l'exploitation des ressources naturelles et sont donc des acteurs incontournables pour la mise en œuvre de l'action ;
- *Les ONG locales et internationales* : De nombreuses ONG actives en matière de REDD + sont répertoriées dans le Kasai Oriental et la Lomami (voir listes des 81 ONG et structures membres du GTCRR Kasai Oriental et Lomami en annexe 9) et certaines ont déjà contribué à des initiatives de reboisement et de gestion des ressources naturelles (des ONG telles que Lacome ou ADETRAPE ont par exemple déjà effectué des reboisements de plusieurs centaines d'hectares, visibles dans les territoires). La capacité de ces ONG est changeante et nécessite une évaluation rapide qui sera effectuée dès signature. Il est prévu de contractualiser avec certaines de ces ONG pour assurer la mise en œuvre de divers pans de l'action et cette évaluation rapide permettra d'identifier les ONG qui ont un réel potentiel pour les renforcer et les associer à l'action (voir dans le §6c la liste des structures déjà

identifiées pour des conventions de subside en octroi direct (= gré à gré) et les appels à proposition prévus en cours de mise en œuvre) ;

- *Les acteurs de la recherche et de la formation professionnelles* : INERA (station Ngandajika), ITAV et Université de Mbuji Mayi ;
- *Les autres structures* : plateformes de la société civile (GTCRR et peuples autochtones), églises et communautés religieuses, OP, radio locales et communautaires, etc. Ces structures jouent un rôle majeur dans la structuration du milieu avec un potentiel important de partenariat et rôle à jouer dans la sensibilisation.

Structuration du projet (produits, activités)

Le concept PIREDD est fondé sur une approche territoriale qui permet d'assurer une mise en œuvre inclusive et intégrée des priorités sectorielles nationales relevant de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+, en vue d'adresser aux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et des terres une réponse consolidée, efficace et efficiente. L'idée est de contribuer à une croissance économique, tout en réduisant son impact sur les forêts, la biodiversité et tous les écosystèmes naturels sensibles.

Il est, dès lors, proposé ici le développement d'un modèle de zone de croissance inclusive et intégrée (PIREDD et approche bassin d'approvisionnement), fondée sur un processus de développement planifié, soutenant une économie verte à faible déforestation, et spatialisé par un aménagement du territoire qui répond aux engagements de la Lettre d'Intention 2, à l'horizon 2031.

De la sorte, la structuration du projet s'articule autour de 4 Effets majeurs déclinés selon des produits présentés dans le tableau synthétique ci-dessous. La structuration est similaire pour le Kasai Oriental et la Lomami (et le texte n'a donc pas été dédoublé ci-dessous) mais des cibles différentes sont fixées pour chacune des provinces vu la spécificité du contexte et les défis de chaque province.

Le présent projet sera un élément participatif du développement du futur programme PSE, au travers d'une démarche de cocréation avec les Secrétariats CAFI et FONAREDD et de pilotage dynamique d'une approche standardisée, centralisée, systématisée et complète des PSE à l'échelon 'fournisseur'. L'organisation de mise en œuvre s'engage ainsi à s'aligner sur les nouveaux outils, standards, méthodologies et processus validés par les Secrétariats CAFI et FONAREDD, au fur et à mesure de leur développement et déploiement. Cela inclut par ailleurs spécifiquement (i) la transmission de toute l'information (y compris spatiale) sur les résultats rapportés selon les spécifications requises ; (ii) le pilotage d'un mécanisme de vérification indépendante des résultats PSE rapportés, basé sur des données issues d'un mécanisme de suivi-évaluation performant permettant un rapportage robuste de l'information PSE spatialisée et standardisée, ainsi que (iii) la participation et la facilitation d'une démarche de suivi scientifique de l'approche PSE par un partenaire de CAFI. Les modalités exactes de collaboration et protocoles de suivi seront discutés entre l'organisation de mise en œuvre et le partenaire scientifique.

Le tableau suivant présente un résumé des effets, produits et activités qui seront mis en œuvre ainsi que les cibles à atteindre. La section suivante décrit les modalités et les principes qui guident la mise en œuvre.

A côté d'actions analogues pour les deux provinces (renforcement de la gouvernance et accompagnement des démarches d'aménagement des territoires), des actions spécifiques sont prévues pour le Kasai Oriental (où l'accent est davantage mis sur la mise en place de ceintures vertes pour approvisionner la ville de Mbuji Mayi en bois de feu, source majeure de déforestation) et la Lomami (où l'accent est davantage mis sur la protection et conservation des savanes et forêts subsistantes et l'agroforesterie), comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Effets et produits	Activités et cibles
Impact: Lutter contre la déforestation et améliorer les conditions de vie de manière durable dans la Province du Kasai Oriental et la Province de la Lomami	
Effet 1: Gouvernance Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles	
Produit 1.1: : Appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des services publics provinciaux et locaux, décentralisés et déconcentrés en vue d'améliorer et de consolider leurs actions relatives à la REDD+	Renforcement de capacités et appui au déploiement des autorités, administrations provinciales et locales (notamment agents de la CPEDD, l'IPA, l'IPDR, La Division Provinciale du Plan, la Division Provinciale de l'AT, la Division Provinciale des Affaires foncières) pour l'exercice de leurs fonctions liés à la REDD+ dans le Kasai Oriental et la Lomami
Produit 1.2: Mettre en place et dynamiser des Comités Locaux de Développement (CLD) grâce à un processus d'animation communautaire	Animation communautaire pour la mise en place et le fonctionnement de 102 CLD au niveau terroir (42 CLD dans le Kasai Oriental et 60 CLD dans la Lomami)
Produit 1.3: Mettre en place et opérationnaliser des cadres de concertation, de discussions et de partage d'informations sur les investissements REDD+	Renforcement et appui au déploiement du GTCRR, du Conseil Consultatif Provincial de la Forêt, le CCPAT et des cadres de concertation au niveau secteur et territoire pour une meilleur concertation autour de la GRN dans le Kasai oriental et la Lomami. Établissement des passerelles avec les parties prenantes, pour partager les informations sur la mise en œuvre des investissements et autres activités du Programme.
Effet 2: Aménagement du territoire et foncier Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles, une meilleure sécurisation foncière et un développement économique et social du territoire	
Produit 2.1: Accompagner l'élaboration du plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT)	Collecte de données et d'informations à l'échelle de chaque province : étude socio-économique, Etats des lieux (à visée opérationnelle) sur l'état de dégradation des forêts et savane socio-économique (niveau de revenus ménages) , et sur le foncier Elaboration du PPAT avec un panel d'experts de la province (1 PPAT pour le Kasai Oriental et 1 PPAT pour la Lomami).
Produit 2.2: Accompagner l'élaboration de plans simples d'aménagement du territoire à l'échelle des terroirs (PSAT)	Elaboration de 102 PSAT à l'échelle des terroirs (diagnostic, zonage, géoréférencement, règles d'affectation et d'usage) (42 PSAT dans le Kasai Oriental et 60 PSAT dans la Lomami)
Produit 2.3: Accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire à travers un système de PSE	Déploiement de mécanisme de PSE pour des investissements d'intérêts collectifs et individuels aux différentes échelles (province et terroirs) sur base des plans d'aménagement du territoire et du respect des règles de gestion

<p>Produit 2.4 Assurer la sécurisation foncière des projets forestiers, agroforestiers et de mise en défens dans les sites dédiés (cf effet 3 et effet 4) et accompagner les provinces à réaliser la revue légale des concessions foncières de plus de 5 ha</p>	<p>Apporter une réponse au besoin de sécurisation foncière des plantations forestières, agroforestières et mises en défens prévues par le PIREDD</p> <p>Constituer une base de données sur les concessions foncières à petite, moyenne et grande échelle (agricoles, pastorales, agropastorales, agroforestières ou industrielles), afin de permettre aux autorités nationales, provinciales et locales de disposer d'un état des lieux de départ, et ainsi de favoriser et de faciliter la réalisation de la revue légale.</p>
<p>Effet 3: Forêt Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre</p>	
<p>Produit 3.1: Développer un schéma directeur d'approvisionnement Provincial</p>	<p>Définition d'une vision provinciale à long terme pour le secteur du bois énergie et du bois d'oeuvre, traduite dans un schéma directeur d'approvisionnement (SDA) Provincial (1 SDA pour la province du Kasai Oriental et 1 SDA pour la province de la Lomami)</p>
<p>Produit 3.2: Mettre en place un système d'information et de suivi du bois-énergie et du bois d'œuvre</p>	<p>Mise en place d'un système simple et opérationnel au niveau local de suivi des flux de production et consommation de bois énergie au niveau des services techniques (CPEDD) au Kasai Oriental et dans la Lomami</p>
<p>Produit 3.3: Améliorer les systèmes de gestion des forêts et d'exploitation des ressources naturelles (en lien avec les Plans d'aménagement)</p>	<p>Activités de mise en défens de zones de savane ou forestières afin de garantir la protection des zones à haute valeur biologique, de favoriser la régénération naturelle assistée (RNA) et de reboisement communautaire pour des usages multiples (bois de chauffe, PFNL, etc.) et d'accompagnement à l'exploitation durable des produits ligneux et non ligneux Objectif : 21.000 ha de mise en défens (6000 ha Kasai Oriental et 15.000 ha Lomami) et 200 ha de reboisement communautaire (agroforesterie ou reboisement pur) (100 ha Kasai Oriental et 100 ha Lomami)</p>
<p>Produit 3.4: Susciter et accompagner des actions de reboisement à large échelle</p>	<p>Reboisement pour la production de bois énergie et bois d'œuvre sur base d'initiatives privées accompagnées par la province (objectif 3600 ha dont 2250 ha pour le Kasai Oriental et 1350 ha pour la Lomami) afin d'approvisionner les centres urbains (Mbuj Mayi, Mwene Ditu et Kabinda) Appui technique et financier pour améliorer la gestion et la valorisation des plantations existantes</p>
<p>Produit 3.5 : Structurer et renforcer les capacités des producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre</p>	<p>Accompagnement (coaching) des producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre afin d'améliorer leurs techniques de production et de carbonisation Structuration des producteurs de bois énergie et bois d'œuvre</p>
<p>Produit 3.6 : Promouvoir des initiatives liées aux métiers verts à travers l'entrepreneuriat pour contribuer à la réduction de la demande en bois-énergie et bois d'œuvre</p>	<p>Accompagnement d'initiatives entrepreneuriales pilotes sur la production de makala « bio » (coques de noix palmistes, briquettes, ..) et de foyers de cuisson plus performants</p>

Effet 4: Agriculture

Des systèmes d'agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes

<p>Produit 4.1: Promouvoir et développer des plantations agro-forestières</p>	<p>Mise en place de modèles agroforestiers modèles dans les écoles ou avec des structures locales et suivi scientifique Mise en place de plantations agroforestières selon des modèles individuels et entrepreneuriaux (Objectif: 2900 ha dont 1000 ha dans le Kasai Oriental et 1900 ha dans la Lomami) y compris palmier à huile</p>
<p>Produit 4.2: Améliorer la structuration et l'efficacité des systèmes de commercialisation</p>	<p>Etude chaine de valeur Soutien à des initiatives permettant de structurer les chaînes de valeur agricole et d'améliorer la plus-value auprès des exploitants agricoles Cycles de formation sur la gestion, les thématiques REDD+ et les mécanismes de PSE accompagnant</p>
<p>Produit 4.3 : Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'un réseau local d'acteurs de mise en œuvre de la REDD sensible aux groupes vulnérables</p>	<p>la mise en œuvre concrète de ces activités à impact REDD+. Etudes genre et peuples autochtones avec identification d'opportunités d'actions concrètes</p>
<p>Produit 4.4 : Engager et accompagner les acteurs pour une prise de conscience des enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles et assurer la diffusion des innovations relatives à la REDD +</p>	<p>Activités de communication, sensibilisation et d'éveil à l'environnement et aux thématiques REDD+ dans le Kasai Oriental et la Lomami (radio, école, foires aux savoirs, théâtre et cinéma ambulant). Diffusion des nouvelles orientations de la REDD+ et des réformes associées (réformes de l'aménagement du territoire, foncier, etc.)</p>

Effet 1 : Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles

La mise en œuvre de la politique nationale REDD+ et de la bonne gestion des ressources naturelles de manière générale, nécessite une implication et un engagement d'acteurs divers (autorités locales, services techniques déconcentrés, société civile et communautés). Ce premier résultat vise donc au **renforcement et à l'accompagnement des acteurs** présents dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami afin qu'ils soient en mesure de pleinement jouer leur rôle et mandat dans le processus de gestion des ressources naturelles. L'objectif ici est également d'opérationnaliser les liens entre les différents acteurs afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.

Produit 1.1 : Appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des services publics provinciaux et locaux, décentralisés et déconcentrés en vue d'améliorer et de consolider leurs actions relatives à la REDD+.

De manière générale, les questions de gouvernance et d'organisation administrative et institutionnelle sont d'un intérêt pratique indéniable pour l'opérationnalisation des programmes territoriaux dans le cadre la Stratégie-Cadre Nationale REDD+. Si elles ne sont pas prises en compte, elles risquent de s'ériger en contraintes et de ralentir globalement l'élan du processus de mise en œuvre des investissements REDD sur le terrain et d'affecter qualitativement les résultats attendus en termes de lutte contre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et des ressources naturelles.

Déjà, sur le terrain, Il est observé de difficultés, au niveau des acteurs des secteurs spécialisés (forêts, environnement, agriculture, conservation de la nature, foncier, aménagement du territoire, mines, hydrocarbures, etc.), publics comme privés, à mieux cerner les questions relevant de l'ordre administratif et territorial congolais et de l'organisation des services publics, dans lesquelles s'ancrent les investissements REDD+.

Il n'est donc pas envisageable d'avancer dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, notamment dans le cadre des programmes territoriaux (PIREDD), en dehors du champ des compétences sectorielles organisées respectivement au profit de l'État central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, y compris des entités territoriales déconcentrées au niveau le plus bas (groupements et villages).

Le succès de cette mise en œuvre complexe requiert de combiner ici l'application simultanée des dispositions juridiques et institutionnelles régissant à la fois les secteurs concernés par la Stratégie-Cadre Nationale REDD+, les services publics de l'État, des provinces et des ETD ainsi que les éléments de l'ordre administratif et territorial. Tout cet ensemble se tient : le politique, l'administratif, le territorial et le sectoriel. C'est dans la cohérence de l'ensemble de ces piliers que la mise en œuvre des programmes territoriaux (PIREDD) devrait être envisagée.

Or, les provinces et les entités territoriales décentralisées et déconcentrées ne sont pas toujours au courant des évolutions intervenues récemment dans le cadre de l'organisation de la décentralisation administrative, territoriale et technique ainsi que dans l'organisation des services publics de l'État, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Les programmes territoriaux (PIREDD) offrent, dès lors, un cadre propice à la fois pour informer et former et accompagner ces acteurs dans la compréhension des évolutions intervenues sur ces questions et la clarification de leurs mandats en la matière.

Les services techniques déconcentrés (STD) jouent un rôle essentiel dans la planification et l'opérationnalisation des activités liées à la bonne gestion des ressources naturelles. Ils se situent à l'interface entre les communautés et les politiques, ce qui doit permettre d'ancrer les orientations politiques provinciales sur les réalités de terrain. En ce sens, leurs capacités de collecte et d'analyse des données doivent être renforcées. Également et suivant chaque service, ils jouent un rôle de contrôle et régulation de leur secteur ainsi que d'orientation, conseil et services de proximité aux populations. En ce sens, leur maîtrise des lois et textes normatifs doit également être renforcée afin

de leur permettre d'effectuer correctement leur mandat. Leurs capacités de fonctionnement et de déploiement sur le terrain pour rendre des services aux communautés doivent également être améliorées. Considérant que le projet ne peut se substituer au rôle de l'Etat, un plaidoyer et dialogue constant doit être engagé avec les autorités au niveau provincial et central pour améliorer la prise en charge des différents services. Le projet pourra bénéficier de synergie et complémentarité avec le programme bilatéral de la Belgique qui prévoit entre autres un appui institutionnel au niveau provincial et un appui aux Ministères centraux.

Dans le cadre des PIREDD, les acteurs considérés comme clés dans le cadre de la gestion des ressources naturelles seront appuyés et contribueront à la mise en œuvre des activités. Il s'agit de :

- La Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable ;
- L'Inspection Provinciale de l'Agriculture ;
- L'Inspection Provinciale du Développement Rural ;
- La Division Provinciale du Plan ;
- La Division Provinciale de l'Aménagement du Territoire ;
- La Division Provinciale des Affaires Foncières.
- Les provinces et entités territoriales décentralisées

Un atelier sera réalisé en début de projet avec tous les services concernés afin d'établir les rôles, responsabilités et mandat de chacun dans la gestion des ressources naturelles et identifier les besoins en matériel, en infrastructures et en renforcement de capacités .

Une collaboration plus étroite sera établie avec la Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable, l'Inspection Provinciale de l'Agriculture et l'Inspection du Développement Rural, pour lesquels, le projet, en plus des renforcements de capacités, appuiera le déploiement opérationnel des agents¹⁶. Les Divisions Provinciales du Plan, de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Foncières et les entités territoriales décentralisées seront appuyées de manière plus ponctuelle à travers des formations et la mise à disposition d'équipements et matériels.

De manière plus spécifique et en fonction des besoins de chaque acteur, les activités suivantes sont envisagées :

- La formation¹⁷ et la responsabilisation des institutions et administrations sectorielles, décentralisées et déconcentrées, chacune dans les limites de ses compétences, dans la mise en œuvre régulière des activités prévues par la REDD+, à tous les niveaux de gouvernance ;
- L'élaboration, la finalisation et la validation des outils de renforcement des connaissances et des capacités ;
- L'accompagnement de proximité des institutions et administrations sectorielles, décentralisées et déconcentrées dans l'accomplissement de leurs mandats statutaires et la mise en œuvre coordonnée de leurs compétences respectives dans le cadre de la mise en œuvre des activités relevant des actions et programmes liées à la REDD+ (accompagnement quotidien à la supervision et au déploiement des agents) ;
- La mise à disposition de moyens nécessaires au fonctionnement, tels que des bâtiments publics décents pour lesquelles une attention particulière sera apportée à l'architecture bioclimatique et l'utilisation de matériaux locaux, mobilier, équipements de mobilité, moyens bureautiques et énergétiques ;

Les rôles et responsabilités et les modalités de mise en œuvre :

¹⁶ Voir politique de primes des agents du secteur public au paragraphe 7.3

¹⁷ en collaboration avec les Ministères nationaux concernés

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Cartographie des besoins Renforcement de capacités Suivi et accompagnement régulier	Mise en œuvre par Enabel
Services techniques déconcentrés et décentralisés	Collecte de données Suivi et contrôle des activités Orientations stratégiques des politiques provinciales Production de rapports Services aux communautés	Accords opérationnels (contrats de performance)
Consultants spécialisés	Renforcement de capacités spécialisées	Marchés publics
CODELT	Renforcement de capacité et élaboration de guides et outils en matière d'aménagement du territoire et de foncier	Convention de subside
Bureaux d'études	Construction/réhabilitation des bâtiments	Marchés publics
Fournisseurs	Fourniture d'équipements	Marchés publics

Produit 1.2 : Mettre en place et dynamiser des Comités Locaux de Développement (CLD) grâce à un processus d'animation communautaire

Les Comités Locaux de Développement sont au centre de la dynamique d'aménagement du territoire prévue dans les PIREDD et dans la loi relative à l'aménagement du territoire. A notre connaissance, aucun CLD n'est fonctionnel à l'heure actuelle dans le Kasaï Oriental et la Lomami. Le PIREDD KORLOM prévoit de dynamiser et mettre en place 42 CLD dans le Kasaï Oriental et 60 CLD dans la Lomami et d'y promouvoir l'aménagement du territoire par l'élaboration participative des plans simples d'aménagement du territoire (PSAT). Les CLD seront constituées à l'échelle de terroir regroupant plusieurs villages utilisateurs et gestionnaires d'une ressource commune (par exemple une zone de savanes et/ou de forêt, des étangs, ..), et inclus dans un groupement. Une mise à l'échelle du processus de création des CLD sera ensuite enclenchée via les services techniques déconcentrés et les ONG locales travaillant dans le secteur de la REDD+.

Les leçons apprises (cf § ci-dessus) démontrent qu'une des clés de réussite de la mise en place des CLD repose sur une animation communautaire continue et de qualité. Un processus d'animation communautaire visant à renforcer la participation citoyenne et la cohésion sociale sera conduit afin de garantir l'appropriation, la pérennisation, la représentativité des CLD et d'initier une dynamique de développement local. Ce processus doit être continu et réalisé au plus proche des communautés locales. Il passe par une analyse des dynamiques locales communautaires (groupes d'entraides, groupes d'épargne locaux, tontines, organisation sociale, ...) des jeux d'acteurs et des structures locales de pouvoir grâce à un diagnostic participatif. Ce diagnostic portera également sur les aspects de gestion foncière au sein des groupements (processus d'attribution et d'occupation des terres). Un accent sera mis sur l'inclusivité et la représentativité des CLD avec une attention particulière à la participation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones afin que les intérêts de tous soient représentés. Ces activités d'animation communautaire servent de base à l'élaboration des plans simples de gestion (voir activité 2.2) et incluent notamment la partie diagnostic de réalisation des plans. Le processus d'animation communautaire permet également de suivre et de dynamiser la mise en œuvre des Plans Simples d'Aménagement du Territoire à travers les PSE et les actions prioritaires et règles de gestion qui y sont associées. Enfin, cela permet de sensibiliser les communautés aux enjeux environnementaux et de gestion des ressources naturelles.

Une fois les CLD mis en place et/ou redynamisés, un accompagnement visant l'auto-prise en charge financière sera proposé avec des AGR et/ou encore des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC).

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Etats des lieux des groupements existants ¹⁸ Définition de l'approche d'animation communautaire Suivi des activités Transfert de connaissance et compétences aux ONG et services techniques déconcentrés	Mis en œuvre par Enabel
Services techniques déconcentrés (IPDR et Division Provinciale du Plan)	Définition du cadre légal Suivi et contrôle des activités Appui à la reconnaissance légale des CLD	Accords opérationnels incluant des indicateurs de performance
ONG partenaires (locales ou internationales)	Processus d'animation communautaire via des visites villageoises d'animation et de formation Création des CLD	Conventions de subsides

Produit 1.3 Mettre en place et opérationnaliser des cadres de concertation, discussions et de partage d'informations sur les investissements REDD+

Les espaces de concertation multi-acteurs jouent un rôle essentiel dans la bonne gestion des ressources naturelles. Leur rôle concerne la mise en relation des acteurs et le partage des informations, la mise en place des mécanismes de sensibilisation, de plaidoyer, la vigilance environnementale (tireur d'alarme sur le respect des règles en vigueur) et la gestion des plaintes.

On identifie les espaces de concertation suivants :

- Le Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF)¹⁹ ;
- Le Conseil Consultatif Provincial en Aménagement du Territoire (CCPAT)
- Le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR) ;
- Les cadres de concertations au niveau du secteur et du territoire

Le Conseil Consultatif Provincial des Forêts : il regroupe les représentants des administrations concernées et les acteurs de la société civile environnementale. Il est chargé du suivi de la politique et des orientations en matière d'activités forestières. Les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami n'ont pas encore mis en place ces conseils par arrêté provinciaux. Le projet contribuera à la mise en place des CCPF en veillant à ne pas se substituer aux acteurs responsables.

Le GTCRR : il regroupe les acteurs de la société civile active dans le domaine de l'environnement. Il dispose d'une représentation nationale et de coordinations provinciales. Le GTCRR est fonctionnel dans le Kasai Oriental et a été récemment mis en place dans la Lomami avec l'accompagnement du comité du Kasai Oriental. Au niveau provincial, le GTCRR sera renforcé dans ses rôles et mandats via un soutien matériel et la facilitation de missions d'échange. En vue d'éviter des ambiguïtés lors de la mise en œuvre du projet, une feuille de route sera établie en démarrage de projet pour déterminer les collaborations envisagées entre le GTCRR et le PIREDD KORLOM.

¹⁸ Il n'y a pas de CLD existant à notre connaissance dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami

¹⁹ Dans son programme bilatéral, Enabel prévoit d'accompagner la mise en place du Conseil Consultatif Provincial de l'Agriculture. Des expériences pourront donc être partagées entre les deux interventions.

Les cadres de concertations au niveau du secteur et du territoire²⁰ : les cadres de concertations au niveau du secteur et du territoire sont vus ici comme une prolongation du processus d'animation communautaire et de développement local (voir activité 1.2). Ce processus est porté par les secteurs et les territoires qui organisent des cadres de concertation et discussions entre les représentants des CLD et des groupements. Ces cadres de concertations permettent l'identification et la résolution participative des problèmes rencontrés au niveau des différentes entités. Afin de leur permettre de jouer leur rôle un appui matériel pourra être fourni aux territoires et secteur retenu. L'appui au niveau des ETD et territoires se fera également en synergie étroite avec l'intervention appui institutionnel au niveau provincial du programme bilatéral.

Il est par ailleurs essentiel que le public au niveau des provinces et des ETD soit informé des activités du PIREDD, en vue d'un engagement conséquent des parties prenantes. L'objectif est de permettre à ces dernières de disposer de toute information utile pour une participation éclairée dans le processus de gestion et de mise en œuvre des activités du Programme. Cela implique une gouvernance du Programme, qui soit inclusive, participative et transparente, à travers la mise en place et l'animation du dialogue, d'échanges et de collaboration entre toutes les parties prenantes, officielles et non officielles concernées, en vue de créer entre elles les conditions de confiance nécessaires pour une mise en œuvre apaisée du Programme tout au long de sa durée.

Pour ainsi mobiliser les parties prenantes, au-delà des Comités Locaux de Développement, il y a nécessité de disposer, de cadres spécifiques qui permettent au Programme d'établir des passerelles avec les parties prenantes, pour partager les informations sur la mise en œuvre des investissements et autres activités du Programme. Il s'agira, par exemple, de s'assurer que le programme est mis en œuvre avec un niveau d'implication acceptable du GTCRR et d'autres réseaux locaux d'organisations de la société civile et du secteur privé, des milieux académiques, en termes d'accès à l'information, de participation dans certaines décisions liées à la mise en œuvre du Programme, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de proposition et de monitoring des activités du Programme.

Sur ce même pilier de gouvernance, il sera essentiel pour le Programme de disposer d'une approche de gestion des plaintes, de manière à traiter rapidement des malentendus, qui peuvent dégénérer et retentir sur l'avancement du Programme. Aussi, si les CLD seront l'ancrage social pour une meilleure participation aux processus décisionnels liés à la conception et à la mise en œuvre des plans d'aménagement, il y a lieu, en revanche, de disposer d'un mécanisme et d'un cadre pour répondre à ce besoin spécifique de justice sociale envers les populations qui pourraient, pour une raison ou une autre, avoir de bonnes raisons de se plaindre sur telle ou telle articulation de la mise en œuvre du Programme ou de certaines de ses composantes. Un cadre simplifié pour gérer ces plaintes améliorerait la perception sociale du programme et permettrait de tenir compte des contestations qui, si elles ne sont pas prises en charge dès le départ, sont susceptibles de ternir l'image de tous les partenaires du Programme et d'avoir des répercussions négatives sur l'atteinte des produits et des délais associés.

Pour réaliser ce produit, les activités suivantes seront menées :

- Renforcement et accompagnement des cadres de concertation spécifiques (CCPF, CCPAT, GTCRR, cadres de concertation au niveau secteur et territoire) ;
- Élaboration et mise en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), assortie d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Programme, en vue de renforcer l'acceptabilité sociale des activités et leur appropriation locale ;
- Renforcement de capacités des parties prenantes sur le PMPP et le MGP, pour améliorer qualitativement leur participation aux activités du Programme

²⁰ Le projet s'appuiera sur les leçons apprises et les résultats obtenus dans le cadre des programmes bilatéraux d'Enabel qui ont mis en place un cadre de

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Appui aux cadres de concertations	Mis en œuvre par Enabel
Consultants spécialisés	Renforcement de capacités spécialisés si nécessaire	Marchés publics
CODELT	Appui à l'élaboration du plan de mobilisation des parties prenants et du mécanisme de gestion des plaintes	Convention de subside
Bureaux d'études	Construction/réhabilitation des bâtiments	Marchés publics
GTCRR	Sensibilisation et formation des parties prenantes aux activités REDD+	Accords opérationnels

Effet 2 : Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement économique et social du territoire

L'aménagement du territoire est un processus central, au cœur du nouveau cadre programmatique RDC-CAFI 2021-2031. A ce jour, une nouvelle politique d'aménagement du territoire a été adoptée en Conseil des Ministres par le Gouvernement depuis le vendredi 04 juillet 2020, tandis qu'un projet de loi relative à l'aménagement, également adopté par le même Conseil des Ministres le vendredi 18 septembre 2020 est en cours de signature par le Président de la République par le biais d'une Ordonnance-loi²¹.

L'aménagement du territoire permet d'intégrer et de consolider, au niveau des provinces et des entités locales et communautaires, la réponse aux différents moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, et de préserver l'intégrité des paysages naturels sensibles, y compris la biodiversité, à travers la mise en place des processus intégrés, concertés et harmonisés d'utilisation du sol et des mécanismes de leur suivi et évaluation.

A travers les processus d'élaboration des plans d'aménagement à différentes échelles, l'aménagement du territoire permet de rassembler les priorités de développement et les priorités sectorielles, telles qu'elles ressortent des instruments de programmation du développement et des politiques publiques sectorielles, et de les traduire spatialement, après avoir opéré les arbitrages techniques et institutionnels entre les différents secteurs de la vie nationale, par le biais des Conseils d'Aménagement du Territoire, aux différents niveaux.

Si les plans d'aménagement sont des instruments stratégiques qui contiennent des projections concertées d'utilisation du sol, leur mise en œuvre, en revanche, permet d'entamer la phase opérationnelle, à l'échelle de différents projets, que sont appelés à mener les ministères sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques publiques sectorielles. Aussi, de cette manière, les plans d'aménagement vont faciliter et orienter la mise en œuvre des activités ou projets sectoriels sur le terrain, à la lumière des données d'inventaires, de celles issues d'études diverses préalablement menées aux fins d'éclairer les décisions de répartition des zones.²²

²¹ A ce jour, le projet de loi figure dans la loi d'habilitation adoptée à la fin de la session de juin par l'Assemblée Nationale et le Sénat, autorisant le Président de la République à prendre Ordonnance-loi pour la consacrer.

²² Il va donc falloir placer ces inventaires et diverses études, en amont des décisions d'affectations du sol, pour autant qu'ils permettent d'opérer les arbitrages techniques et institutionnels et d'éclairer les processus décisionnels, plus spécialement en ce qui concerne la répartition des zones et la mise en œuvre cohérente de

Au niveau des programmes territoriaux (PIREDD et Bassins d’approvisionnement), l’aménagement du territoire permettra de planifier, dans le temps et dans l’espace, les différentes activités sectorielles qui sont projetées dans le cadre du nouveau Cadre Programmatique 2021-2031 et de leurs documents de programme et d’en coordonner la déclinaison sur le terrain, de manière à les faire converger vers les objectifs de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ et du PNSD.

En résumé, pour leur succès, les PIREDD doivent largement reposer sur les processus de la planification du développement et d’aménagement du territoire, comme des cadres centralisateurs et catalytiques des affectations du sol.

Dans le cadre du PIREDD KORLOM, l’option retenue est de contribuer à l’élaboration et la mise en œuvre d’un PPAT pour la province du Kasai Oriental et pour la Lomami (en conformité avec le SNAT), de plans de secteur et à l’élaboration et à la mise en œuvre de 102 PSAT au niveau des terroirs. A notre connaissance, aucun PSAT n’a encore été réalisé dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami. Considérant que (1) la thématique de l’aménagement du territoire est encore en phase de démarrage en RDC, (2) le manque de ressources et de compétences des divisions provinciales en charge de l’AT, (3) la faiblesse des communautés en matière de connaissance sur l’AT et (4) de la forte ingénierie sociale que requière l’élaboration de PSAT appropriés et utilisés par les communautés, Enabel privilégie le fait de se concentrer sur un nombre réaliste de PSAT en mettant l’accent sur le caractère participatif de l’élaboration de ces plans. Enabel considère que l’objectif du PIREDD n’est pas de réaliser l’intégralité des plans d’aménagement de la province à toutes les échelles mais de former et renforcer les capacités des STD, des communautés et des ONG partenaires sur la mise en place de plans « modèles » et appropriés par les acteurs des territoires afin qu’ils soient ensuite capables de répliquer l’action. Ces plans serviront de sous-bassement aux actions prévues, ils seront ainsi pragmatiques et tournés vers l’action de manière à les rendre opérationnels et à faciliter leur mise en œuvre.

Produit 2.1 Accompagner l’élaboration du plan provincial d’aménagement du territoire (PPAT)

L’objectif est ici d’appuyer chaque province dans l’élaboration de son Plan Provincial d’Aménagement du Territoire. A l’heure actuelle, la province de la Lomami dispose d’un Plan Provincial de Développement Local (PDL) mais pas encore de PPAT et la Province du Kasai Oriental ne dispose ni de PDL ni de PPAT. L’appui à la réalisation et/ou actualisation de ces plans se fera en début d’intervention afin de fixer les grandes orientations de chaque Province. Un des principaux freins à la réalisation des plans d’aménagement du territoire est l’absence de données fiables. En amont de la réalisation du plan, les acteurs (notamment STD via activités 1.1) seront accompagnés à la réalisation de diagnostics et de collectes de données permettant de disposer d’informations pertinentes afin de donner de bonnes orientations. Des études spécifiques seront conduites (étude socio-économique, diagnostic agricole²³, étude du couvert forestier, diagnostic foncier) pour compléter ces données. Un groupe d’expert, préfigurant le Comité de développement Provincial et les conseils d’aménagement du territoire, sera constitué et travaillera sur base des études pour l’élaboration du plan. Cette activité sera accompagnée par une consultance spécialisée (contrat cadre développement local) qui contribuera à animer ce processus.

Cette activité sera réalisée en collaboration étroite avec l’intervention appui institutionnel au niveau provincial du programme bilatéral.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Supervision de l’activité	Mis en œuvre par Enabel

différentes compétences, aux différentes échelles.

²³ Prévus dans l’intervention agriculture du programme bilatéral

STD et équipes d'experts	Collecte, analyse des données et contribution à l'élaboration du PPAT	Mobilisation d'expertise externe
Consultances	Etude socioéconomique Etude du couvert forestier et des dynamiques forestières Etude diagnostic foncier	Marchés publics
Contrat cadre développement local (IRAM, GRET, CIEDEL, CEFORMAD)	Appui à l'élaboration du PPAT	Marchés publics (contrat cadre)

Produit 2.2 : Accompagner l'élaboration de plans simples d'aménagement du territoire à l'échelle des terroirs (PSAT)

L'objectif ici est d'accompagner les communautés à réaliser des plans simples d'aménagement du territoire qui permettent de décrire leur terroir (atouts et faiblesses) et de planifier les usages du sol de manière durable tout en générant des sources de revenus. Il est prévu d'appuyer la réalisation de 42 PSAT dans le Kasai Oriental et 60 PSAT dans la Lomami. Rappelons qu'aucun PSAT n'a été élaboré pour le moment dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami et qu'il faut donc prévoir une phase de sensibilisation (au niveau des villages, des groupements, des ONG locales et des partenaires institutionnels). L'élaboration des plans s'inscrit dans la continuité du processus d'animation communautaire (activité 1.2) et passe par des étapes de diagnostic (portant notamment sur les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles), de cartographie participative, de zonages, de définition de règles de gestion et d'élaboration d'un plan d'action. Des outils visuels tels que des images satellitaires, des photos aériennes, des dessins et des cartes visant à favoriser les échanges et l'appropriation, seront utilisés. Les plans seront réalisés par les mêmes partenaires d'accompagnement que l'animation communautaire (activités 1.2) pour favoriser la continuité. Enabel sera en charge de l'élaboration de la méthodologie, du canevas²⁴, du suivi et de la validation de ces plans avant de les faire valider par les instances compétentes. En s'inspirant des canevas et des bonnes pratiques existantes (basées sur l'expérience des partenaires du CAFI/FONAREDD), un accent particulier sera mis sur l'élaboration d'un canevas simple pour permettre une bonne appropriation du plan par les communautés afin qu'il devienne un cadre de référence pour les populations. La définition des zonages et des règles de gestion se baseront dans la mesure du possible sur des règles coutumières afin de favoriser leur respect (exemple forêt sacrée, période de collecte des produits forestiers non ligneux, etc...). Une mise à l'échelle du processus d'élaboration des PSAT sera ensuite enclenchée via les services techniques déconcentrés et les ONG locales travaillant dans le secteur de la REDD+.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Elaboration de la méthodologie et du canevas des PSAT Suivi des activités des partenaires Expertise ponctuelle et spécifique Transferts de compétences et de connaissance envers STD et ONG partenaires	Mis en œuvre par Enabel
ONG partenaires (locales ou internationales)	Réalisation des PSAT Animation communautaires (visites villageoises d'animation et de formation)	Convention de subsides
STD (notamment aménagement du	Appui à l'élaboration des plans	Accords opérationnels

²⁴ En s'inspirant des bonnes pratiques identifiées par les partenaires du CAFI FONAREDD en RDC

territoire)		incluant des indicateurs de performance
-------------	--	---

Produit 2.3 Accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire à travers un système de Paiements pour Services Environnementaux des d'investissements d'intérêts collectifs

Il s'agit ici d'accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagement des territoires à travers des contrats de plan, notamment pour la réalisation d'infrastructures publiques telles que les pistes de desserte agricole, les ponts/radiers, les aménagements de sources/point d'eau, etc.

Les investissements seront réalisés en suivant les priorités retenues dans les plans d'aménagement du territoire aux différentes échelles. La réalisation et/ou l'entretien de certaines infrastructures pourront selon le cas être co-financés ou financés intégralement par les communautés locales, à travers la mobilisation des fonds issus des mécanismes de paiement pour services environnementaux (voir produits des effets 3 et 4).

La réalisation d'autres infrastructures pourra faire l'objet d'un financement total, avec des conditionnalités limitées.

Pour accompagner la mise en œuvre des contrats de plan, il est par ailleurs prévu :

- de former les acteurs aux principes des contrats de plan,
- d'accompagner la définition d'actions communautaires et de leurs règles de gestion aux échelles villages et groupements,
- de réaliser les études complémentaires nécessaires à la mise en place de certaines infrastructures d'intérêt collectif (routes de desserte agricole, ponts, aménagement de sources, etc.).

Il s'agira aussi appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement en soutenant l'animation et le suivi-évaluation des actions entreprises dans ce cadre, ainsi que l'appropriation du processus REDD et des mécanismes de PSE proposés, afin de garantir la durabilité et la mise à échelle des différentes activités entreprises.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités Dispositif de monitoring de respect des règles	Mis en oeuvre par Enabel
Expertise	Appui à l'élaboration d'un contrat de plan pouvant mobiliser des fonds issus de PSE pour tout ou partie de la réalisation et de l'entretien des investissements	Marché public ou ASC avec Université partenaire
STD	Suivi-évaluation + respect des règles de gestion	Accords opérationnels incluant des indicateurs de performance (pris en charge dans le cadre de l'activité 1.1)
ONG partenaires dans les territoires	Travail de proximité avec les communautés pour l'élaboration des règles et suivi de leur application	Convention de subsides

	Travail de proximité avec les CLD pour l'animation et le suivi-évaluation Formation des CLD	
Fournisseurs/bureau d'études	Réalisation des infrastructures	Marché public

Produit 2.4 Assurer la sécurisation foncière des projets forestiers, agroforestiers et de mise en défens dans les sites dédiés et accompagner les provinces à réaliser la revue légale des concessions foncières de plus de 5 ha

Ce produit est essentiellement destiné à répondre au besoin de sécurisation foncière des plantations et mises en défens qui seront réalisées dans des zones spécifiquement dédiées. Une condition nécessaire à la mise en œuvre des plans est l'amélioration de l'accès et de la sécurité foncière. Des actions permettant d'améliorer la sécurité foncière seront menées en collaboration avec les services techniques responsables. Ces actions s'inscriront et contribueront à la réforme foncière en cours et seront complémentaire au programme national foncier. Vu la faible couverture forestière subsistante, les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami sont peu propices à la mise en place de concessions forestières des communautés locales (CFCL) ; des approches innovantes seront donc testées pour assurer la sécurisation des droits fonciers des communautés en zone de savane²⁵.

Les activités suivantes sont envisagées :

- Élaborer un guide technique et méthodologique pour la sécurisation foncière des projets agroforestiers ou de tout autre projet à incidence sur les terres ;
- Assurer la formation des parties prenantes sur l'utilisation du Guide susvisé ;
- Apporter, pendant les deux premières années du Programme, un accompagnement de proximité dans les questions de sécurisation foncière en lien avec la mise en place des projets forestiers, agroforestiers et de mises en défens.

Ce produit appuiera aussi la revue légale des concessions foncières de plus de 5 ha. La revue légale est une démarche de vérification de la conformité de toutes les occupations des terres de plus de 5 hectares sur l'ensemble du territoire national. Elle est dictée par un constat réalisé quasiment dans toutes les provinces du pays et qui concerne l'accumulation des terres par un petit groupe de personnes, au détriment de la majorité des populations, exposée à la précarité quant à leur accès à la terre ; renforçant ainsi leur vulnérabilité.

Aussi, après l'avoir identifié au titre d'un des problèmes majeurs dans le diagnostic réalisé auparavant par la Commission Nationale de la Réforme Foncière, le Document de Politique Foncière Nationale (DPFN), en son Orientation Stratégique 12, Ligne Directrice 14 (page 47), engage l'État Congolais à mettre en place un cadre pour l'organisation de la revue légale d'anciens titres fonciers attribués à des fins agricoles, pastorales, agropastorales ou agroforestière sur les terres rurales ou urbano-rurales, afin d'évaluer la régularité ou non de l'attribution intervenue, l'effectivité ou non de leur mise en valeur ainsi que le respect des obligations juridiques, fiscales, sociales et environnementales légalement prescrites. Du reste, cette revue légale figure au titre d'engagements pris par le Gouvernement Congolais, à travers la Lettre d'Intention 2, comme une priorité du second partenariat RDC-CAFI.

Pour donner effet à cet engagement, les provinces, à travers les PIREDD, sont appelées à contribuer à la constitution d'une base des données sur les concessions foncières à grande échelle (agricoles, pastorales,

²⁵ Une action pilote a déjà été menée par l'ONG Lacome qui pourra servir d'inspiration pour le PIREDD KORLOM

agropastorales, agroforestières ou industrielles), afin de permettre aux autorités nationales, provinciales et locales de disposer d'un état des lieux de départ, à même de favoriser et de faciliter la conduite de la revue légale.

Une fois constituée, cette base des données appuiera la réalisation de la revue légale de tous ces titres, de manière, d'une part, à limiter la spéculation foncière et, d'autre part, à permettre aux autorités provinciales et locales de disposer des données réelles sur les concessions foncières, maitrisables, traçables et fiscalisables. Ces données seront également capitalisées dans la construction des plans d'aménagement du territoire aux différents niveaux. La présence des agents de l'administration foncière dans l'équipe de la collecte des données est un atout indéniable à capitaliser pour la constitution de cette base des données.

Comme pour les autres produits, l'approche sera progressive, en amorçant la démarche dans des sites pilotes, avant d'amplifier le processus avec les autres sites, jusqu'à couvrir l'ensemble des territoires des 2 provinces concernées.

Pour réaliser ce produit, les activités suivantes seront menées :

- En partenariat avec le Ministère des Affaires Foncières et la Commission Nationale de la Réforme Foncière, proposer un cadre conceptuel et méthodologique pour la réalisation de la revue légale, conforme aux orientations de la politique foncière nationale et aux engagements pris par le Gouvernement à travers la LOI 2, et appuyer les 2 provinces, les ETD et les circonscriptions foncières concernées dans la conduite du processus de collecte des données ;
- En partenariat avec le Ministère des Affaires Foncières et la Commission Nationale de la Réforme Foncière, appuyer les provinces dans la mise en place, la formation et l'opérationnalisation d'un cadre pour la réalisation de la revue légale par les autorités provinciales. Les deux activités (a et b) seront confiées à une entité nationale qualifiée, ayant l'expertise appropriée sur les questions de gouvernance foncière.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités	Mis en œuvre par Enabel
Consultance	Appui à la sécurisation foncière	Marché public ou ASC avec une Université partenaire
CODELT	Appui réalisation revue légale des concessions	Convention de subside

Effet 3 : Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre

Ce résultat se focalise sur l'amélioration des systèmes de gestion et d'exploitation des ressources naturelles des deux provinces. Il se concentre sur (1) l'amélioration des systèmes de gestion et d'exploitation des forêts et des savanes, (2) la promotion d'initiatives de reboisement afin de contribuer à l'approvisionnement en bois-énergie des grandes villes (Mbuji Mayi, Kabinda Mwene Ditu) et à d'autres usages (alimentaires, ..) et (3) la promotion de techniques et innovations permettant de limiter la consommation des ressources ligneuses. Vu l'impact majeur de la production de bois-énergie sur la dégradation du couvert arboré dans les provinces du Kasai oriental et de La Lomami, un accent particulier sera tourné vers la production de bois-énergie et vers la réduction de la demande en bois-énergie.

En termes de reboisement, trois modalités sont prévues :

1. Reboisement à l'échelle individuelle: système agroforestier pour la production de bois énergie et/ou la production agricole (voir activités 4.1 et 4.2),
2. Reboisement à large échelle (en accord avec les plans et schémas provinciaux) en partenariat avec des initiatives privées pour la production de bois énergie et de bois d'œuvre (voir activité 3.3),
3. Reboisement à l'échelle communautaire pour usages multiples (voir activité 3.2).

En fonction de ces différentes échelles et acteurs, des stratégies et modalités différentes d'appui seront mises en œuvre, tel que synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de reboisement	Profil du propriétaire	Critères de sélection	Appui proposé	Objectifs de la plantation
Reboisement individuel (agroforesterie et plantation) de type entrepreneurial	Producteur individuel, OP ou ONGD engagée dans une dynamique entrepreneuriale	Accès au foncier sécurisé Expérience dans la production agricole, l'agroforesterie, le reboisement Petit capital de départ Accès à la main d'œuvre Volonté de s'engager dans une activité de type entrepreneurial	Formation technique Subventions pour l'accès au matériel végétal, mise en place et entretien Appui à l'élaboration de plans d'affaires pour faciliter un octroi au crédit (si possible) PSE	Agroforesterie : fertilité et vie des sols, habitats pour faune/gibiers, sources bois de feu, diversification des productions .. Reboisement : bois énergie, bois d'œuvre, PSE A long terme : crédit carbone)
Reboisement à l'échelle provinciale	à Investisseur, entreprise privée	Accès au foncier sécurisé Capital de départ Accès à la main d'œuvre Disponibilité d'un plan d'affaire solide Cohérence avec plans/schémas d'aménagement	Appui technique Lien avec la finance carbone Lien avec le Fonds Forestier National PSE	Bois énergie, bois d'œuvre, PSE A long terme : crédit carbone
Reboisement communautaire	Communautés appuyées par le projet	En priorité dans les zones avec des initiatives déjà réussies Présence d'un PSAT Initiatives communautaires Forte cohésion sociale Fort leadership et engagement du chef de groupement/chefs de localité	Formations techniques Appui en matériel végétal (pépinières) et mise en place et entretien) Appui au reboisement PSE	Bois de feu pour la communauté, source de faune/gibiers, « tiges » pour bois d'œuvre, infiltration eau de pluie, PSE A long terme : crédit carbone

Produit 3.1 - Développer un schéma directeur d'approvisionnement Provincial (tourné vers l'approvisionnement urbain en bois énergie et en bois d'œuvre)

L'objectif de cette activité est de définir une vision Provinciale à long terme pour le secteur du bois énergie et du bois d'oeuvre, traduite dans un schéma directeur d'approvisionnement (SDA) Provincial, et de mettre en place une gouvernance qui permettrait d'attirer des investissements publics et privés. Pour atteindre ces objectifs, il faudra s'appuyer sur les structures existantes, en particulier la Coordination Provinciale de l'Environnement et les autres STD.

Chaque province sera accompagnée dans la réalisation d'un schéma d'approvisionnement provincial durable en bois énergie et bois d'œuvre (soit 1 SDA pour le Kasai Oriental et 1 SDA pour la Lomami).

Le SDA est un outil d'orientation, de planification et de suivi, base de rationalisation de la gestion des ressources ligneuses situées dans un bassin d'approvisionnement de ville et de la réorganisation nécessaire de la filière commerciale, d'exploitation, de transport et de distribution en ville du bois-énergie. Le schéma permet de mettre en évidence la surexploitation de certaines zones, les potentialités non exploitées d'autres zones, et d'identifier les nécessités de redéploiement et de

régulation de l'exploitation et de la production de bois et charbon de bois, qui permettent à la fois le meilleur approvisionnement des villes et une gestion équilibrée de la ressource forestière.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités	Mis en œuvre par Enabel
CPEDD et autres STD concernés	Participation aux études et à la collecte de données Coordination du processus d'élaboration de la vision provinciale et du Schéma d'approvisionnement	Accord opérationnels contrats de performance (pris en charge dans le cadre de l'activité 1.1)
Consultance	Réalisation d'études de base (évaluation de la ressource ligneuse, quantification des flux de bois-énergie, description de la filière, caractérisation des pratiques de production, bilan et interventions prioritaires) Appui à l'élaboration du schéma d'approvisionnement provincial	Marché public

Produit 3.2 : Mettre en place un système d'information et de suivi du bois-énergie et du bois d'œuvre

Un système d'information et de suivi permet d'effectuer le suivi de l'offre et de la demande en bois énergie et en bois d'œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'approvisionnement. Un système de suivi des flux sera mis en place avec la Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable afin de collecter, d'organiser et de traiter des données sur l'offre (capital disponible) et la demande (capital consommé). Ce système sera simple²⁶, peu coûteux et maniable pour que l'administration puisse le mettre en œuvre et l'actualiser régulièrement.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités	Mis en œuvre par Enabel
CPEDD	Collecte des données Système de suivi	Accord opérationnels contrats de performance (pris en charge dans le cadre de l'activité 1.1)
Consultance	Etude et élaboration du système de suivi	Marché public

Produit 3.3 Améliorer les systèmes de gestion des forêts et d'exploitation des ressources naturelles

Cette activité vise à accompagner les communautés dans la mise en œuvre d'actions d'aménagement liées aux PPAT, au PSAT et au SDA. Les différentes options d'aménagement envisagées sont (a) la conservation et mise en défens de zones de savane ou forestières afin de garantir la protection des zones à haute valeur biologique, (b) le reboisement communautaire pour des usages multiples (bois de chauffe, PFNL, etc.) (c) l'accompagnement à l'exploitation durable des

²⁶ Pour limiter les coûts, il faudra s'appuyer sur des systèmes existants ou à développer, par exemple dans le cadre de la taxation (qui existe déjà et qui sera sans doute affinée dans le cadre des textes réglementaires). Des agents récoltent déjà des taxes sur le nombre de sacs produits et vendus. L'enjeu ici sera de centraliser cette information et de la compiler en données annuelles

produits ligneux et non ligneux. En amont de la mise en place de ces activités, l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (PSG) pourra être envisagé. Ces options d'aménagement impliquent dans tous les cas (i) une compensation financière au profit des bénéficiaires pour les services environnementaux visés (PSE avec paiement récurrent ou à terme, conditionné au résultat) et (ii) des actions d'appui / accompagnement de la mise en œuvre des actions, pouvant être apportés en nature (intrants, équipements) ou en numéraire (cash for work) (selon les principes énoncés dans les lignes directrices PSE en annexe). Cet ensemble d'activités nécessite de mobiliser des ressources financières et humaines importantes et sera déployés pour certains PSAT, dans les zones les plus touchées par la dégradation des ressources naturelles.

Les principales modalités envisagées sont :

a. Mise en défens de 15.000 ha de savanes, galeries forestières et forêt

Le passage répété du feu de brousse et l'extraction de certains produits, ainsi que l'agriculture itinérante sur brûlis, dégradent les savanes arborées, les galeries forestières et les forêts encore existantes. La mise en défens vise à favoriser la régénération naturelle et la restauration des services écosystémiques. Le projet prévoit d'accompagner la mise en défens de 21.000 ha dont 6000 ha au Kasai et 15.000 ha dans la Lomami.

Ces activités sont à envisager en lien avec le système des PSE proposé au point 2.3 et en continuité d'actions déjà menées²⁷. Les bénéficiaires des PSE sont les communautés qui auront identifié et accepté de mettre en défens les zones ciblées suivant leur PSAT. Les contrats seront signés avec les CLD du terroir concerné et la contrepartie sera liée à l'atteinte des résultats et de l'effectivité des mises en défens par les communautés sur une périodicité annuelle. Parmi les activités à mener pouvant être subventionnées, il y a, par exemple, les travaux d'installation et d'entretien de pare-feu autour des zones mises en défens.

Pour que ces activités de mises en défens puissent porter leur fruit, il faudrait que le projet apporte son appui durant au moins quatre ans pour que la végétation ait le temps de se régénérer et que les populations puissent prendre conscience de l'impact de cette préservation. Un suivi pourra être effectué en collaboration avec des acteurs de la recherche (étudiants) pour inventorier les effets de la mise en défens.

b. Reboisement communautaire

Il s'agit ici de proposer un reboisement avec des essences variées et à usages multiples visant à régénérer la biodiversité. On peut penser aux arbres à chenilles (Maesopsis, Cynometra, Entanda), aux espèces mellifères (Gmelina, acacia..) et aux essences caractéristiques des savanes (voir en annexe 7 la liste des principales essences à valoriser dans le Kasai Oriental et la Lomami). Les essences à planter seront choisies avec la communauté. L'objectif ici est d'obtenir un maintien ou un retour de la végétation et biodiversité au bénéfice de la communauté (bois de feu, produits forestiers non ligneux, chasse, ...)

Sachant qu'il n'y a pas de bénéfice économique de court terme et individuel, ce reboisement sera soutenu en nature (intrants, équipements) ou en numéraire (cash for work) aux différentes étapes (pépinières, plantation, entretien...) et associé à une compensation financière (PSE) à terme .

c. Exploitation durable des produits forestiers ligneux et non ligneux

Afin de contribuer à la valorisation des espaces forestiers et savaniques et ainsi encourager leur gestion durable, les communautés seront appuyées pour valoriser les produits forestiers non ligneux. Cette activité reposera sur l'élaboration d'un diagnostic approfondi des filières PFNL, qui

²⁷ Des initiatives sont en cours dans le Korum pour mettre en défens certaines zones. Notamment sur le territoire de Kamiji où, les communautés, avec l'appui de PRODAKOR ont mis en défens, 10 ha de savanes arborées et les galeries forestières associés à la plantation de Limba et Cacia siamea dans le village de Mwasa. A Kaloba, près de 300 ha de forêts sont mis en défens contre toutes exploitations des ressources résiduelles

permettra de mieux connaître les filières (acteurs, produits, contraintes, chaîne de valeur, rentabilité financière, circuit de commercialisation, impacts sur les forêts, etc.) et de fournir des recommandations techniques pour renforcer les acteurs. Trois filières prometteuses ont été pré-identifiées et feront l'objet d'un accompagnement du projet : myciculture (champignons), production de chenille et apiculture (notamment dans les zones de mise en défens et/ou couplé à la mise en place de systèmes agro-forestiers, voir activités 4.1 et 4.2).

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités Réalisation de diagnostics Cadrage méthodologique Définition du système de PSE	Mis en œuvre par Enabel
ONG partenaires dans les territoires	Réalisation des PSG Appui aux communautés dans les activités de conservation, mise en défens et reboisement Déploiement du système de PSE	Convention de subsides
Consultance	Appui pour valorisation des produits non ligneux	Marché public

Produit 3.4 Susciter et accompagner des actions de reboisement à large échelle

La demande accrue des grands centres urbains en bois-énergie et en bois d'œuvre et l'état de dégradation avancé des massifs forestiers résiduels, nécessitent de développer des modèles de plantation pour la production durable de bois-énergie et de bois d'œuvre dans le KORLOM. Cette option a été formulée par tous les acteurs rencontrés qui s'inspirent des quelques initiatives déjà développées dans ces provinces²⁸. Afin d'envisager un approvisionnement durable en bois énergie et en bois d'œuvre en particulier pour les centres urbains (Mbuji Mayi, Mwene Ditu et Kabinda), des activités de reboisement à grande échelle doivent être entreprises.

Au total, le projet prévoit d'accompagner la plantation de 2250 ha dans le Kasai Oriental et 1350 ha dans la Lomami. Pour ce faire, il est prévu de (i) réaliser un inventaire préliminaire approfondi des plantations existantes²⁹, (ii) de développer un plan d'affaire et un modèle économique viable pour soutenir les plantations par le secteur privé (notamment calibrer la part de la subvention allouée à la plantation et l'entretien), (iii) d'appuyer le cadrage de la gestion des plantations forestières, (iv) d'appuyer les plantations déjà existantes (appui technique et financier pour améliorer la gestion et la valorisation des plantations existantes) et (v) d'appuyer la mise en place de nouvelles plantations (bois- énergie et bois d'œuvre) et les PSE liés.

Vu les investissements importants nécessaires, des sources de financement complémentaires au projet seront recherchées comme le Fond Forestier National, des fonds privés (mines) ou d'autres fonds tels que la finance carbone. Le projet jouera un rôle de facilitateur entre les privés intéressés par ces initiatives et ces sources de financement. Les plans d'aménagement provinciaux identifieront

²⁸ exemple des reboisements de la ferme des Prêtres de CICM dans le territoire de Luilu ou d'ADETRAP à Ngandajika

²⁹ Cet inventaire vise à mieux cerner la situation des initiatives déjà mises en place (acteurs, contraintes, investissements, rentabilité financière, produits et circuit de commercialisation) et de fournir des recommandations techniques pour le renforcement de toute la chaîne de valeur bois-énergie et bois d'œuvre dans une perspective REDD+. Ce diagnostic va aussi permettre d'identifier d'une part, toutes les initiatives de plantations de bois d'œuvre existantes et d'autres part, des acteurs privés, le cas échéant communautaire (individuel) désirant bénéficier de l'appui du projet pour développer les plantations de production de bois d'œuvre

les espaces à reboiser et la province pourra se positionner comme facilitateur pour la sécurisation foncière des terrains.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	<p>Suivi et coordination des activités</p> <p>Rôle de facilitateur entre les privés et les sources de financement complémentaires</p> <p>Inventaire des plantations existantes et accompagnement technique</p> <p>Définition du système de PSE</p>	Mis en œuvre par Enabel
Province et autorités	<p>Facilitation dans l'acquisition des terrains</p> <p>Accompagnement technique aux plantations</p>	Mis en œuvre par la province-
Privés	<p>Développement d'initiatives et de modèles d'affaires</p> <p>Reboisement et valorisation des plantations</p>	Mis en œuvre par les privés-
Consultance	Elaboration de plans d'affaire et modèles économiques viables pour les plantations	

Produit 3.5 Structurer et renforcer les capacités des producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre

Il s'agit ici d'accompagner les producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre afin d'améliorer leurs techniques de production et de carbonisation. L'enjeu majeur est d'améliorer les rendements de la carbonisation et promouvoir des pratiques durables. Les producteurs de charbon seront formés sur des techniques améliorant les rendements de production de charbon de bois afin d'économiser la ressource forestière. Par ailleurs, des actions de vulgarisation des textes légaux (code forestier, aménagement du territoire, réforme foncière) seront réalisées et un registre des producteurs sera établi. Si pertinent, un accompagnement à la formalisation des producteurs sera aussi proposé.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités	Mis en œuvre par Enabel
ONG	<p>Structuration des producteurs</p> <p>Vulgarisation des textes légaux</p> <p>Appui à l'amélioration des techniques de carbonisation</p>	Convention de subsides
CPEDD	Vulgarisation des textes légaux et sensibilisation des producteurs	Accord opérationnels contrats de performance (pris en charge dans le cadre de l'activité 1.1)

Produit 3.6 Promouvoir des initiatives liées aux métiers verts à travers l’entrepreneuriat pour contribuer à la réduction de la demande en bois-énergie et bois-d’œuvre

Afin de contribuer à diminuer la pression sur les ressources naturelles plusieurs initiatives sont identifiées :

- Production de techniques de construction durables (briques cuites et bambous)
- Production de charbon durable

Il existe à l’heure actuelle de telles initiatives dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami. Ces initiatives seront appuyées à travers l’incubateur de Mbuji Mayi sur le développement de leurs modèles d’affaires et un appui pour améliorer leur matériel sera réalisé à travers un système de leasing ou d’accès au crédit couplée à une subvention selon les modalités d’appui de l’incubateur.

Effet 4 : Des systèmes d’agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes

Produit 4.1 Développer des plantations agro-forestières

Le projet prévoit d’accompagner la mise en place de 1000 ha de plantations agro-forestières dans le Kasai Oriental et 1900 ha dans la Lomami. A travers la mise en place de ces plantations, il s’agit de créer des conditions propices au développement et déploiement de l’agro-foresterie, en diffusant des modèles adaptés au contexte, en formant les acteurs locaux, en renforçant les filières (disponibilité locales des plants, renforcement des liens entre les acteurs, modalités de subventions et de financement adéquates), et en démontrant et communiquant l’intérêt des modèles agroforestiers du point de vue économique, social et environnemental.

Les plantations agroforestières constituent l’une des options privilégiées pour le PIREDD dans la mesure où elles fournissent divers services écosystémiques qui contribuent à la restauration des agroécosystèmes, de la fertilité des sols, la sécurité alimentaire, la restauration de la biodiversité, la diversification des sources des revenus des communautés, etc.

Les provinces de KORLOM présentent ce potentiel de développer les plantations agroforestières en savanes et dans certaines zones des forêts dégradées par l’agriculture. Des initiatives des plantations agroforestières sont déjà développées par des privés, des paysans individuels ou des communautés. Ces initiatives s’inspirent surtout du modèle développé à Mampu et IBI villages et des modèles proposés par le PRODAKOR (palmeraie alternant palmier à huile à haut rendement et cultures intercalaires et 4 modèles agroforestiers phares). Ces modèles agroforestiers ont des objectifs combinés multiples tels que la restauration de la fertilité des terres, la production de bois-énergie, de bois d’œuvre ou de produits agricoles (tels que l’huile de palme) mais également la restauration de quelques produits forestiers non ligneux (chenilles, champignons, miel).

L’expérience d’Enabel dans le développement du palmier en zone savane qui a été introduit en promouvant les cultures intercalaires sera valorisé dans le cadre de la mise en œuvre du PIREDD KORLOM. En effet, l’introduction d’une variété améliorée du palmier à huile dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami a permis une stabilité de l’agroécosystème dans les zones caractérisées par une végétation de savane, soumise à des pratiques et habitudes culturelles peu durables, en limitant l’érosion et les feux de brousse, en améliorant la structure du sol par le recyclage des sous-produits (feuilles et rafles) et en renforçant la couverture végétale intervenant dans la stabilisation du cycle de pluie dans la zone.

Les actions suivantes seront menées afin de développer des plantations agro-forestières (i) Inventaire préliminaire approfondi de toutes les initiatives d’agroforesterie présentes dans la zone d’intervention puis (ii) développement de modèles économiques viables des différents types des plantations d’agroforesterie à promouvoir. Certains itinéraires techniques sont bien rodés³⁰ (comme l’association Acacia-manioc ou le palmier à huile) et permettent déjà d’établir des modèles économiques. D’autres le sont moins, comme des plantations d’arbres à chenilles, qui pourrait être

mis en place sur quelques sites pilotes, en association avec un centre de recherche (ou l'université de Mbuji-Mayi). Si ces expérimentations se révélaient prometteuses (faisabilité technique et financière assurée), elles seront alors déployées à plus grande échelle à travers l' (iii) accompagnement de plantations agroforestières. Les modalités d'accompagnement seront définies en fonction du type d'acteur (OP, agro-entrepreneurs) et du type de modèle agro-forestiers et incluront notamment : voyages d'étude, champs école paysans, forêt-école, structuration des filières semences et plantules agroforestiers, subvention et réduction du risque lié à l'investissement dans ces nouveaux systèmes grâce à des mécanismes de cofinancement et PSE. Un soutien aux pépiniéristes et au agri-multiplicateur est également prévu pour assurer un approvisionnement pérenne en intrant.

Cette activité bénéficiera des complémentarités avec l'intervention agricole du programme bilatéral d'Enabel (incubateur et pilier agriculture qui met l'accent sur l'amélioration des pratiques liées aux cultures vivrières avec un objectif d'amélioration de la fertilité conduisant à la sédentarisation des parcelles)

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et coordination des activités Inventaire des plantations agroforestières existantes et accompagnement technique (exploitants agricoles et pépiniéristes) Définition du système de PSE	Mis en œuvre par Enabel
Inspection Provinciale de l'Agriculture	Diffusion des modèles, accompagnement technique	Accords opérationnels
Consultance	Elaboration de plans d'affaire et modèles économiques viables pour les plantations	Marché public
Don Bosco Mazzarello	Mise en place pépinière Plantations agroforestières	Conventions de subside en octroi direct

Produit 4.2 Améliorer la structuration et l'efficacité des chaînes de valeur

Afin de contribuer à améliorer les performances économiques de chaînes de valeur et par conséquent de les ancrer dans la durabilité, un accent particulier sera mis sur la structuration de 2 à 3 chaînes de valeur. On pense en particulier aux filières cultures pérennes (palmiers à huile) et aux filières cultures vivrières (maïs, manioc, arachide...) ou autre (miel)³¹. Cette activité bénéficiera de la forte complémentarité avec le programme bilatéral qui travaillera sur le renforcement des chaînes de valeur des cultures vivrières. Les actions envisagées sont l'appui à la recherche de marché, la structuration des filières, l'amélioration de l'accès au financement, l'appui à la construction d'infrastructures de stockage et la facilitation de l'accès à des machines de transformation agricole.

³¹ Avec comme rendement de référence du PRODAKOR : palmier à huile : 5 T huile/ha avec PalmElit , maïs : rendement 1000 kg/ha et miel (1 Tonnes par an pour 50 apiculteurs)

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Implémentation et suivi des Produits	Mis en œuvre par Enabel
Consultance	Etude filière	Marché

Produit 4.3 Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'un réseau local d'acteurs de mise en œuvre de la REDD sensible aux groupes vulnérables

Dans un objectif de pérennisation et d'appropriation des activités projet, il s'agit ici de renforcer des ONG locales pour qu'elles soient capables de prendre le relai dans la mise en œuvre d'activités liées à la REDD+. Les formations porteront sur des capacités techniques (liées à la REDD+), sur les capacités de gestion administrative et financière et le montage de projet. Ces formations pourront être réalisées au niveau de l'incubateur provincial soutenu dans le cadre du programme bilatéral. En plus des cycles de formation, les ONG pourront bénéficier des services de l'incubateur (coaching, accès aux salles de services, etc.). Un accent particulier sera également mis sur la forme légale des ONG afin qu'elles aient un statut conforme à leurs activités³².

Afin de garantir l'inclusivité et la représentativité au sein des cadres de gouvernance, il est nécessaire d'entreprendre des actions spécifiques à destination des femmes et des peuples autochtones. En amont des activités, un diagnostic spécifique sur les inégalités de genre et sur l'inclusion des peuples autochtones sera réalisé afin d'identifier les problématiques et les leviers d'action. Les actions envisagées reposent sur le principe de favoriser l'autonomisation (1) sociale, (2) économique et (3) politique et citoyenne. Cela passera par des activités d'appui aux coalitions de femmes (telles que la Coalition des Femmes Leader pour l'environnement et le développement durable CFLEDD), la sensibilisation au sein des écoles et des villages, d'identification de femmes et représentants de peuples autochtones leaders et d'un accompagnement au leadership et enfin par un appui à la réalisation de projets économiques structurants.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi des activités	Mis en œuvre par Enabel
Incubateur Provincial du KORLOM	Coaching et orientations des ONG	Convention de subsides
Consultances	Mise en place des cycles de formation Etude sur les inégalités de genre Etude sur l'inclusion des peuples autochtones	Marchés publics
ONG locales ONG pré identifiée pour l'accompagnement des peuples autochtones et des femmes : - CFLEDD, REFEN+ REPALEF KORLOM	Activités d'autonomisation et d'accompagnement au leadership des femmes Activités favorisant l'inclusion des peuples autochtones	Accord opérationnels ou Conventions de subside

³² Il a souvent été observé que certaines ONG se définissent comme ASBL alors qu'elles se rapprochent davantage du fonctionnement d'une entreprise. Un appui sera proposé pour appuyer ces organisations à choisir la structure la plus appropriée.

Produit 4.4 Engager et accompagner les acteurs pour une prise de conscience des enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles

La bonne gestion des ressources naturelles et la préservation des forêts nécessitent de profonds changements de perceptions et de comportements. On parle ici de modifications de pratiques et croyances profondément ancrées et par conséquent difficiles à infléchir. Avant de pouvoir initier des changements, il est nécessaire d’avoir une bonne compréhension de la perception et des modes d’usage et d’accès actuel aux ressources naturelles. Cette compréhension servira de base pour élaborer des messages susceptibles d’être mieux perçus par les communautés. Un diagnostic sera donc réalisé en début de projet³³ et les messages, les outils et le plan de communication seront établis sur cette base. Afin de faciliter l’adoption des messages et à terme des pratiques, un accent particulier sera mis sur la valorisation des usages et savoirs locaux respectueux de l’environnement, en particulier les connaissances des peuples autochtones seront valorisées. Un mapping des acteurs de communication sera également réalisé pour identifier les canaux de communication à utiliser (radios communautaires, églises, groupes de femmes, groupes de jeunes, leaders communautaires...).

L’objectif ici est de toucher un maximum de personnes et par conséquent les stratégies de communication devront être adaptées en fonction des publics cibles, notamment : les autorités politico-administratives et les services techniques, les élèves et les communautés locales. Sont notamment prévues des actions de sensibilisation et promotion des foyers et cuiseurs améliorés, de promotion des reboisements (échelle individuelle et collective), de promotion de l’agroforesterie, etc.

Parmi les activités qui pourront être déployées, on peut citer de manière non exhaustive :

- Émissions de radio,
- Théâtre et cinéma ambulant,
- Conférence/débat,
- Education environnementale dans les écoles,
- Club Dimitra³⁴ dans les Champs Ecoles Paysans et/ou les CLD,
- Foires aux savoirs

Un dispositif similaire de communication pour le changement de comportement (C4D) est prévu dans l’intervention agriculture du programme bilatéral d’Enabel. Ces dispositifs seront mutualisés.

Organisation	Rôle	Modalités de mise en œuvre
Projet	Suivi et mise en œuvre des activités	Mis en œuvre par Enabel
Radios locales, ONG	Diffusion des messages Organisation des événements Animation et mise en place des clubs Dimitra	Convention de subsides ou marchés publics
Consultances/prestataires	Etude sur les perceptions et usages de la forêt Appui à la définition du plan C4D	Marchés publics

³³ Ce diagnostic comprendra une enquête CAP (Connaissance Aptitudes Pratiques) qui permettra d’avoir des données chiffrées. Cette étude sera également réalisée en fin de projet pour voir si la stratégie de communication a provoqué des changements sur les connaissances, les aptitudes et les pratiques.

³⁴ <https://www.fao.org/3/i4706f/i4706f.pdf>

	Réalisation de documentaires/films	
--	------------------------------------	--

Schéma de la Théorie du changement

Présentation schématisée de la Théorie du changement

L'impact visé pour le PIREDD KORLOM est de : Lutter contre la déforestation et améliorer les conditions de vie des populations de manière durable dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami. Quatre effets/résultats sont ainsi définis centrés sur (1) l'amélioration de la gouvernance, (2) l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière, (3) la promotion de systèmes forestiers et sylvicoles durables et (4) la promotion de systèmes agroforestiers durables et rentables.

Théorie du changement

La théorie du changement tient compte des leçons apprises des PIREDD déjà mis en œuvre, des orientations générales des PIREDD, des leçons tirées de l'expérience de la LO11 et des réorientations de la LO12³⁵.

Les principaux leviers de changement identifiés sur lesquels le projet propose d'agir afin de lutter contre la déforestation et améliorer les conditions de vie de manière durable dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami sont (1) **un environnement incitatif à une meilleure gestion des ressources naturelles** aux divers niveaux de gouvernance (du regroupement de village à la province), (2) grâce à une meilleure planification et répartition équilibrée des activités et des hommes dans l'espace et dans le temps, au niveau des deux provinces via **l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière** des investissements REDD+, (3) **des systèmes d'exploitation des ressources naturelles (agricole et forestier) plus durables et résilients** et (4) **une conscientisation et mobilisation accrue des parties prenantes** pour la gestion durable/conservation des forêts de leur Province.

Un **environnement incitatif** s'appuyant sur des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces est indispensable pour que les enjeux de la gestion des ressources naturelles soient intégrés aux différentes échelles territoriales. Un phasage progressif est nécessaire. Ce phasage va reposer sur (1) une responsabilisation et incitation à l'action des acteurs selon leurs rôles respectifs³⁶ (voir schéma) (2) une concertation et collaboration renforcée entre les acteurs responsables de la gestion des ressources naturelles et (3) une mobilisation des communautés et de la société civile. Les démarches de renforcement de capacité, d'implication dans les actions, de communication pour le développement et de communication institutionnelle serviront de socle à la création d'un environnement incitatif.

En ce qui concerne **l'aménagement du territoire**, des actions en collaboration avec les autorités, toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales seront menées. Des plans d'aménagement participatifs et spatialisant les priorités du développement vert et intégré et identifiant les problématiques majeures et les actions à mener (prioritaires et à long terme) seront élaborés à l'échelle des terroir (villages et groupement), des entités territoriales décentralisées (secteurs ou chefferies) et à l'échelle provinciale. Ces plans d'aménagement contribuent à développer une vision partagée et à long terme de la gestion des ressources naturelles et servent de référence/de base pour mobiliser et engager les acteurs (via des « contrats de plan »). Dans la pratique, la démarche d'AT repose sur une séquence d'actions allant du diagnostic territorial

³⁵ Voir Termes de référence pour le projet intégré REDD (PIREDD) Sud Ubangi/Mongala et note sur les programmes territoriaux de « bassins d'approvisionnement » de la RDC

³⁶ Une vision claire du jeu d'acteur pour définir des stratégies de communication adaptées a cruellement manqué à la phase 1 du PIREDD_MO et a généré de grandes difficultés (conflits avec les ministres, mauvaise circulation d'information des services étatiques, etc.). La cartographie du rôle respectifs des acteurs et la caractérisation des jeux d'acteur est un élément clé pour la réussite de la deuxième phase du PIREDD_Mo

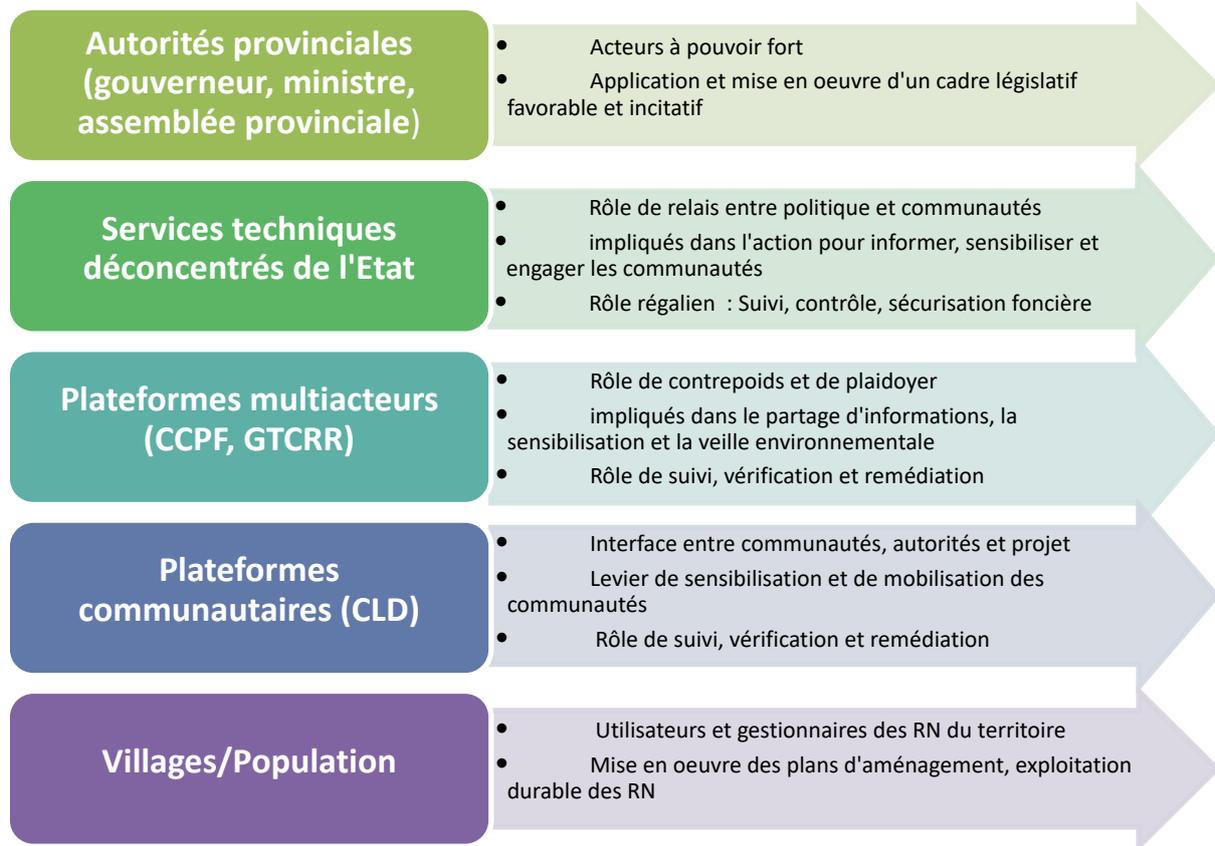
participatif, à l'animation territoriale continue et au soutien des initiatives locales contribuant à la bonne gestion des ressources naturelles.

La **sécurisation foncière** est un pré-requis pour garantir la durabilité des investissements REDD+ et réduire sensiblement les conflits d'origine foncière, dans un contexte où l'on observe un accroissement des rivalités communautaire dans le pays, fondées sur les questions de tenure des terres. Ainsi, grâce à l'information, la communication, la formation et l'accompagnement des institutions et administrations publiques ainsi que des parties prenantes sur les nouveaux instruments de gouvernance foncière, le Programme pourra contribuer à la pacification des relations humaines autour du foncier et à déblayer le terrain à la mise en place sécurisée des investissements REDD+.

La diffusion de systèmes d'**exploitation durable des ressources naturelles** est un troisième levier clé pour contrer les principaux facteurs de la déforestation et de dégradation des savanes (notamment savanes arborées) que sont l'agriculture sur brûlis et la production artisanale de charbon de bois et de bois d'œuvre. Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes doivent être développés et combinés au développement d'une offre de bois-énergie et de bois d'œuvre durable venant de plantations à grande échelle ou de sites d'agroforesterie villageoise³⁷. Ces systèmes d'exploitation et de production seront pensés de façon à limiter l'impact sur les ressources naturelles, **tout en générant une plus-value économique pour les populations et en lien avec la mise en œuvre et le respect des plans d'aménagement (PPAT, PLAT, PSAT)**. Les modèles d'agriculture durable identifiés et accompagnés via le portefeuille bilatéral d'Enabel seront renforcés (notamment pour la filière palmier à huile et l'agroforesterie). Ceux-ci seront également complétés par des actions relatives au bois-énergie et au bois d'œuvre. Parmi les pratiques à développer, on retrouve la mise en défens, les reboisements (individuels et communautaires) et les pratiques de carbonisation améliorées (promotion de cuiseurs améliorés et amélioration des rendements de la carbonisation). Une large diffusion de ces modèles doit être assurée via l'implication d'un maximum d'acteurs des territoires (y compris ONG locales) Pour renforcer les capacités d'investissement et d'engagement des communautés dans des activités agricoles et forestières durables, des mécanismes de subvention et des PSE seront établis et des liens seront établis avec les acteurs locaux de la microfinance tels que Equity³⁸.

³⁷ Les surfaces nécessaires pour produire de manière durable une part importante de la demande se comptent en centaine de milliers d'hectares et les investissements requis pour développer de telles surfaces sont extrêmement importants. Le PIREDD KOrLom ne pourra donc pas, à lui tout seul, résoudre le problème d'approvisionnement des ménages en bois durable, mais pourra développer des approches sur des surfaces déjà importantes qui pourront être répliquées et créer une dynamique porteuses

³⁸ EquityBCDC est présent à Mbuji Mayi et prévoit de se lancer dans le secteur agricole. Plus particulièrement à travers « l'offre Agrobusiness » pour l'accompagnement des acteurs du secteur agricole dans le financement de leurs activités avec les particularités suivantes : une expertise dans le financement du secteur agricole, la proximité avec les agriculteurs, les produits et services dédiés au financement agricole, l'implémentation des nouveaux outils de gestion et le renforcement des capacités des clients

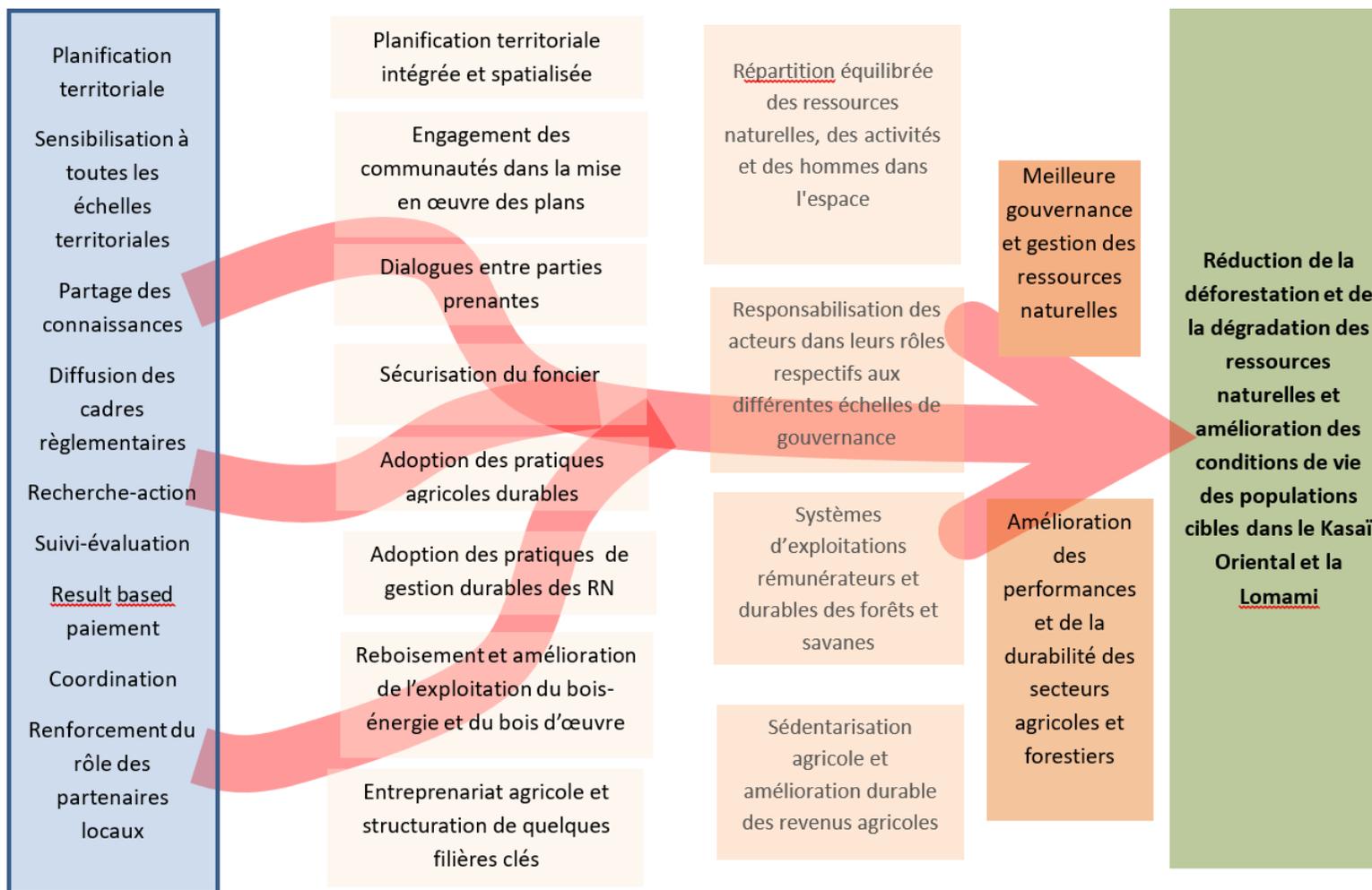


Enfin, la **sensibilisation et mobilisation des parties prenantes pour la gestion durable des ressources naturelles (forêt et savane) de leur Province est le quatrième levier clé**. Elle reposera sur une sensibilisation à la fragilité des écosystèmes forestiers et savaniques et à la promotion de l'adoption de nouvelles pratiques et de comportements vertueux. La gestion durable des ressources naturelles implique de profonds changements de comportements de la part des populations et la prise en compte d'enjeux à une échelle globale et donc difficiles à opérer. Ils doivent être envisagés sur le long terme dans le respect des coutumes et pratiques actuelles. Un accent particulier sera porté sur la communication et la sensibilisation autour de ces enjeux. Cette communication partira des comportements actuels et des savoirs locaux pour les amener vers un changement conscient, choisi et consenti. Des moyens conséquents sont également nécessaires pour assurer un suivi des ressources naturelles (analyse satellitaire, mécanismes de suivi-évaluation solide, etc.).

Remarquons que ces changements, pour être effectifs et pérennes, s'inscrivent dans une vision de long terme qui **dépasse la période d'intervention du PIREDD KORLOM**. En effet, les changements envisagés (mise en place d'un cadre de gouvernance propice à la bonne gestion des ressources naturelles, appropriation et mise en œuvre à large échelle des outils d'aménagement du territoire, développement effectif de systèmes d'exploitation durable des ressources naturelles et des systèmes d'agriculture durable) ne sont envisageables qu'à moyen/long terme. Le programme et le cadre de résultat du PIREDD-KORLOM a été conçu dans cette vision de long terme et sera donc en mesure d'absorber des tranches complémentaires pour pérenniser et étendre les activités envisagées.



Figure 3 : Schéma de la théorie du changement du PIREDD KORLOM





Appropriation nationale et durabilité du projet

Alignement : Le projet s'insère dans les **politiques publiques** en matière de forêt et d'agriculture au niveau international³⁹, sous-régional (accords et engagements régionaux), national (législations et stratégies nationales en RDC) et local (plans de développement des provinces et des entités territoriales décentralisées). Au niveau national, le projet s'aligne sur la CDN et **sur la stratégie REDD+ de la RDC**, notamment en matière de lutte contre la déforestation et de développement de modèles agricoles sédentarisés. Le projet s'appuie également sur les **nouvelles Politiques Nationales** d'Aménagement du Territoire (2021) et Politique foncière (2021) , Politique agricole (2022) ainsi que sur le Code forestier (adopté en juillet 2002) et ses textes d'application (en attendant les évolutions qui seront issues de la réforme forestière en cours), en particulier en matière de gouvernance forestière et de foresterie communautaire.

Durabilité : Le projet place la durabilité au cœur de ses actions en agissant sur plusieurs facteurs conjoints. Il s'agit de rendre possible les processus de changements portés par les acteurs locaux (renforcement et autonomisation du secteur public et de la société civile) et **éviter au maximum la substitution**. Il s'agit d'outiller les acteurs de moyens et compétences pour s'approprier de nouveaux systèmes de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, le projet prévoit notamment (i) d'assurer une identification adéquate des situations locales via des études et consultations continues auprès des acteurs, (ii) de mobiliser activement les parties prenantes et les associer à la mise en œuvre de l'action (iii) de travailler selon un phasage progressif et (iv) de mettre l'accent sur le transfert de connaissances et compétences.

Bénéficiaires de l'action et lieu

Bénéficiaires de l'Action et lieu

Les bénéficiaires de l'action sont

- Les gouvernements provinciaux du Kasai Oriental et de la Lomami
- Les exploitants agricoles et forestiers (dont exploitants artisanaux et leurs familles)
- Les services techniques déconcentrés et décentralisés
- Les communautés locales
- Les peuples autochtones et les femmes.

Lieu de l'Action

Le projet PIREDD KORLOM entend couvrir l'intégralité des Provinces du Kasai Oriental et de la Lomami en travaillant à trois échelles.

(1) Une échelle provinciale en accompagnant la planification provinciale, spécialement sur les différents piliers de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ et en améliorant les capacités des acteurs institutionnels et non institutionnels, dans un objectif de répliquer les actions menées à titre de pilotes au niveau des entités territoriales décentralisées ainsi que des groupements et villages.

(2) Une échelle locale, en renforçant les capacités des entités territoriales décentralisées (Chefferies et secteur), avec un focus sur les investissements sectoriels liés à la REDD+, en s'appuyant sur des partenaires ayant un fort ancrage au niveau territorial

³⁹ Notamment le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dont les objectifs et principes directeurs visent notamment à (i) mettre fin à la réduction du couvert forestier par une gestion forestière durable ; (ii) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts pour les populations locales, (iii) promouvoir des cadres de gouvernance pour une gestion forestière durable; et (iv) renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies en ce qui concerne les questions touchant aux forêts



(3) Une échelle locale au niveau des groupements et villages, à travers des actions pilotes et ciblées portant sur la structuration des CLD, l'élaboration et la mise en œuvre des PSAT, la sécurisation foncière à travers le soutien à la mise en place des systèmes d'informations foncières et à la sécurité juridique des projets agroforestiers ainsi que des actions d'amélioration des systèmes forestiers et agricoles

Les territoires pré-identifiés pour les actions de proximité⁴⁰ sont les suivants :

- Kasai Oriental : Tshilenge, Lupatapata et Katanda
- Lomami : Kamji, Luilu, Ngandajika et Kabinda

Durée de la mise en œuvre de l'Action

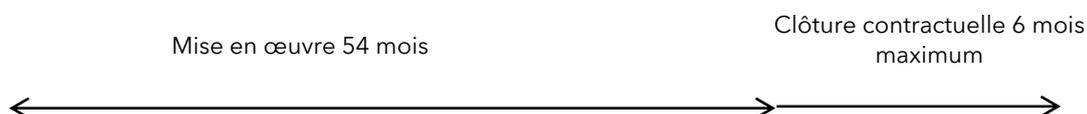
La durée de mise en œuvre de l'Action sera de 54 mois. L'ensemble des Produits sera mis en œuvre pendant cette période, comprenant notamment toutes les réceptions provisoires des travaux entrepris et la clôture des conventions de subsides.

Phase d'exécution

La phase d'exécution est prévue pour une durée de 54 mois. L'ensemble des Produits sera mis en œuvre pendant cette période, comprenant notamment toutes les réceptions provisoires des travaux entrepris et la clôture des conventions de subside.

Clôture contractuelle

La phase de clôture du PIREDD KORLOM sera de 6 mois. Certaines réceptions définitives auront lieu pendant cette période, de même que les Produits de clôture suivantes : rédaction des rapports finaux, audit final, revue finale, transfert des biens et équipements, derniers paiements. Une partie de l'unité de gestion du projet (dont RAFI et IM) sera maintenue pendant cette période pour mener à bien ces Produits de clôture.



⁴⁰ Sur base des critères suivants : état de dégradation des ressources naturelles (présence de lambeaux forestiers), densité de la population, et existence d'expériences antérieures de reboisement ou d'agroforesterie

4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

Cadre de résultats

La phase de démarrage du Projet se termine par un atelier de validation de la planification d'une durée de trois jours, qui se tiendra au plus tard dans les six mois suivant la signature du contrat. Cet atelier permet (i) de renforcer l'appropriation du Projet par l'équipe de management et par les principales parties prenantes consultées en amont ; (ii) de valider de façon participative la planification opérationnelle et des prévisions financières du projet, en adaptant si besoin les valeurs de référence / cibles des indicateurs associés au cadre logique, en concertation avec le CEFI/FONAREDD.

Un facilitateur externe, expert en théorie de changement, accompagne le développement de l'atelier. Des fiches détaillées seront réalisées pour chaque indicateur par l'équipe en collaboration avec les partenaires. Ces fiches préciseront - notamment - les valeurs de référence, les cibles et les sources de vérification pour chaque indicateur. Sur cette base, un cadre logique consolidé présentant les indicateurs et les valeurs de référence ainsi que les cibles de chaque indicateur sera réalisé.

Dans les deux semaines qui suivent la tenue de cet atelier, la première réunion de l'instance provinciale d'orientation stratégique et politique du Projet est organisée pour amendement et validation des hypothèses et ambitions de la prestation.

Une étude de base sera ensuite réalisée, permettant de définir et mesurer de manière plus précise les indicateurs objectivement vérifiables.

Le cadre de résultat, élaboré suivant la nouvelle matrice de suivi-évaluation du CEFI/FONAREDD est présentée en fichier joint (excel).

L'impact des activités menées en vue de réduire la déforestation est estimé ci-dessous sur base de la note

1. Impact environnemental

Tableau 1 : Calcul d'évitement annuel de la déforestation

Activités à impact REDD+ direct	Objectifs en ha	Déforestation évitée en ha/an à partir du 2 ^{ème} cycle
Agroforesterie (acacia) <i>Cycle de 8 ans</i>	500	62.5
Cultures pérennes (palmiers, fruitiers)	2 900	2 900
Reboisement bois énergie	3 600	450
Mise en défens	21 000	1400

En savane après 10 ans (avec survie de 50%)		
Cycle agroforestier la 8 ^{ème} année		
		4 812,5

En 5 ans (durée du projet), il est estimé que 8250 ha de forêts seront perdues. **Le projet**, en évitant 3 343,7 ha, **contribue à éviter 58,3 % de déforestation.**

2. Impact économique

- a. Estimation des stocks de carbone liés aux reboisements sera évalué selon des méthodologies éprouvées en début d'intervention dans le cadre de la baseline ;
- b. Revenu généré par les plantations d'acacias (reboisement et AF)

D'après l'étude réalisée par Enabel sur le bois énergie dans le KORLOM, une production de 500 sacs de charbon par hectare est envisageable avec un prix de vente de 10 000 Fc dans le secteur de Tshilunda et de 36 000 Fc en ville (Mbuj-May et Kabinda).

- c. Revenu généré par les plantations de palmiers

Sur base du projet PRODAKOR, il apparaît qu'un agriculteur qui possède une petite plantation de 10 palmiers, peut améliorer son revenu de 11 USD par mois, issu de la vente de 23 litres d'huile produite par ces 10 palmiers.

Une enquête réalisée en 2014 sur les revenus des agriculteurs de cette contrée a montré que le revenu de 63 % des agriculteurs ne dépassait pas \$50 par mois. Pour cette catégorie d'agriculteurs, ajouter à leurs revenus environ \$11 chaque mois n'est pas négligeable. Si l'agriculteur a une plantation d'un hectare, alors son **revenu peut augmenter de \$165 chaque mois** (PRODAKOR)

Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (et/ou contributions) du jalon
01	Gouvernance	Le projet va améliorer les capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des plans de développement vert à tous les échelons territoriaux de gouvernance. Il va aussi contribuer à renforcer l'engagement/mobilisation des parties prenantes ainsi que la mise en œuvre du dispositif de gestion des plaintes, pour garantir l'inclusion sociale et l'appropriation des activités et résultats attendus.	4 ans
02	Agriculture	Le projet va contribuer à renverser la tendance actuelle de pratiques agricoles en forêt dominées par la jachère sur brûlis et en savane (dégradation de la fertilité des sols), en proposant de nouveaux modèles que sont la reconquête forestière des savanes, les cultures pérennes, l'amélioration des performances de la jachère brûlis, l'agroforesterie et l'agroécologie	4 ans
03	Forêt	Le projet va contribuer à réduire la déforestation grâce à : (1) l'amélioration des systèmes de gestion et d'exploitation des forêts et des savanes, (2) la promotion d'initiatives de reboisement afin de contribuer à l'approvisionnement en bois-énergie des grandes villes et à d'autres usages (alimentaires, ..) et (3) la promotion de techniques et innovations permettant de limiter la consommation des ressources ligneuses	
04	Aménagement du territoire	Le Programme va améliorer les capacités des provinces, des ETD et des entités communautaires dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et évaluation des plans d'aménagement du territoire, de manière qu'après le Programme tout ce dispositif ait été intégré dans le système de gouvernance territoriale.	4 ans
05	Foncier	Le projet va contribuer à amorcer la mise en œuvre des priorités nationales nouvellement définies, spécialement en matière de revue légale et de sécurisation des plantations	4 ans
06	Energie	Pas de contribution directe à ce jalon	
06	Jalon Démographie	Pas de contribution directe à ce jalon	



5) Cohérence et synergies avec les projets existants

Table 3 : Cohérence et synergie avec les projets existants

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Portefeuille bilatéral	Enabel	En cours 2023- 2027	Kasaï Oriental et Lomami, Le portefeuille cible la ville de Mbuji mayi et son hinterland dans la province du Kasaï-Oriental ainsi que le territoire de Ngandajika et le territoire de Kabinda dans la province de la Lomami	39,2 M€	<p>OG : « Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations des territoires ciblés des provinces du Kasaï-Oriental et la Lomami qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie »</p> <p>Pilier 1 : valoriser le potentiel de la jeunesse congolaise, Pilier 2 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base promouvant une protection sociale, Pilier 3 Lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie et de revenus par une agriculture durable. Pilier 4 : Appuyer la consolidation de la démocratie et de l'Etat de Droit au travers du renforcement de la gouvernance et de la promotion et du respect des Droits Humains</p> <p>Le pilier 4 relatif au volet agricole et présenté de façon détaillée en annexe repose sur 3 résultats suivants :</p> <p>R1 - Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion</p>	Haute pertinence	<p>Coordination conjointe du portefeuille bilatéral et du PIREDD</p> <p>Les collaborations envisagées sont les suivantes :</p> <p>-Intégration des équipes du PIREDD au sein des équipes du portefeuille bilatéral pour assurer des échanges continu et une collaboration étroite.</p> <p>Réalisation de comités de pilotage conjoint pour le PIREDD et pour le portefeuille bilatéral (1 comité de pilotage pour le Kasaï Oriental et 1 comité de pilotage pour la Lomami)</p>



				<p>technique, économique et environnementale, grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle</p> <p>R2- Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l'émergence et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives</p> <p>R3- Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables.</p> <p>Les principes généraux de l'intervention, basé sur les leçons apprises des projets antérieurs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les acquis du PRODAKOR notamment en termes de développement de services aux exploitations de proximité, de structuration des Organisations Paysannes (OP), d'amélioration des systèmes de production durables, intégrant les enjeux environnementaux, la production et la diffusion de semences améliorées, de l'appui aux 	<p>Mise en œuvre d'approches cohérentes : approche territoriales intégrées, renforcement et accompagnement de proximité des services techniques de l'état, renforcement des organisations à la base (notamment OPB)</p> <p>Cohérence forte entre les théories du changements du PIREDD et du portefeuille bilatéral</p> <p>Valorisation des réseaux de partenaires et des connaissances engrangées par le portefeuille bilatéral (Enabel est actif depuis 2014 dans le Kasai Oriental et la Lomami).</p>
--	--	--	--	--	--



					<p>initiatives féminines et de dynamique de développement local,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des approches communes en termes de soutien à l'entrepreneuriat agricole - Proposer une approche multisectorielle pour la lutte contre l'insécurité alimentaire ; - Améliorer l'attractivité du secteur agricole pour les jeunes afin de limiter l'exode rural et l'attrait pour le secteur minier ; - Développer des solutions adaptées au faible pouvoir financier des populations cibles. 		
Programme de développement local des 145 territoires	RDC/PNUD	En cours	RDC, y compris Kasai Oriental et Lomami	1600 M\$	<p>OG = Réduire les inégalités spatiales, redynamiser les économies locales, et transformer les conditions et le cadre de vie des populations congolaises vivant dans les zones jusque-là mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base.</p> <p>Composantes principales : (1) Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base, (2) Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales, (3) Renforcer les capacités de gestion du développement local et (4) Développer un système d'information géo référencé de suivi à</p>	Moyen	Capitalisation des infrastructures rurales et du désenclavement.



					même de renseigner sur les progrès du programme.		
PADRIR	FIDA	En cours (2019-2026)	Maniema, Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central	130.459 \$	<p>OG : contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration des revenus des petits producteurs particulièrement les jeunes et les femmes, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience au changement climatique</p> <p>Composantes principales : cible : (i) les chaînes de valeur du riz, du manioc et du maïs (Sécurité alimentaire et résilience climatique), (ii) les filières arachide, niébé et soja (Sécurité nutritionnelle) et (iii) les filières maraîchage, aquaculture, aviculture, apiculture et élevage (diversification des revenus).</p>	Haute	<p>Complémentarité des zones d'action, opportunité en termes de désenclavement et infrastructures rurales. Modalités de collaboration : Identification commune des bassins de production et consommation à désenclaver en priorité, échanges d'expériences sur les approches mises en œuvre (des rapprochements récents ont eu lieu entre équipe Enabel et FIDA dans le KORLOM)</p>
PRODAN	BAD	En cours (2022-2027)	22 provinces de RDC dont la Province de la Lomami	70 M\$	<p>OG = Mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de développement de parcs agro-industriels (PAIs) pour stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus.</p> <p>Composantes principales : : (i) appui à la gouvernance et aux mesures incitatives ; (ii) développement des infrastructures de transformation et d'accès ; (iii) renforcement</p>	Moyen	<p>Complémentarité des zones d'action, opportunités d'écoulement des produits grâce à l'agropole mis en place par le PRODAN, pour les agriculteurs appuyés par l'intervention.</p>



					des capacités des acteurs-clefs ; et (iv) coordination et gestion du programme		
PROADER	BAD	En cours (2020-2025)	7 provinces dont les provinces du Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental	49 M Unités de compte	OG : promotion d'une économie rurale dynamique et prospère Composantes principales : (i) l'amélioration des investissements productifs et sociaux afin de rendre le milieu rural plus attractif et productif ; (ii) la promotion du développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat agricole et rural afin de favoriser la diversification et la valorisation de la production agricole.	Moyen	Partage d'expériences, sur l'entrepreneuriat agricole et la valorisation de la production agricole
PIFORES/FOREST	Banque Mondiale	En cours de formulation	Kasai Oriental et Lomami	A définir	Composantes principales (en cours de définition) : (i) chaînes de valeur agricoles (ii) reforestation et (iii) promotion de foyer amélioré	Haute	Modalités de collaboration : Coordination et partages des zones d'intervention géographiques, thématiques (les aspects liés au fours améliorés sont portés par le BM, et modalités d'intervention. Partage d'expériences sur les thématiques liées à la REDD+

6) Gouvernance du projet

Cadre contractuel

L'Action sera mise en œuvre sous la responsabilité d'Enabel, selon ses propres règles et systèmes de gestion telles que stipulé dans le document « Administrative Support Services Agreement » signé entre Enabel et le PNUD.

Ainsi, pour les décisions relatives au contrat liant Enabel au PNUD, un suivi contractuel sera réalisé avec le PNUD et l'équipe de la Représentation Enabel. Le suivi contractuel aura lieu selon les besoins et à la demande d'une des parties.

Organes de gouvernance

Les instances de gouvernance, leur rôle et leur articulation se basent sur les principes et éléments suivants :

- Enabel veut pour toutes ses prestations être alignée sur les priorités et structures du partenaire en RDC, et travailler le plus étroitement possible avec les institutions partenaires ;
- *L'Administrative Support Service Agreement* pour la mise en œuvre de l'action lie contractuellement Enabel au PNUD
- Le manuel d'opération du Fonds National REDD+ de la RDC et les LO11 et LO12 servent de canevas stratégique de référence pour les actions menées

La structure de gouvernance du Projet se compose comme ci-après :

- le Comité d'OrientatIon Stratégique (niveau national);
- le Comité de pilotage provincial;
- la Commission provinciale de suivi ; et
- l'Unité de gestion du projet

Comité d'orientation stratégique (national)

Instance de supervision et de décision, le Comité d'OrientatIon Stratégique (CORS) constitue un espace de décision par les autorités des Parties contractantes, FONAREDD et Enabel, en présence (i) des représentants du gouvernement de la RDC, mandatés par le Ministre des finances et le Ministre de l'Environnement, (ii) du(es) gouverneurs de(s) province(s) concernée(s), (iii) du représentant des bénéficiaires (iv) du représentant de CAFI.

Il se réunit en principe une fois par an. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées selon les besoins.

Le Comité d'OrientatIon Stratégique est chargé de veiller à l'atteinte des résultats tels que fixés par les Parties, FONAREDD et Enabel. Il s'assure de l'état d'avancement de l'intervention durant tout l'ensemble du cycle de vie de l'Action. Dans son mandat d'organe de supervision, sur base des données qui lui sont fournies et de tout ce qu'il peut requérir, il décide des (ré)orientations stratégiques. Le comité répond aux questions qui lui sont soumises par le comité de concertation, lève les éventuelles options de modifications des éléments clés du projet, dont notamment les réaménagements budgétaires. Il est le garant ultime de la bonne utilisation des fonds alloués.

Il approuve le rapport final du projet et acte la clôture du projet. A mi-parcours, il effectue une mission de terrain.

Comité de pilotage provincial (provincial)

Instance technique de concertation, le Comité de pilotage provincial assure quant à lui le suivi technique et opérationnel au niveau provincial. Le Gouverneur de province copréside les réunions du COPIP avec le Représentant résident d'Enabel, en présence des délégués du Fonaredd et de la Société civile. Le Gouverneur se fait accompagner des ministres concernés par la thématique REDD, ainsi COPIP regroupe les administrations provinciales et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet.

Il se réunira au moins deux fois au cours d'une année, dont une fois, deux mois avant la tenue du Comité d'Orientation Stratégique.

Le COPIP a pour principal objectif d'œuvrer la validation participative de la planification opérationnelle et financière du Projet ainsi qu'à la revue conjointe de l'avancement des résultats. À ce titre, il lui revient de définir les orientations stratégiques du projet en vue de leur validation par le CORS.

Les autres tâches qui lui incombent sont :

- assurer la concertation entre ses membres sur l'identification, la sélection, la programmation, et la priorisation des activités du projet ;
- veiller à la bonne exécution de ses décisions ;
- rendre compte au Comité d'Orientation Stratégique (CORS) de la mise en œuvre des activités du projet et de leurs impacts telles que préalablement programmées ;
- mettre en œuvre les missions et les conclusions formulées par le Comité d'Orientation Stratégique (CORS) du projet ;
- traiter tous les sujets relatifs à la réalisation des activités et aux bonnes relations entre les acteurs du projet.

Le mécanisme de décision est par consensus, en cas de désaccord, le COPIP relaye les divergences éventuelles, atouts et inconvénients respectifs auprès du Cors pour examen et décision.

L'UGP assure le secrétariat technique du COPIP.

Commission provinciale de suivi

Instance administrative de coordination technique et de suivi de la mise en œuvre, la Commission provinciale de suivi (Cops) recherche la coordination des parties prenantes. Ce sont des réunions d'appropriation, coprésidées sur délégation du Gouverneur, par le Directeur de cabinet du Gouverneur siégeant avec le Manager du Projet.

Les chefs de division des administrations déconcentrées des domaines thématiques REDD prennent part sur instruction de leurs Ministres (provinciaux) respectifs et leur rendent compte spécifiquement. Les membres de l'UGP, selon leurs domaines d'expertise et, le cas échéant, les partenaires privés de mise en œuvre contribuent de manière directe à la mise à jour

Sont notamment identifiés :

- Un représentant de chaque territoire dans lequel l'intervention agit ;
- Un représentant du secrétariat exécutif du FONAREDD ;
- La Division de l'Environnement
- La Division de l'Agriculture
- La Division du développement rural
- La Division du plan ;
- La Division des Affaires Foncières ;
- La Division des ITPR
- Les OSC identifiées : GTCRR, PA, CFLEDD.

Les réunions sont trimestrielles et sanctionnées par un compte-rendu établi par le cabinet du gouverneur. Indépendamment de toute mission d'expertise thématiquement ciblée, les membres du Cops organiseront au moins une fois l'an, une mission groupée de terrain pour évaluer de visu l'avancement des activités et apprécier l'évolution globale du contexte de l'intervention.

Synergie institutionnelle

A travers son portefeuille bilatéral 2023-2027, Enabel met en œuvre un projet d'appui à la gouvernance provinciale, en interagissant sur les deux institutions politiques provinciales, d'une part, le Gouvernement, responsable des programmes et projets de développement, et d'autre part, l'Assemblée, autorité budgétaire et représentant constitutionnel des populations, dans une dynamique débouchant respectivement sur l'émergence d'une coordination plus efficace des actions de développement, toute source de financement confondue ainsi que d'une législature de développement basée sur une approche participative, intégrée et inclusive.

Par son positionnement au sein de l'exécutif provincial et son interaction continue avec l'Assemblée provinciale, l'Enarque, expert en Développement territorial, mis en détachement par l'Administration congolaise et recruté sur concours co-arbitré Ena - Enabel, sera de bonne contribution dans la dynamique de coordination, de gestion et de communication interinstitutionnelle. Le budget alloué est de 1.6 M€. Les différentes thématiques sectorielles dans lesquelles Enabel intervient dans la province serviront de bases pour des structurations globales et systémiques.

Gestion et exécution du projet

Structure d'exécution

L'Action sera mise en œuvre par une unité de gestion basée à Mbuji Mayi et à Kabinda (bureaux Enabel). Des points focaux territoriaux seront également présents dans chacun des territoires d'intervention et seront installés soit dans les antennes Enabel soit chez les structures partenaires d'exécution du projet, dans les bureaux des ETD ou services techniques locaux qui seront réhabilités et équipés.

L'équipe du PIREDD KORLOM sera intégrée à l'équipe d'exécution du portefeuille bilatéral provincial du Kasai Oriental et de la Lomami et sera sous la coordination du portfolio manager du Kasai Oriental et de la Lomami.

Le déploiement des ressources humaines est renseigné de manière indicative dans le tableau ci-dessous. Il pourra évoluer au cours de la mise en œuvre en fonction des besoins.

Table 4 : Composition de l'équipe d'exécution d'Enabel

Au niveau de la base de l'UGP projet (deux bureaux l'un à Mbuji Mayi et l'autre à Kabinda et antennes dans les territoires)	
Equipe de coordination du projet	- 1 Intervention manager international, coordinateur de l'UGP et responsable de l'action
Equipe technique du projet	- 1 Expert Forestier international - 1 Expert Aménagement du territoire - 1 Expert Développement Local (socio-économiste) - 1 Expert agroforesterie - 5 Intervention Officer Points Focaux Territoriaux ⁴¹ - 1 Intervention Officer Développement Local - 1 Intervention Officer C4D - 1 Intervention Officer Infrastructure - 1 Intervention Officer suivi-évaluation - 2 Field Officer Aménagement du Territoire - 2 Field Officer Agroforesterie - 2 Field Officer Forêt

⁴¹ dont un IO chef d'antenne à Kabinda

Equipe de gestion administrative et financière	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Contrôleur.se de gestion - suivi/contrôle subsides - 1 Comptable - 1 Caissier.ière - 2 Gestionnaire logistique et achats - 2 Assistant.es Administratif / Financier / Logisticien
Personnels de soutien	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Chauffeur.se - 1 agent de maintenance
Appuis perlés à l'UGP	
Equipe de support stratégique et opérationnel de la coordination à Gemena	<ul style="list-style-type: none"> - Portfolio manager KORLOM (30%) - 1 Responsable administratif et Financier International (30%) - 1 Expert en Contractualisation International (10 %) - 1 Responsable administratif et Financier National - (40%) - 1 Contrôleur.se de gestion - rapportage financier (40 %) - 1 Trésorier (40%) - 1 Chauffeur protocole et 1 chauffeur mécanicien (40%) - 1 Chargé Ressources Humaines (40 %) - 1 Coordinateur logistique (40 %) - 1 Assistant de direction (10 %) - 1 IM profil Chargé.e de programme - (40 %) - 1 Intervention Officer - Profil coordinateur d'antenne - 1 Intervention Officer - Digitalisation & IT officer (40 %) - 1 Expert Infra (Classe 6) (40 %)
Equipe de support stratégique et opérationnel de Kinshasa (interne Enabel)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Intervention Officer - Monitoring, Evaluation & Learning officer (35 %) - 1 Expert Stratégie et Politique Forêt (35 %) - 1 Expert Stratégie et Politique Gouvernance (5 %) - 1 Expert Stratégie et Politique Agri (5 %) - 1 Acheteur public (50%) - Equipe support (LAF, IT, Banque) (5 %)

Appui et suivi

L'unité de gestion du projet pourra compter sur une assistance ponctuelle, fournie par la Représentation de Enabel, le Siège de Enabel à Bruxelles, d'autres experts Enabel sur le terrain et/ou par des prestataires de service. Ces Produits d'assistance pourront être réalisées à distance ou via des missions spécifiques afin d'appuyer les responsables du projet dans certains aspects propres à l'Action, notamment ceux liés au financement du CAFI/FONAREDD (aspects techniques, administratifs et financiers). Les appuis ponctuels spécifiques à l'Action sont budgétisés en tant que coûts directs, tandis que les appuis généraux et/ou non directement liés à l'Action font partie intégrante des coûts indirects présentés dans le budget.

Outils de mise en œuvre

L'exécution de cette intervention sera mise en œuvre sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique de la société civile et du secteur privé.

Selon le cadre législatif et réglementaire applicable, quatre outils de mise en œuvre sont envisagés :



En plus de la mise en œuvre directe par ses équipes d'intervention et l'apport en expertise sous différentes formes, Enabel peut :

- sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des marchés publics ;
- recourir à l'octroi de subsides au niveau des volets du portefeuille pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques. L'attribution des subsides en octroi direct se fera sous réserve des conclusions des évaluations organisationnelles ;
- recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - o des accords de coopération avec d'autres entités publiques de droit public belge ou européen au niveau des domaines du portefeuille pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - o des conventions de coopération avec des organismes onusiens au niveau des volets du portefeuille pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

Enfin, l'Accord opérationnel entre Enabel et un partenaire de mise en œuvre permet de fixer les conditions dans lesquelles certains appuis d'Enabel sont mis à disposition de ce partenaire ou de préciser les conditions de son implication dans la réalisation d'activités concrètes. Cet instrument ne peut donner lieu à un transfert financier hormis, lorsque justifié, le remboursement de certains frais (déplacement, per diem, hébergement) aux individus impliqués.

Les primes aux agents du secteur public :

Le partenariat entre Enabel et les institutions publiques dans nos pays d'intervention est au cœur de la coopération gouvernementale. De ce fait, ces institutions publiques partenaires ont toujours été impliquées et responsabilisées dans la gouvernance stratégique et opérationnelle de nos interventions. De plus, à travers l'instrument 'subsides', Enabel finance des actions de développement à l'initiative de ces institutions, en appui aux résultats des interventions et en phase avec leur mandat public.

Afin de rendre cette collaboration aussi performante que possible (et spécifiquement dans des contextes fragiles), il s'avère important pour Enabel de prendre diverses dispositions pour renforcer ces institutions publiques dans l'exercice de leur mandat. La mise en place de mécanismes d'incitation des agents est un moyen permettant de motiver ces agents et de réduire les risques de non atteinte des résultats.

Différentes pratiques d'octroi de primes ont été expérimentées dans le cadre de la mise en œuvre des interventions en RDC durant les années 2013-2022. Ces pratiques se sont traduites de différentes manières selon le contexte, le lieu, la capacité de l'institution, ou autre.

Idéalement, le paiement des primes est organisé dans le cadre des conventions de subsides (CSub) pour atteindre des objectifs de développement. Considérant que nous constatons toutefois des problèmes de capacité dans la gestion financière, Enabel RDC envisage l'utilisation de la modalité suivante, en complémentarité avec les CSub : le paiement des primes par Enabel à des agents d'institutions publiques partenaires.

Dans l'esprit de la coopération bilatérale, afin d'appuyer l'Etat congolais à accomplir ses missions régaliennes, Enabel pourra octroyer des primes à des agents du secteur public qui interviennent dans les Produits des interventions soutenues par Enabel.

L'Etat congolais demeure seul employeur des agents publics bénéficiaires des primes. Les agents concernés ne peuvent en aucun cas se prévaloir de la qualité de travailleur d'Enabel soumis au code du travail. Enabel n'engage aucune responsabilité en cas de tout risque, accident ou maladie qui

surviendraient dans le cadre des tâches qu'elle confiera aux agents du secteur public via le contrat de performance, ceux-ci devant en référer à leur employeur l'Etat congolais.

En référence au droit congolais, ces primes précitées font partie intégrante de la rémunération dont bénéficient ces fonctionnaires auprès de leur employeur qui est l'Etat congolais. C'est l'employeur qui se restera responsable de prélever l'impôt professionnel sur la rémunération, et par conséquent sur la prime de performance, et qui en assurera le paiement (versement) auprès de l'administration fiscale.

Il est souhaité de mettre en place un accord opérationnel incluant des indicateurs de performance, qui permettra de payer une prime de performance aux agents publics de l'institution, selon le volume et la qualité des prestations publiques couvertes par l'intervention. La prime sera par conséquent une prise en charge liée à un Produit et une réalisation. Des fiches de Produits feront parties du contrat de performance qui décrit les résultats à atteindre.

Le paiement se fera directement aux agents concernés sur base des résultats atteints, aucun montant ne transitera via l'institution partenaire même (avec l'exception des primes dont le paiement est intégré dans une convention de subsides). Les résultats et la performance de l'agent seront évalués conjointement avec l'institution partenaire. Les montants concernés seront basés sur un cadre officiel congolais (par exemple les Accords de Mbudi 2004 entre l'Etat congolais et les syndicats) et/ou des accords entre partenaires (par exemple le GIBS).

Conditions cumulatives retenues pour le paiement des primes par Enabel : (1) octroyées directement aux agents immatriculés et mécanisés ; (2) sur base d'un Accord opérationnel, contrat de performance, et cadre légal congolais ; (3) paiement après l'atteinte des résultats convenus.

Bénéficiaires contractants (octroi direct et appels à proposition)

Le tableau ci-dessous présente les principales entités bénéficiaires du projet identifiées au cours de la formulation (lettre d'entente, Accord Opérationnel, Subsides ou Accord spécifique de coopération). Les opportunités et montants devront être confirmés et affinés et sont donc donnés ici à titre indicatif. Les bénéficiaires d'octroi direct devront être soumis à un scan organisationnel (à réaliser en début de projet) qui validera définitivement l'octroi direct. Ces organisations représentent les organisations de niveau 2.

Table 5 : Bénéficiaires contractants (octroi direct et appel à proposition)

OCTROI DIRECT (gré à gré)		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE (niveau 2) Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB	ARGUMENTAIRE
Incubateur provincial du Kasaï Oriental R3/ A030602 : 150.000 \$ Budget total : 150.000 \$	CSUB en octroi direct - Accompagnement des ONG locales et accueil au sein de l'incubateur, - Soutien à des micro-projets d'entrepreneuriat verts	L'incubateur provincial du Kasaï Oriental a été mis en place avec l'accompagnement du programme EDUKOR (mis en œuvre par Enabel). Il a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs de la province par des services financiers et non financiers. Il a pour ambition de devenir un centre de référence en matière de développement de l'entrepreneuriat dans la province et sera soutenu dans ce sens par le nouveau programme de coopération bilatérale d'Enabel dans la province. Dans le cadre du PIREDD, les activités liées au renforcement des ONG locales et aux micro-projets d'entrepreneuriat verts lui seront confiées.
Incubateur de Ngandajika (Lomami) R3/ B030602 : 100.000 \$ Budget total : 100.000 \$	CSUB en octroi direct - Financement des micro-projets des ONG locales,	L'incubateur de Ngandajika a été mis en place avec l'accompagnement du programme EDUKOR (mis en œuvre par Enabel). Il a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs de la province par des services financiers et non financiers. Il a pour ambition de devenir un centre de référence en matière de



	<p>- Soutien à des micro-projets d'entrepreneuriat verts</p>	<p>développement de l'entrepreneuriat dans la province et sera soutenu dans ce sens par le nouveau programme de coopération bilatéral d'Enabel dans la province. Dans le cadre du PIREDD, les activités liées au renforcement des ONG locales et aux micro-projets d'entrepreneuriat verts lui seront confiées.</p>
<p>ASBL PRODI/DITUNGA</p> <p>R1/B010102 : 249.000 \$ R2/B020202 : 135.000 \$ R2/B020203 : 446.832 \$ R2/B020202 : 240.000 \$ R2/B020203 : 255.000 \$</p> <p>Budget total : 1.325.832 \$</p>	<p>- Mise en place 45 CLD</p> <p>- Accompagnement à l'élaboration et au suivi-évaluation et animation de 45 PSAT</p> <p>- Accompagnement des activités de gestion des ressources naturelles prévues dans les 45 CLD et PSAT sous forme de PSE (mise en défens de 7500 ha et 75 ha de reboisement communautaire à vocation bois-énergie)</p> <p>- Communication et sensibilisation sur l'environnement</p> <p>Zone géographique = territoire de Ngandanjika, Lulu et Kamji (Lomami)</p>	<p>Association déjà active dans les activités de reboisement dans le Kasai Oriental et la Lomami.</p> <p>Le Projet Ditunga (PRODI) est une Association sans but lucratif de droit congolais, fondée le 28/10/2006 et avec personnalité juridique accordée par le décret ministériel du 7 avril 2011. Elle a été fondée par le Révérend Abbé Apollinaire Cibaka Cikongo, Prêtre du Diocèse de Mbujimayi. PRODI est le résultat d'une dynamique des services sociaux mis en marche depuis 2004, grâce à la coopération nationale et internationale, dans le groupement de Mpyana et dans certaines communautés du Territoire rural de Ngandanjika. Voir le site web : https://ditunga.org/</p> <p>En résumé, cette association dispose d'une expertise exclusive dans les territoire de Ngandanjika, Lulu et Kamji en matière d'appui communautaire ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ancrage local (communautaire) de longue date assurant une continuité et durabilité institutionnelle - un personnel technique et des outils/curricula de qualité - une capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante
<p>ASBL MAZZARELO</p> <p>R4/A040104: 230.000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place pépinière • Reboisement à vocation bois-énergie 5 ha • Formation à l'agroforesterie et accompagnement à la mise en place de 200 ha d'agroforesterie <p>Zone géographique = territoire Tshilenge (Kasai Oriental)</p>	<p>Le centre de Formation Professionnel Mazzarello a déjà collaboré avec Enabel dans le cadre de la mise en place de pépinière et de reboisement. Le centre est déjà actif dans des activités de formation relative à l'agroforesterie</p> <p>Le Centre de Formation Professionnelle MAZZARELLO est une école mixte qui a été créée par les Filles de Marie Auxiliatrice (Salésiennes de Don Bosco) depuis 2003 à Lukelenge/Source, village de Bena MPUANGA, avec un objectif d'insérer les jeunes apprentis dans le monde du travail. Il se situe dans la province du Kasai - Oriental, territoire de Katanda.</p> <p>Voir le site web : https://cfpmazzarello-lukalenge.com/index.html</p> <p>En résumé, cette ASBL dispose d'une expertise unique dans les territoire de Tshilenge qui combine foresterie et formation professionnelle ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ancrage local (communautaire) de longue date permettant d'assurer une durabilité institutionnelle - un personnel technique et des outils/curricula de qualité - une capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante (déjà bénéficiaire d'une convention de subside avec Enabel avec satisfaction.



<p>Don Bosco</p> <p>R4/A040105: 230.000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place pépinière Formation à l'agroforesterie et accompagnement à la mise en place de 200 ha d'agroforesterie <p>Zone géographique = territoire de Lupatapata</p>	<p>L'Œuvre Muetu Don Bosco Mbuji Mayi a débuté en 1994 et mène actuellement plusieurs projets dont des projets de reboisement et de sensibilisation à l'environnement. Enabel a déjà collaboré avec succès avec le centre Don Bosco (projet EDUKOR).</p> <p>Le centre Don Bosco dispose de vastes terrains propices pour la mise en place de pépinière et dispose de foncier pour le reboisement. Le centre accueille de nombreux jeunes et adultes et joue un rôle majeur dans la formation et la sensibilisation des communautés locales.</p> <p>En résumé, cet acteur dispose d'une expertise unique dans les territoire de Lupatapata qui combine foresterie et formation professionnelle ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un ancrage local (communautaire) de longue date permettant d'assurer une durabilité institutionnelle - un personnel technique et des outils/curricula de qualité (une pépinière est déjà en place et fonctionnelle sur leurs terrain) -une capacité organisationnelle (et d'absorption) satisfaisante (déjà bénéficiaire d'une convention de subside avec Enabel avec satisfaction)
<p>CODELT</p> <p>R1/A010109: 105.000 \$</p> <p>R1/A010305: 10.000 \$</p> <p>R1/B010109: 105.000 \$</p> <p>R1/B010305: 10.000 \$</p> <p>Budget total : 230.000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Appui conseil et formation des équipes et des partenaires pour les questions foncières et d'aménagement du territoire Elaboration de guides et manuels de référence sur les questions foncières et d'aménagement du territoire 	<p>Le Conseil pour la défense environnementale par la légalité et la traçabilité (CODELT) est une organisation non gouvernementale congolaise qui travaille sur la gouvernance des ressources naturelles et la protection des droits des communautés, en mettant l'accent sur les questions juridiques, de suivi et de participation. Plus particulièrement, CODELT possède une expertise et mène des initiatives indépendantes et impartiales en matière de légalité, de traçabilité et de participation à la gouvernance des ressources naturelles (terres, forêts et mines). CODELT travaille également pour les droits des communautés locales, les aspects relatifs au foncier et à l'aménagement du territoire.</p> <p>En résumé, CODELT dispose d'une expertise exclusive et reconnue combinant thématique foncière, aménagement du territoire et renforcement institutionnel ainsi que d'un personnel technique et d'outils/curricula de qualité (pépinière déjà en place sur leurs terrain). La capacité organisationnelle (et d'absorption) est satisfaisante.</p>
APPELS À PROPOSITION		
<p>ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Budget</p> <p>Résultats/Activités</p>	<p>OBJET</p> <p>CSUB / ASC</p>	<p>OBJECTIF RECHERCHES</p>



<p>ONG nationale ou internationale</p> <p>R1/A010202 : 80.000 \$ R2/A020202 : 42.000 \$ R2/A020203 : 107.856 \$ R2/A020303 : 69.200 \$ R2/A020303 : 86.200 \$</p> <p>Total budget : 385.256 \$</p>	<p>Csub via appel à proposition</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles dans le territoire de Katanda (actions combinées) à l'échelle des villages (CLD, PSAT et mise en œuvre PSAT) - Mise en place mécanisme de PSE 	<p>Animation communautaire et mise en place des 14 CLD dans le territoire de Katanda</p> <p>Elaboration de 14 PSAT dans le territoire de Katanda</p> <p>Mise en place des activités forestières dans le territoire de Katanda (mise en défens, reboisement communautaire, valorisation PFNL)</p> <p>Soutien à des projets d'agroforesterie dans le territoire de Katanda</p>
<p>ONG nationale ou internationale</p> <p>R1/A010203 : 80.000 \$ R2/A020203 : 42.000 \$ R2/A020204 : 107.852 \$ R2/A020304 : 69.200 \$ R2/A020304 : 86.200 \$</p> <p>Total budget : 385.256 \$</p>	<p>Csub via appel à proposition</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles dans le territoire de Tshilenge (actions combinées) à l'échelle des villages (CLD, PSAT et mise en œuvre PSAT) - Mise en place mécanisme de PSE 	<p>Animation communautaire et mise en place des CLD dans le territoire de Tshilenge</p> <p>Elaboration des PSAT dans le territoire de Tshilenge</p> <p>Mise en place des activités forestières dans le territoire de Tshilenge (mise en défens, reboisement communautaire, valorisation PFNL)</p> <p>Soutien à des projets d'agroforesterie dans le territoire de Tshilenge</p>
<p>ONG nationale ou internationale</p> <p>R1/A010204 : 80.000 \$ R2/A020204 : 42.000 \$ R2/A020205 : 107.852 \$ R2/A020305 : 69.200 \$ R2/A020305 : 86.200 \$</p> <p>Total budget : 385.256 \$</p>	<p>Csub via appel à proposition</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles dans le territoire de Lupatapata (actions combinées) à l'échelle des villages (CLD, PSAT et mise en œuvre PSAT) - Mise en place mécanisme de PSE 	<p>Animation communautaire et mise en place des CLD dans le territoire de Lupatapata</p> <p>Elaboration des PSAT dans le territoire de Lupatapata</p> <p>Mise en place des activités forestières dans le territoire de Lupatapata (mise en défens, reboisement communautaire, valorisation PFNL)</p> <p>Soutien à des projets d'agroforesterie dans le territoire de Lupatapata</p>
<p>ONG nationale ou internationale</p> <p>R1/B010205 : 83.000 \$ R2/B020206 : 240.000 \$ R3/B030305 : 185.000 \$</p> <p>Total budget : 292.200 \$</p>	<p>Csub via appel à proposition</p> <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles dans le territoire de Kabinda (actions combinées) à l'échelle des villages (CLD, PSAT et mise en œuvre PSAT) - Mise en place mécanisme de PSE 	<p>Animation communautaire et mise en place des CLD dans le territoire de Kabinda</p> <p>Elaboration des PSAT dans le territoire de Kabinda</p> <p>Mise en place des activités forestières dans le territoire de Kabinda (mise en défens, reboisement communautaire, valorisation PFNL)</p> <p>Soutien à des projets d'agroforesterie dans le territoire de Kabinda</p>

Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

Enabel, l'agence belge de développement a plus de vingt ans d'expérience dans la préparation et la mise en œuvre de projets de développement liés à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement et au changement climatique, à l'eau et à l'énergie, aux infrastructures, à l'agriculture, au genre, aux soins de santé, à l'éducation, à la gouvernance, au commerce équitable, à la migration, au développement du secteur public, y compris en RDC.

Enabel met actuellement en œuvre 170 projets pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions d'euros, soutenus par 2000 employés dans plus de 20 pays (Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Jordanie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Territoire palestinien, République démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda), la plupart d'entre eux étant des pays les moins avancés. Enabel gère actuellement 16 bureaux nationaux dont un bureau national en RDC (à Kinshasa) et plusieurs bureaux provinciaux (dont Kasai Oriental et Lomami, Sud Ubangi, Tshopo). En RDC Enabel met en œuvre un portefeuille de plus de 300 millions d'€ pour la période 2023 - 2027.

Enabel est un partenaire privilégié de l'Union européenne pour la mise en œuvre conjointe d'actions avec d'autres agences européennes et est également membre du réseau Practitioners Network for Development. L'agence réalise également de nombreuses missions pour des donateurs tiers dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Enabel est une entité accréditée au Green Climate Fund (GCF).

Pour obtenir des résultats et mettre en œuvre ses projets, Enabel compte sur un grand nombre d'experts techniques internes et de consultants privés spécialisés notamment dans la gestion des ressources naturelles et le changement climatique. Enabel collabore également avec des entités publiques européennes, des universités et des centres de recherche. L'agence de développement belge entretient des relations de travail étroites avec les institutions publiques, les entreprises privées et la société civile dans ses pays d'intervention.

7) Stratégie d'engagement des parties prenantes

Gouvernement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIREDD, Enabel prévoit d'engager les partenaires publics de la manière suivante :

- Signature de lettre d'entente avec les Ministères sectoriels au niveau central (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) et avec les Ministères provinciaux concernés,
- Co-Présidence du CTCS par le Gouverneur de province et participation des Ministères provinciaux concernés,
- Signature d'accords opérationnels avec les Divisions et Inspections Provinciales,
- Dialogue de haut niveau au niveau central porté par l'Expert en Stratégie et politiques « Forêt » de la Représentation conjointement avec le conseiller en charge de l'Environnement de l'Ambassade de Belgique.

Les modalités de collaboration avec les partenaires publics seront précisées dans les lettres d'entente et accords opérationnels.

Donateurs et partenaires de développement

Un dialogue constant avec les partenaires de développement est mené par Enabel dans les cadres de concertation inter bailleur, notamment dans le GIBEC (Groupe Inter Bailleur Environnement Climat) et dans le GIBADER (Groupe Inter Bailleur Agriculture et Développement Rural) dont la Belgique vient de reprendre la présidence.

Enabel souhaite aussi renforcer la concertation avec les autres partenaires de mise en œuvre des PIREDD à travers des groupes thématiques d'échange et de partage sous le leadership du FONAREDD afin de construire ensemble une expertise commune sur les différentes thématiques REDD+.

Société civile

La société civile est partie intégrante de la mise en œuvre du PIREDD KORLOM en premier lieu à travers le GTCRR qui est membre du CTCS.

Également, une série d'action est prévue pour (1) renforcer les réseaux d'ONG locales sur les thématiques REDD+ et pour améliorer leurs capacités de gestion et (2) leur donner les moyens de mettre en œuvre des réalisations concrètes en lien avec la REDD+. Une importance particulière sera donnée aux organisations féminines et représentantes des peuples autochtones.

Secteur privé

Le secteur privé est également un partenaire essentiel de la mise en œuvre du PIREDD. On considère deux types de secteur privé : d'une part (1) les agro-industries qui constituent des partenaires dans le développement inclusif des chaînes de valeur agricoles et les investisseurs qui souhaitent

développer des plantations de bois énergie à large échelle et qui seront accompagnés par le projet et d'autre part (2) le petit secteur privé (entrepreneurs individuels) dont le PIREDD KORLOM souhaite promouvoir l'émergence dans le secteur agricole/agroforesterie et du bois énergie.

Les investissements relatifs au développement du secteur privé (petits entrepreneurs et investisseurs) seront conditionnés par une participation contributive de contrepartie. Les modalités seront définies au cours du projet.

Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, Enabel souhaite mobiliser des partenaires de haut niveau comme des Universités, des Centres de Recherches et des bureaux d'étude internationaux et nationaux afin d'alimenter le projet, ses équipes et ses partenaires sur des expertises de pointes (dernières évolutions en matière de PSE, de modèles agroforestiers,...).

Les Universités, des Centres de Recherches et des bureaux d'étude internationaux seront mobilisées par Accords de Coopération (si existants) ou marchés publics.

Également, les écoles et universités au niveau local sont vus comme des partenaires incontournables pour contribuer à la prise en compte des enjeux REDD+ pour les futures générations

8) Gestion des risques et des sauvegardes

Risques et mesures d'atténuation

Table 6 : Matrice de gestion des risques liés au PIREDD KORLOM

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques socio-environnementaux					
Changement climatique impactant les calendriers agricoles et les rendements	Haut	Possible	Modéré	Suivi des données de précipitations Promotion de techniques agro-écologiques	Equipe projet
Barrières sociales et culturelles à l'inclusion des femmes et des peuples autochtones dans les organes de décision et de gestion	Haut	Possible	Modéré	Activités de sensibilisation Promotion du leadership auprès des femmes et des peuples autochtones Activités spécifiques dédiées pour les femmes et les peuples autochtones	Equipe projet
Risque de conflit foncier lors de l'établissement des plans d'aménagement du territoire et des zonages	Haut	Possible	Majeur	Processus de dialogue communautaire Cartographie participative Etude foncier pour comprendre les dynamiques d'attribution des terres Tenue d'un registre foncier au niveau des villages Promotion de la réforme foncière	Equipe projet
Risque de non adhésion des populations aux modifications de pratiques d'accès aux ressources et de pratiques agricoles promues par le projet	Haut	Possible	Majeur	Prise en compte des règles coutumières d'accès aux ressources Règles de gestion établies avec l'aval communautaire Démonstration des résultats	Equipe projet
Risque de non adhésion des populations aux enjeux de bonne gestion des ressources naturelles car trop éloignée de leurs préoccupations notamment économique	Haut	Possible	Majeur	Développement de modèles agricoles et forestiers rentables Développement économique des chaînes de valeur Amélioration des infrastructures pour le développement économique	Equipe projet
Risques politiques et réglementaires					

Interférences politiques et mauvaises relations entre services techniques et Ministres provinciaux.	Haut	Possible	Modéré	Travail au niveau de la gouvernance couplé à l'appui institutionnel au niveau central et provincial. Implication et dialogue entre les différentes parties prenantes	Expert REDD+ à Kinshasa et PM
Octroi par Kinshasa de concessions (minières, hydrocarbure ou forestière) dans les zones d'intervention du Programme qui pourrait impacter négativement les Produits du PIREDD	Haut	Possible	Modéré	Suivi par le Ministère de l'environnement des décisions prises à Kinshasa Choix des zones d'intervention du projet dans des zones ne présentant pas de risques fonciers	PM
Instabilité politique dans les provinces d'intervention entraînant une discontinuité de dialogue entre le projet et les acteurs politiques	Moyen	Peu probable	Majeur	Travail avec les services de l'administration (Divisions Provinciales) qui permettent d'assurer une continuité	PM, IM
Manque de volonté et des compréhensions des acteurs politique sur les enjeux REDD+	Moyen	Peu probable	Modéré	Sensibilisation, dialogue, partage de documents, invitation à des séminaires et conférences	PM, Equipe projet
Manque de connaissances et de mise en application des textes réglementaires liés à la REDD+	Haut	Probable	Modéré	Formation et renforcement de capacités des services techniques, diffusion des textes légaux Echanges avec le FONAREDD et suivi des réformes en cours	PM, IM et experts de la Représentation à Kinshasa
Risques financiers					
Risque de change Euros- USD et USD - FC	Haut	Possible	Modéré	Gestion adaptée pour limiter les risques de change	RAFI
Inflation/ crise économique (augmentation des coûts)	Haut	Possible	Modéré	Prévision de marge dans le budget des activités. Utilisation de matériaux locaux. Privilégier les énergies renouvelables.	Responsable administratif et financier (RAFI)
Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)					
Des agents de l'Etat insuffisamment formés et motivés pour réaliser leur travail	Haut	Possible	Modéré	Sélection des agents mobilisés sur critères de compétences et de motivation. Mise en bonne condition de travail : dotation en équipement, coaching Plaidoyer au niveau central pour mobilisation de budget	PM, Equipe projet

Les voies d'accès ne sont pas réhabilitées et/ou se dégradent	Moyen	Moyen	Moyen	Choix de zones suffisamment accessibles Réhabilitation de certains points chauds	
Manque de coordination et d'articulation avec les principaux programmes d'appui dans la zone	Faible	Moyen	Faible	Mettre en place un espace de partage d'information, de concertation et de coordination entre programmes d'appui aux secteurs agricole et forestier	PM, IM, Equipe projet
Absence de prestataires intéressés (appel à proposition ou marché public) de travailler dans le Kasai Oriental et la Lomami	Elevé	Elevé	Moyen	Prospection importante en amont pour attirer des prestataires Prévoir des cibles réalistes et des budgets supérieurs adaptés aux réalités du contexte Prévoir des activités dont les résultats ne reposent pas uniquement sur ces structures	IM, Equipe contrats, RAFI
Manque de capacités des ONG locales pour déléguer certaines activités et risque d'attentisme/opportunisme	Moyen	Possible	Mineur	Cycles de formation pour les ONG Possibilité de passer par des accords opérationnels pour les partenaires faibles Existence d'un contrat cadre pour renforcement des capacités des structures locales sur les procédures de gestion	Equipe projet et équipe finance
Absence d'entreprises capables de réaliser des travaux publics de qualité et coûts supérieurs d'intervention	Moyen	Moyen	Moyen	Prise en compte de ce risque dans le budget Prospection importante pour attirer des prestataires Prévoir des cibles réalistes et des budgets supérieurs adaptés aux réalités du contexte	
Temps du projet court pour observer des changements structurels	Haut	Possible	Modéré	Prévoir une stratégie de sortie Envisager une deuxième phase au projet	PM, IM, représentation
Processus de contractualisation prennent du temps	Moyen	Peu probable	Majeur	Avoir une planification proactive et actualisée Assurer une prospection de fournisseurs et de partenaires de mise en oeuvre	Equipe projet, équipe contrat
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)					
Risques de pratiques de corruption.	Haut	Moyen	Majeur	Informations et formations proactives selon les préceptes de U4 anti-corruption ressource Centre et d'Enabel. Audit systèmes.	RAFI, bureau intégrité
Risques de fraudes	Haut	Moyen	Majeur	Informations et formations proactives. Suivi des procédures Enabel. Equipe Admin/fin conséquente. Audits.	RAFI, bureau intégrité
Faible attractivité du Kasai Oriental et de la Lomami pour	Moyen	Peu probable	Modéré	Grille salariale Enabel attractive et prévision de nombreuses formations au sein du programme	Cellule RH, IM et PM

le recrutement et le maintien du personnel Enabel dans des zones enclavées					
Retard des paiements de tranches budgétaires par le FONAREDD	Moyen	Peu probable	Modéré	Veiller aux éléments contractuels qui garantissent la fluidité budgétaire.	RAFI, cellule Global Partnership au siège, Représentation
Mauvais fonctionnement des organes de gouvernance du projet	Moyen	Peu probable	Modéré	Etablissement d'un règlement d'ordre intérieur Explication des rôles et attributions Dialogue continu avec les membres des organes de gouvernance	PM, CPM, IM
Mauvais traitement des plaintes et recours	Moyen	Peu probable	Modéré	Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours Identification claire d'un point focal	PM, bureau intégrité
Mauvaise appropriation des instruments de planification et programmation top- down.	Elevé	Moyen	Elevé	Adaptation de la stratégie du programme. Modulation des ambitions de planification.	IM, ECA
Sureté et sécurité					
Arrêt, suspension ou perturbation des activités de Enabel liées à l'instabilité politique et sécuritaire	Moyen	Peu probable	Moyen	Un suivi de sécurité sur l'ensemble du pays et les changements de gouvernement seront observés au niveau de la Représentation	Responsable sécurité, PM
Apparition d'épidémies (ébola, monkey pox, covid, ...)	Moyen	Moyen	Faible	Veille sanitaire et promotion interne de mesures de précaution	PM, médecin conseil

Sauvegardes

i. Intégration de la dimension genre

En 2019, Enabel a approuvé sa nouvelle stratégie en matière de genre et s'est engagé à poursuivre la réalisation de l'égalité des sexes et à "ne laisser personne de côté" (LNOB)³.

L'intégration de la dimension de genre et l'approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) sont au cœur de sa programmation, comme le souligne sa stratégie en matière de genre pour la période 2019-2023. Elle a adopté le marqueur de genre de l'OCDE comme référence pour enregistrer les activités de développement qui ciblent l'égalité des sexes, l'objectif étant de s'assurer que tous les programmes abordent l'égalité des sexes d'une manière transformatrice.

Cette nouvelle stratégie prévoit également la mise en place d'un système efficace et adéquat de suivi et d'évaluation de l'égalité entre les femmes et les hommes, axé sur les éléments suivants : (i) Veiller à la bonne utilisation du marqueur de genre, (ii) Élaborer une matrice de résultats, des indicateurs et des objectifs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action, (iii) Evaluer régulièrement, (iv) Mettre en place, maintenir et partager une base de données de bonnes pratiques, (v) mettre en œuvre la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la doter de moyens.

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

Enabel dispose d'une Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels depuis juin 2019

Tous les acteurs belges du secteur de la coopération au développement, dont Enabel, ont signé une Charte d'intégrité en juin 2018. Ils s'y engagent à considérer l'intégrité et le respect comme des valeurs clés et directrices, ainsi qu'à élaborer une politique permettant d'appliquer ces principes au sein de l'organisation. Enabel a consigné ces valeurs fondamentales dans son Code éthique, lequel impose plus précisément les obligations spécifiques suivantes en matière d'exploitation et d'abus sexuels :

Respect de l'individu : Nous développons une attitude respectueuse de chaque individu, qu'il fasse partie ou non du personnel de notre organisation. Étant donné la mission d'Enabel, une attention toute particulière est apportée au respect des populations et partenaires locaux.

Exploitation : Nous nous abstenons d'accepter ou de négocier des relations sexuelles, en ce compris toute faveur sexuelle ou toute autre forme de comportement sexuel humiliant, avilissant ou exploitant autrui, en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Alignement aux directives du pays en matière de règles forestières	
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Mise en place de règlement d'ordre intérieur pour toutes les structures de gouvernance	Rapports et listes de présence
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Etude spécifique pour cartographier les connaissances et les besoins des peuples autochtones Activités spécifiques à vocation économique	Rapport d'étude
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	Mise en place de critères de parité et de représentativité dans les instances de gouvernance Activités de renforcement du leadership pour les populations marginalisées (femmes et peuples autochtones)	Fiche de présence dans toutes les activités désagrégées par genre et mentionnant la présence ou non des peuples autochtones Etablissement des CLIP

	Processus d'animation communautaire continu	
Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques / mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques	Ensemble des activités tournées vers une meilleure gestion des ressources naturelles grâce à l'aménagement du territoire et la promotion de systèmes d'exploitation forestière et agricole durables Développement de chaînes de valeur durables	<i>Géoréférencement de toutes les activités et suivi satellitaire du couvert forestier</i>
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	Suivi du couvert forestier à l'échelle provinciale pour contribution au suivi à l'échelle nationale	Suivi des dynamiques de déforestation
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	Préservation des forêts naturelles et atténuation des risques de conversion par la récupération d'espaces dégradés	<i>Suivi des dynamiques de déforestation</i>

iv. Gestion des plaintes

Enabel a mis en place un système de traitement des plaintes par l'intermédiaire de son bureau d'intégrité interne. Le bureau d'intégrité d'Enabel est représenté par son service d'audit interne, une entité indépendante au sein de la structure d'Enabel. Le bureau d'intégrité rend compte directement au conseil d'administration et enquête de manière indépendante sur toute infraction signalée.

v. Fraude, détournement de fonds

En 2019, Enabel a approuvé une nouvelle Politique concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption (voir en annexe)

Cette politique a pour objectif d'adopter une approche cohérente de toute fraude potentielle à travers la mise en place d'un cadre général de prévention, de détection et de traitement de la fraude, en ce compris les conséquences liées à un comportement frauduleux, et la désignation de personnes responsables pour ce faire.

Enabel adopte le principe de la tolérance zéro en matière de fraude et de corruption. En d'autres termes, chaque cas de fraude ou de corruption fait l'objet d'un examen, celui-ci débouchant sur la prise de mesures et/ou de sanctions.

9) Suivi-évaluation

Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action sera réalisé en continu, selon le système de suivi interne technique et financier d'Enabel. Dans ce cadre, l'équipe d'intervention procédera 3 fois par an à une mise à jour complète de la planification et du suivi. Ces exercices de suivi et de (re)planification comprennent les dimensions suivantes : suivi et planification des activités du projet, suivi et planification des marchés publics, subsides et accords spécifiques de coopération, suivi et planification financiers, suivi des risques, identification des besoins en support interne. Les objectifs de ces exercices sont d'avoir une vue complète sur l'état d'avancement du projet, sur ses besoins financiers ou humains, ainsi que de prendre les décisions nécessaires pour résoudre les problèmes opérationnels et prévenir la survenance des risques. La gestion et la communication de l'information spatiale seront intégrées au suivi.

Un rapport d'avancement annuel et un rapport final seront réalisés conformément aux obligations contractuelles. Chaque rapport rendra compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action et porte à la fois sur l'exécution financière et

opérationnelle, sur l'analyse des résultats et sur l'apprentissage réalisé au cours de l'exécution du projet.

Evaluation et audit

La politique Enabel en matière d'évaluation prévoit que tout projet est évalué une fois au cours du cycle de projet. Par défaut, l'évaluation sera menée en fin d'exécution du projet, sauf si des arguments plaident pour une réalisation anticipée de cet exercice.

Cette évaluation sera réalisée par un prestataire externe. Elle permet de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention, d'analyser le processus de développement à son stade de mise en œuvre et d'identifier les leçons tirées.

Des représentants du FONAREDD et du CAFI seront invités à participer à la mission d'évaluation. Les rapports finaux de cette mission d'évaluation seront communiqués par Enabel au FONAREDD et au CAFI.

Des audits annuels indépendants sont effectués conformément aux règles d'Enabel en la matière. L'audit vérifie que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, soient exhaustives et aient été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit est certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités / standards reconnus internationalement.

Les rapports d'audit seront transmis au FONAREDD et au CAFI. Enabel élaborera un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Organisation du monitoring évaluation

Au niveau de l'intervention, un intervention officer basé à Mbuji Mayi et un autre basé dans la Lomami seront en charge de la collecte, et de l'analyse des données. Ils bénéficieront de l'appui d'un expert suivi évaluation et d'un expert géomaticien (SIG) basés à Kinshasa et qui viendront en support aux trois PIREDD mis en œuvre par Enabel.

Le projet fournira à CAFI et FONAREDD, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées ainsi que des photos géoréférencées des divers résultats PSE rapportés.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet. Les données relatives aux PSE devront obligatoirement suivre le canevas de rapportage fournis par le Secrétariat FONAREDD.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé au FONAREDD et à CAFI via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec le FONAREDD et CAFI, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation du FONAREDD et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.



10) Communication et visibilité

Enabel veillera à respecter les dispositions en matière de rapportage et de communication, telles qu'indiquées à l'article 1.3.c. de l'Administrative Support Services Agreement.

Pour des questions de sécurité, des adaptations pourront être justifiées et nécessiter des demandes de dérogation.

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs.

Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité du FONAREDD et de CAFI et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité du FONAREDD et de CAFI ainsi que pour sensibiliser les publics ciblés à la manière dont le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera les logos et la mention de financement « financé par FONAREDD et CAFI » dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé.

Les logos et la mention « financé par FONAREDD et CAFI » seront montrés de manière visible au public et de façon proéminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les media.

11) Transparence fiduciaire

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 dollars américains, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe.

La structure organisationnelle d'Enabel est axée sur une gestion efficace et un contrôle poussé. Les principaux organes, qui se portent garants de ces aspects, sont les organes de direction et ceux de contrôle.

Organes de direction :

- Assemblée Générale (Ministre de la Coopération au Développement),
- Conseil d'Administration,
- Directeur.ice général.e
- Comité de Direction

Organes de contrôle :

- Commissaires du Gouvernement (Coopération au Développement et Budget),
- Collège des Commissaires (Cours des Comptes et réviseurs d'entreprises),
- Audit interne.

Plus d'informations sont disponibles sur le site d'Enabel : [organes de gestion et de contrôle](#)

Pour le PIREDD KORLOM des audits annuels indépendants seront effectués conformément aux règles d'Enabel en la matière. L'audit vérifie que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, soient exhaustives et aient été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit est certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités / standards reconnus internationalement.

Les rapports d'audit seront transmis au FONAREDD et au CAFI. Enabel élaborera un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.



En matière d'intégrité, de fraude et corruption et de gestion des plaintes toutes les politiques sont accessibles à ce lien : [Enabel qui sommes nous intégrité](#)



12) Budget, plan de travail et chronogramme

Plan de travail et budget par produits/activités

Produit	Activité	Activités	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Période (min. par an)					Budget planifié CAFI	Budget planifié autres sources	Budget planifié TOTAL
					A1	A2	A3	A4	A5			
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET - La gouvernance et gestion durable des ressources naturelles, ainsi que les performances économiques, sociales et environnementales des secteurs agricoles et forestiers sont améliorées dans la province du Kasaï Oriental												
Effet 1: Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles									\$ 1.760.000,00		\$ 1.760.000,00	
1	1,1	Appuyer les Services Techniques Déconcentrés dans l'exercice de leurs fonctions	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 840.000,00		\$ 840.000,00
1	1,2	Produit 1.2 : Mettre en place et dynamiser des Comités Locaux de Développement (CLD)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 275.000,00		\$ 275.000,00
1	1,3	Produit 1.3 : Appuyer le fonctionnement de cadres de concertation provinciaux et locaux	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 505.000,00		\$ 505.000,00
1	1,7	Produit 1.4 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 140.000,00		\$ 140.000,00
Effet 2: Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement économique et social du territoire									\$ 1.440.368,00		\$ 1.440.368,00	



2	2,1	Produit 2.1 : Accompagner la mise en oeuvre du plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 177.000,00		\$ 177.000,00
2	2,2	Produit 2.2 : Accompagner l'élaboration de plans simples d'aménagement du territoire à l'échelle des groupements (PSAT) à l'échelle des terroirs	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 166.000,00		\$ 166.000,00
2	2,3	Produit 2.3 : Accompagner la mise en oeuvre des plans d'aménagement du territoire à travers un système de PSE	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 739.568,00		\$ 739.568,00
2	2,4	Produit 2.4 Assurer la sécurisation foncière des projets forestiers, agroforestiers et de mise en défens dans les sites dédiés (cf effet 3 et effet 4) et accompagner les provinces réaliser la revue légale des concessions foncières de plus de 5 ha	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 105.000,00		\$ 105.000,00
2	2,5	Produit 2.5 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 252.800,00		\$ 252.800,00
Effet 3 : Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre										\$ 4.041.960,00		\$ 4.041.960,00
3	3,1	Produit 3.1 : Développer un schéma directeur d'approvisionnement Provincial (tourné vers l'approvisionnement urbain en bois énergie et en bois d'œuvre)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 112.000,00		\$ 112.000,00
3	3,2	Produit 3.2 : Mettre en place un système d'information et de suivi du bois-énergie et du bois d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 15.000,00		\$ 15.000,00



3	3,3	Produit 3.3 : Améliorer les systèmes de gestion des forêts et d'exploitation des ressources naturelles (en lien avec les Plans d'aménagement)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 724.200,00		\$ 724.200,00
3	3,4	Produit 3.4: Susciter et accompagner des actions de reboisement à large échelle	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 2.257.500,00		\$ 2.257.500,00
3	3,5	Produit 3.5: Structurer les producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 55.000,00		\$ 55.000,00
3	3,6	Produit 3.6: Promouvoir des initiatives liées aux métiers verts à travers l'entreprenariat pour contribuer à la réduction de la demande en bois-énergie et bois-d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 280.000,00		\$ 280.000,00
3	3,7	Produit 3.7 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 598.260,00		\$ 598.260,00
Effet 4: Des systèmes d'agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes										\$ 4.830.300,00		\$ 4.830.300,00
4	4,1	Produit 4.1 : Promouvoir et accompagner des plantations agro-forestières	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 2.295.000,00		\$ 2.295.000,00
4	4,2	Produit 4.2 : Améliorer la structuration et l'efficacité des systèmes de commercialisation	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 250.000,00		\$ 250.000,00
4	4,3	Produit 4.3 : Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'un réseau local d'acteurs de mise en œuvre de la REDD sensible aux groupes vulnérables	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 275.000,00		\$ 275.000,00



4	4,4	Produit 4.4 : Engager et accompagner les acteurs pour une prise de conscience des enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles et assurer la diffusion des innovations relatives à la REDD +	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 160.000,00		\$ 160.000,00
4	4,5	Activité 4.5 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 1.850.300,00		\$ 1.850.300,00
TOTAL COUTS - A										\$ 12.072.628,00		\$ 12.072.628,00
B. COUTS DES PRODUITS DU PROJET - La gouvernance et gestion durable des ressources naturelles, ainsi que les performances économiques, sociales et environnementales des secteurs agricoles et forestiers sont améliorées dans la province de la Lomami												
Effet 1: Des cadres de gouvernance provinciaux et locaux inclusifs sont mis en place et appuyés dans leur fonctionnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles										\$ 2.118.000,00		\$ 2.118.000,00
1	1,1	Appuyer les Services Techniques Déconcentrés dans l'exercice de leurs fonctions	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 1.123.000,00		\$ 1.123.000,00
1	1,2	Produit 1.2 : Mettre en place et dynamiser des Comités Locaux de Développement (CLD)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 377.000,00		\$ 377.000,00
1	1,3	Produit 1.3 : Appuyer le fonctionnement de cadres de concertation provinciaux et locaux	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 478.000,00		\$ 478.000,00
1	1,4	Produit 1.4 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 140.000,00		\$ 140.000,00
Effet 2: Des plans d'aménagement du territoire sont élaborés, appropriés par les acteurs et mis en œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement économique et social du territoire										\$ 1.754.636,50		\$ 1.754.636,50
2	2,1	Produit 2.1 : Accompagner la mise en oeuvre du plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 186.000,00		\$ 186.000,00



2	2,2	Produit 2.2 : Accompagner l'élaboration de plans simples d'aménagement du territoire à l'échelle des groupements (PSAT) à l'échelle des terroirs	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 225.000,00	\$ 225.000,00
2	2,3	Produit 2.3 : Accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire à travers un système de PSE	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 990.836,50	\$ 990.836,50
2	2,4	Produit 2.4 Assurer la sécurisation foncière des projets forestiers, agroforestiers et de mise en défens dans les sites dédiés (cf effet 3 et effet 4) et accompagner les provinces réaliser la revue légale des concessions foncières de plus de 5 ha	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 100.000,00	\$ 100.000,00
2	2,5	Produit 2.5 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 252.800,00	\$ 252.800,00
Effet 3: Des systèmes d'exploitation durable des forêts et des savanes sont développés et promus pour contribuer à la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant un approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre										\$ 3.850.390,90	\$ 3.850.390,90
3	3,1	Produit 3.1 : Développer un schéma directeur d'approvisionnement Provincial (tourné vers l'approvisionnement urbain en bois énergie et en bois d'œuvre)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 116.000,00	\$ 116.000,00
3	3,2	Produit 3.2 : Mettre en place un système d'information et de suivi du bois-énergie et du bois d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 21.630,90	\$ 21.630,90
3	3,3	Produit 3.3 : Améliorer les systèmes de gestion des forêts et d'exploitation des ressources naturelles (en lien avec les Plans d'aménagement)	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 1.190.000,00	\$ 1.190.000,00



3	3,4	Produit 3.4: Susciter et accompagner des actions de reboisement à large échelle	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 1.687.500,00		\$ 1.687.500,00
3	3,5	Produit 3.5: Structurer les producteurs de bois énergie et de bois d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 55.000,00		\$ 55.000,00
3	3,6	Produit 3.6: Promouvoir des initiatives liées aux métiers verts à travers l'entreprenariat pour contribuer à la réduction de la demande en bois-énergie et bois-d'œuvre	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 230.000,00		\$ 230.000,00
3	3,7	Produit 3.7 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 550.260,00		\$ 550.260,00
Effet 4: Des systèmes d'agriculture familiale et entrepreneuriale durables sont développés pour réduire la pression sur les forêts et les savanes										\$ 6.001.400,00		\$ 6.001.400,00
4	4,1	Produit 4.1 : Promouvoir et accompagner des plantations agro-forestières	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 3.191.000,00		\$ 3.191.000,00
4	4,2	Produit 4.2 : Améliorer la structuration et l'efficacité des systèmes de commercialisation	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 250.000,00		\$ 250.000,00
4	4,3	Produit 4.3 : Appuyer l'émergence et le fonctionnement d'un réseau local d'acteurs de mise en œuvre de la REDD sensible aux groupes vulnérables	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 340.000,00		\$ 340.000,00
4	4,4	Produit 4.4 : Engager et accompagner les acteurs pour une prise de conscience des enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles et assurer la diffusion des innovations relatives à la REDD +	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 260.000,00		\$ 260.000,00
4	4,3	Activité 4.3 : Ressources humaines	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$ 1.960.400,00		\$ 1.960.400,00
TOTAL COUTS - B										\$ 13.724.427,40		\$ 13.724.427,40
TOTAL COUTS DES EFFETS DU PROJET										25.797.055,40		25.797.055,40



Z. COUTS DE GESTION DU PROJET														
z	Z 1	Frais de personnel	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$	2.733.420,00		\$	2.733.420,00
z	Z 2	Investissements	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$	439.000,00		\$	439.000,00
z	Z 3	Frais de fonctionnement	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$	2.990.805,20		\$	2.990.805,20
z	Z 4	Audit, M&E et appui	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$	550.000,00		\$	550.000,00
z	Z 5	Communication	Enabel	FONAREDD	X	X	X	X	X	\$	200.000,00		\$	200.000,00
TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET										\$	6.913.225,20		\$	6.913.225,20
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROJET										\$	32.710.280,60		\$	32.710.280,60
	Total coûts directs org. de mise en œuvre 1													
	Total coûts directs org. de mise en œuvre 2													
	Total coûts directs org. de mise en œuvre 3													
TOTAL COUTS INDIRECTS (ne doit pas exceder 7%)										\$	2.289.720		\$	2.289.720
TOTAL DES COUTS										\$	35.000.000		\$	35.000.000



Budget ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	XX (Organisme de mise en œuvre 1)	XX (Organisme de mise en œuvre 2)	TOTAL USD
1. Personnel	\$8 347 270,20		\$8 347 270,20
2. Fournitures, produits de base, matériaux	\$0,00		\$0,00
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	\$2 368 000,00		\$2 368 000,00
4. Services contractuels	\$14 512 630,90		\$14 512 630,90
5. Voyages	\$302 500,00		\$302 500,00
6. Transferts et subventions aux contreparties	\$4 585 604,50		\$4 585 604,50
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$2 594 275,00		\$2 594 275,00
Total des Coûts Directs	\$32 710 280,60		\$32 710 280,60
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	\$2 289 719,64		\$2 289 719,64
TOTAL des Coûts	\$35 000 000		\$35 000 000



Clarifications sur les aspects budgétaires et financiers

Audit :

- Un audit annuel est prévu pour l'intervention. Un audit n'aura pas lieu après la première année si la première année d'exécution est trop courte, c.a.d. moins de 6 mois calendaire. Dans ce cas, les dépenses de cette première année seront incluses dans l'audit de l'année suivante.
- Le rapport annuel concerne les dépenses de l'année calendaire. Les principes de comptabilité double sont d'application ; c'est la date de réception des biens et la date des prestations qui définissent l'année sur lequel les charges sont imputées. Les rapports annuels seront préparés selon les principes de la comptabilité en partie double.

Première Tranche :

- Les montants de la première tranche mentionnés dans les tableaux budgétaires sont considérés comme une planification. Cette première tranche ne limite pas le montant qu'Enabel peut décaisser. Ces paiements et engagements ne sont que limités par le budget total de l'intervention.

Mutualisation des Ressources :

- Pour une utilisation efficace des ressources Enabel partage certaines des ressources entre ses différentes interventions. Cette mutualisation concerne entre autres des ressources humaines, le charroi, et certains marchés publics. Cette mutualisation peut par exemple se faire entre les différentes interventions REDD+, entre les différents interventions d'Enabel dans la province, ou dans le pays.
- Pour faciliter cette mutualisation ces dépenses sont directement, ou indirectement, imputées sur les interventions via l'utilisation des clés simples de répartition. Les clés simples de répartition peuvent entre autres être basées sur les budgets, les planifications annuelles et le nombre de ressources humaines. La sélection des clés simples de répartition est soumise à l'appréciation du service financier d'Enabel. L'éligibilité de la répartition ne demande aucune autre justification. Ces clés peuvent uniquement être rejetées s'il existe des écarts aberrants et excessifs entre les clés de répartitions et l'utilisation réelle des ressources.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Diverses consultations ont été menées au cours du processus de développement du projet comme renseigné dans les tableaux ci-dessous.

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (ü)
Atelier de consultation	Jeudi 15/12/2022	Voir liste de présence ci-dessous	Voir tableaux ci-dessous	
Mission de formulation	30/11 au 19/12	Voir liste des principales parties prenantes et institutions rencontrées ci-dessous	Voir rapports d'expertise bois-énergie et forêt	



Enabel

ATELIER DE FORMULATION DU PIREDD KORLOM
LISTE DE PRESENCES

N°	Prénom et Nom	Organisation	Provenance	Téléphone	Signature
01	NTURBA JULIEN POET-JEAN	FONDATION.EMB Ry-MUKUNAY	TSHILENGE SITE MIYA	03527565 85	
02	NEENGA MUTANGILAY	ATTENAGE DUT.	NLB M.	0854278463	
03	SEFOE TSHILAN KALMA	GIRR/KOR	MBUJIMAYI	087830039	
04	Maurice NKANKA	LACOME ONG	MIABI	0828078754	
05	LUTHIANA-VALENTIN	EAB ONG.	BS DULUPITA	0903627035	
06	ARONKWA Dieu-Merci	IITA	MBUJIMAYI	0842704807	
07	John KATUKU KAZADI	IITA	MBUJIMAYI	0847304793	
08	Aime TSHIBANDA FUKERNA	APGK	MBUJIMAYI	0856181999	
09	ARTHUR KAZADI NKUMBI	CRONGDIRN	MBUJIMAYI	0891544703	
10	Crispin NTUMBA	DIVIgenre	MBUJIMAYI	0852313638	
11	ALPOLBA SOMUE	INERA	NGANDATIKA	0856482829	
12	OMU KALALA	ENVIRONNEMENT	MBUJIMAYI	0854299930	



N°	Prénom et Nom	Organisation	Provenance	Téléphone	Signature
13	FRANÇOIS TSHIMATSHE	ENV. et D. Durab	MBUJIMAYI	0851885964	[Signature]
14	Albert MPOIE	DEV. RURAL	MBM	0876665054	[Signature]
15	Célestin MUYEMU MUYEMU	DIV. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES Titre Emplacement	MBUJIMAYI	0856736426	[Signature]
16	Roger KILAMBU MUYEMU KAVANGA	COMMUNIER LUKANDA	KVAKLABA	0856112000	[Signature]
17	Elvane NUTINGA NKOLA	TERRITOIRE DE TSHIC	TSHICENGE	0852791982	[Signature]
18	CLEMENT KAKONA BETU	ONG A.D.T	MIABI	0997311905	[Signature]
19	AUGUSTIN KAJEMBE	IPAKOR	MBM	0857255316	[Signature]
20	MELCHIE KAJUMBA	CONSEIL PROVINCIAL DE LA JEUNESSE "CPJ"	MBUJIMAYI	0876892463 0848141334	[Signature]
21	Prof. Charles OBAK	UOM	MBM	0854602777	[Signature]
22	Jean Sembe	FACI	Kinkanda	0994067377	[Signature]
23	Ramene DEFRIVE	ENABEL	Bruxelles	0032/49736 5554	[Signature]
24	Roxe MBUYI	Société Civile	MBM	081352570	[Signature]
25	Antony KUNTO	Enabel	MBUJIMAYI	0974633370	[Signature]
26	JEAN DE DIEU KUNTO	FORNE RECO FON	MIABI	090327214	[Signature]
27	JLUNA - NIKASHAMA	FCC / COC	MBUJIMAYI	0858121008	[Signature]

Fait à Mbuji Mayi, le 15 décembre 2022

Personnes et structures consultées au cours de la mission de formulation



Nom	Structure	Fonction	Contact
Jean De Dieu Bukasa	Ferme JDD	Responsable	0856265806 0808992112
Alphone Mbutu	ONG LACOME	Superviseur site	0828078754
Clément Kakona	Ferme Musasa ONG/ADT	Responsable	0997311805 0813683330
Paul Madimba	ITA Kamiji	Inspecteur territorial	0998364202 0842372457
Justin	Coordination urbaine de Mwene-Ditu	Coordonnateur	0856320840
Kalenda	Supervision de l'environnement du Luilu	Superviseur du territoire	0852896811
Sœur Thèrese Kaji	Ferme Matobo/ Sœur de Tshilomba	Agronome	0815380075 0854230018
Père ERWIN	CICM/ Congrégation religieuse	Responsable	0811558969 0998769856
Régine Tshisau	Ferme KM (Kazadi Mbuyi), OP	Responsable	0846662907
Alain Mbuyamba	ONG ROBADEC	Secrétaire	08468821225
Kabuya	Cadre de Concertation Inter-ETD de Ngandajika	coordonnateur	0816078219 0850295537



Kabangu	Cadre de Concertation Inter-ETD de Ngandajika	Secrétaire exécutif adjoint	0998548687 0852611391
Dieudonné Oshudi	ENABEL/PRODAKOR	Agent chargé de l'agroforesterie	-
José Tshibanga	ITA Ngandajika	Inspecteur	-
Jeri Tshizubu	ITDR Ngandajika	Inspecteur	-
Evariste Mutomba	Supervision de l'environnement de Ngandajika	Superviseur du territoire	-
Albert Kabongo	Supervision de l'environnement de Ngandajika	Agent	-
Alpha Sonja	ADETRAP Ngandajika	Assistant technique	0856432329 0816813189
Léon Kaninda Kabeya	Secteur de Tshiyamba	Chef de secteur	0819131596
Kabongo Kana Ndaya	Groupement de Kafumbu	Chef de groupement	-
Dr Paul Dontsop	IITA KOR	Chef d'antenne	0998627326
Serge Kalala	GTCRR	Coordonnateur KOR	0818300938
Albert Beloko-Dishomba	REPALEF	Coordonnateur KORLOM	0824021804 0842028650
Micheline Mujinga	CFLEDD	Coordinatrice	0824835596 0892270813



Costa Kalala	FEC/Section bois sciés, marché de Mbujimayi	Président	0851580039 0816142926
Rose Mbuyi	Bureau coordination de la société civile KOR	Coordinatrice	0813555849
Grace Zola	AMAR	Enquêteur PFNL	0821234194
Tshibanda	APJPC	PCA	0816062555
Professeur Georges Muyayabantu	Faculté des Sciences Agronomiques, Université Officielle de Mbujimayi	Doyen de la faculté	0815359655 0852426055
Sylvain Ngongo	Gouvernement provincial Kasai Oriental	Ministre provincial en charge du développement rural	
Constantin Muepu		Commissaire général en charge de l'agriculture	
James Nsomue		Chef de bureau environnement (assumant l'interim du Coordinateur de l'environnement en mission)	
Equipe de la division provinciale de l'environnement Lomami		Division provinciale de	



		l'environnement Lomami	
Visites et entretien divers avec briquetiers, vendeurs de charbons de bois, vendeurs de bois d'œuvre, ménages agriculteurs, ..			



Liste de Présences.
Réunion ENABEL et Coordination
Provinciale de l'Environnement
et Développement durable,
Vendredi 16/12/2022.

N°	Noms & Postnomms.	Fonction.	Téléphone	Signature
01	KAPAKA YAMISOLO	CD/EDD	082584584	
02	OMER KALALA	CB AF	0854299930	
03	RICHARD LUSA	CBEP	0851692544	
04	HONORE NKONGOLO	CB REBOIS	0856142596	
05	MARIE BATUPU	B. ASSAIN.	0842710329	
06	JEAN PIERRE NKUNA BEJA	EBCVI	0851817052	
07	PAULIN BILONDA NTUMBA	CB EHPE	0854376154	
08	TSHIMPOTSHI TUYI SITA	inspecteur provincial	0855188954	
09	Jean Semehi	ENABEL	0994067511	
10	Simon TSHIBAKA	Affirmame d'intention Enabel	0840279635	



Constats	État ou situation actuelles	Pratiques	Menaces	Bassin d'approvisionnement	Contraintes	Solutions et actions à mener	Zones prioritaires	Acteurs
Quelles sont les principales pratiques et menaces qui pèsent sur les forêts et savanes dans le Kasai Oriental ?	Mauvais et non durable	Agriculture itinérante sur brulis	La disparition de la forêt et la dégradation des sols ; La disparition des PFNL	Dans les 5 Territoires du Kasai-Oriental	Insuffisance des intrants agricoles ; Mauvais état des routes ; Insuffisance d'énergie électrique	Le renforcement des capacités et la vulgarisation ; l'agroforesterie ; le reboisement ; intensification de l'agriculture, cultures pérennes ; mise en défend	LUPATAPATA, TSHILENGE, MIABI, LUILU, KAMIJI, KABINDA/LO MAMI	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
		Feu incontrôlé de brousse	La dégradation des sols et disparition des espèces	Dans les 5 Territoires	Insuffisance des protéines animales	Le renforcement des capacités et la vulgarisation des textes légaux ;	LUPATAPATA, TSHILENGE, MIABI	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
		Carbonisation	La disparition de la forêt et de la faune	Kasai-Oriental (MIABI, KABEYA KAMUANGA), Kasai-Central (DIMBELENGE, MIKETA, MATADI) et Lomami (KAMIJI, LUILU, NKUMBA)	Insuffisance d'énergie électrique	Diversifier l'électricité, boisement des arbres à croissance rapide ; création des mini barrages et énergies alternatives	LUPATAPATA, TSHILENGE, MIABI	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES



		Exploitation artisanale des diamants	La destruction de la forêt et disparition des espèces animales ; érosions et déformation du paysage	Dans les 5 Territoires	Recherche des revenus ; faible accompagnement	Restauration environnementale et reboisement	LUPATAPATA, TSHILENGE, MIABI,	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
		Exploitation de bois de chauffe	La disparition faunique et floristique	Dans les 5 Territoires et LUILU (LOMAMI)	Idem carbonisation	Idem carbonisation	LUPATAPATA, TSHILENGE, MIABI,	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
Quelles sont les zones de forêts, la situation de la déforestation (zones fortement impactées) et mécanismes de suivi de la déforestation dans le Kasai Oriental ? Quelles sont les conséquences de la déforestation ?	Dégradation avancée dans les Territoires de LUPATAPATA, MIABI, TSHILENGE et KABEYA KAMUANGA Aucun mécanisme de suivi	Agriculture des calendriers agricoles, rareté des pluies, Carbonisation des mauvais rendements agricoles, insécurité alimentaire, disparition des PFNL Feu incontrôlé de brousse Carbonisation Exploitation de bois de chauffe Exploitation artisanale des diamants	La perturbation des calendriers agricoles, rareté des pluies, mauvais rendements agricoles, insécurité alimentaire, disparition des PFNL	Kasaï-Oriental (MIABI, KABEYA, KAMUANGA), Kasaï-Central (DIMBELENGE, MIKETA, MATADI) et Lomami (KAMIJI, LUILU, NKUMBA)	Manque des moyens (déficit du personnel et moyens financiers) de suivi des services étatiques, absence des AGR, Insuffisance des intrants agricoles ; Mauvais état des routes ; faible revenu des communautés, Insuffisance d'énergie électrique	Mise en défense des forêts et quelques savanes, agroforesterie, reboisement des espèces à croissance rapide, AGR (apiculture, pisciculture, petit élevage, bois-énergie, plantations des arbres à chenilles	KABEYA, KAMUANGA, MIABI, TSHILENGE, LUPATAPATA, périphérie de MBUJIMAYI	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES



<p>Quelles sont les zones de savanes (herbacées et arbustives), la situation de la dégradation de ces savanes (zones fortement impactées) et mécanismes de suivi de la dégradation des savanes et conséquences dans le Kasai Oriental ?</p>	<p>LUPATAPATA, MIABI, TSHILENGE, KATANDA et KABEYA KAMUANGA Une dégradation faible Pas avancée Pas de mécanisme de suivi Pas de conséquences par rapport à la Province</p>	<p>Agriculture Feu incontrôlé de brousse Exploitation artisanale des diamants</p>	<p>La disparition des espèces animales ; érosions, dégradation des savanes et déformation du paysage ; la perturbation des calendriers agricoles, rareté des pluies, mauvais rendement agricole, insécurité alimentaire</p>	<p>LUPATAPATA, MIABI, KATANDA, TSHILENGE et KABEYA KAMUANGA</p>	<p>Absence des AGR, Insuffisance des intrants agricoles ; Mauvais état des routes ; faible revenu des communautés, Insuffisance d'énergie électrique</p>	<p>Mise en défense des savanes, agroforesterie, reboisement des espèces à croissance rapide, AGR (apiculture, pisciculture, petit élevage), bois-énergie, plantations des arbres à chenilles</p>	<p>LUPATAPATA, MIABI, KATANDA, TSHILENGE et KABEYA KAMUANGA</p>	<p>DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES</p>
<p>Quels sont les scénarios tendanciels d'utilisation des terres et des ressources naturelles pour l'agriculture dans les 10/30 ans à venir ?</p>	<p>Aucun problème sur l'utilisation de terres et des ressources naturelles</p>	<p>Les cultures pérennes, l'élevage à grand échelle, exploitation minière</p>	<p>Diminution des terres arables, conflits fonciers</p>	<p>LUPATAPATA, MIABI, TSHILENGE et KABEYA KAMUANGA</p>	<p>Accès aux terres</p>	<p>Sécuriser les terres acquises et diversifier les économies locales, Amélioration des conditions de vies, installations des forêts durables, fertilisation des sols, ouverture des routes d'intérêt économique</p>	<p>LUPATAPATA, MIABI, TSHILENGE et KABEYA KAMUANGA</p>	<p>DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES</p>
<p>Quels sont les principaux flux de produits (bois d'œuvre, bois- énergie, PFNL) à</p>	<p>Bois d'œuvre : rare</p>	<p>Exploitation artisanale Agriculture Feu incontrôlé de brousse</p>	<p>Dégradation et disparition des forêts et des ressources</p>	<p>LUILU, KAMIJI</p>	<p>Manques d'alternative pour les communautés, manque des</p>	<p>Domestication des champignons ; restauration environnemental</p>	<p>LUILU, KAMIJI</p>	<p>DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR,</p>



l'échelle du bassin d'approvisionnement ? Quels sont les types et l'état des produits ?					moyens de subsistances	e, plantation des arbres à chenilles, restauration et mise en defens		DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
	Bois-énergie : rare	Exploitation artisanale Agriculture Feu incontrôlé de brousse	Dégradation et disparition des forêts et des ressources	KABINDA	Manques d'alternative pour les communautés, manque des moyens de subsistances	Domestication des champignons ; restauration environnemental e, plantation des arbres à chenilles, restauration et mise en defens	KABINDA	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
	Champignon : disponible	Exploitation artisanale Agriculture Feu incontrôlé de brousse	Dégradation et disparition des forêts et des ressources	MIABI, TSHILENGE	Manques d'alternative pour les communautés, manque des moyens de subsistances	Domestication des champignons ; restauration environnemental e, plantation des arbres à chenilles, restauration et mise en defens	MIABI, TSHILENGE	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
	Chenilles : rare	Exploitation artisanale Agriculture Feu incontrôlé de brousse	Dégradation et disparition des forêts et des ressources	KABINDA	Manques d'alternative pour les communautés, manque des moyens de subsistances	Domestication des champignons ; restauration environnemental e, plantation des arbres à chenilles, restauration et mise en defens	KABINDA	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
	Gibiers : presque disparu	Exploitation artisanale Agriculture Feu incontrôlé de brousse	Dégradation et disparition des forêts et des ressources	LUBAO	Manques d'alternative pour les communautés, manque des	Domestication des champignons ; restauration environnemental e, plantation des	LUBAO	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN,



					moyens de subsistances	arbres à chenilles, restauration et mise en défens		RESEAUX DES FEMMES
Y a-t-il des reboisements ou des plantations ?	Oui : petites étendues, faible surface	Agroforesterie Restauration environnementale L'apiculture Récolte des chenilles Huile de palme	Feu de brousses, Les coupes illégales d'arbres	MIABI ; KABEYA KAMUANGA, TSHILUNDU, LUPATAPATA	Conflits fonciers Moyens financiers limités	Plantations d'arbres à chenilles, bois d'œuvre, bois-énergie Pare-feu	MIABI ; KABEYA KAMUANGA, TSHILUNDU, LUPATAPATA	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
Y a-t-il présence de peuples autochtones dans ces forêts et savanes ? Quel est leur rôle dans la gestion et la conservation des forêts ?	Oui Protection des forêts et agriculture, pêche et élevage	Protection des forêts Agriculture, Reboisement Chasse La cueillette	Mauvais traitement Discrimination	LUPATAPATA (TSHINTU MUANZA), TSHILENGE (TSHILENGE)	Conflits communautaires Désenclavement et isolement	Développer des projets de développement, Projets de renforcement des capacités et d'agriculture, de développement des filières des PFNL	LUPATAPATA (TSHINTU MUANZA), TSHILENGE (TSHILENGE)	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES, PAP
Quel est le rôle des femmes ?	Agriculture et commercialisation des produits agricoles, agro forestiers et PFNL et contribution à l'économie	Agriculture, Commercialisation des produits agricoles, agro forestiers et PFNL	Pas d'accès à la terre, Les us et coutumes rétrogrades Les VBG Le rejet par la communauté	Toute la Province	Dépendance maritale Exploitation sexuelle	La sensibilisation sur le VBG Développement des filières (Agroforesterie, domestication des champignons, pêche et élevage, etc.) Renforcement des capacités Intégration des femmes Masculinité positive	Toute la Province	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES



Y a-t-il opportunités de création de CFCL ?	Inexistence des forêts naturelles/CFCL	Aucune pratique	Aucune	Aucune	Déforestation création des forêts communautaires artificielles	Création des forêts communautaires artificielles (plantations)	MIABI, LUPATAPATA ; KABEYA KAMUAN GA	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES
Comment assurer la mise en œuvre concrète des plans réalisés ?	Avec le concours des parties prenantes selon leurs niveaux et responsabilité (acteurs privés, publics et étatiques). Niveau d'intervention : Groupement							
Quels appuis/projets antérieurs ou en cours ?	PIREDD/MBKIS en cours	Renforcement des capacités Subvention des reboisements	Conflits de terres	Axe KANDAKANDA Axe LUPATAPATA Axe LUSUKU	Coût de financement par hectare Procédures de décaissement de fonds	Reconduire le Projet dans d'autres sites	Axe KANDAKANDA Axe LUPATAPATA Axe LUSUKU	DIVAGRI, GTCRR, COLO, DIVENV, DIVAT, DIVINT, ETD, DIVGENRE, DIVDEVRUR, DIVPLAN, RESEAUX DES FEMMES, PAP

Groupe de travail agriculture

Constats	État ou situation actuelle	Pratiques	Menaces	Contraintes	Bassin de production	Solutions et actions à mener	Zones prioritaires	Acteurs
Quelles sont les principales pratiques et menaces qui pèsent sur	Agriculture de subsistance et non durable	Agriculture traditionnelle sur brulis à petite échelle à 98% et	Dégradation du sol et destruction de la biodiversité Recours aux pesticides	L'utilisation des outils rudimentaires Conflits fonciers	Tshilenge : - Kalelu - Kalonji Sud - Tshipuka Katanda :	- Gestion durable du sol, et promotion de l'agriculture intelligente et intégré	Tshilenge et Katanda	Paysans, Secteur privé (faible), ONGs, IITA, INERA, Universités,



l'agriculture dans le Kasai Oriental ?		mécanisation à 2% (ATA)	Pollution environnementale	Manque des financements Manque des intrants agricoles de qualité Mauvais état des routes Changement climatique Exode rurale Faible niveau d'encadrement du secteur	- Nsangu - Tshitolo - Mutuayi - Baluba-Lubulanji Miabi : - Tshijiba - Tshilundu - Kakangayi Lupatapat - Kukumbi - Mulenda - Tshaba Kabeya Kamuanga - Lac Mukamba - Mpemba - Ndomba	- Recours aux biopesticides - Implication des autorités locales, et politico-administratives - Accroître le financement dans le secteur agricole - Utilisation efficace du financement agricole - Subventionner le secteur agricole - Disponibiliser et utiliser les intrants agricoles - Réhabilitation des routes et désenclavement - Intensifier le reboisement - Promotion de l'économie bio circulaire - Aménagement du territoire - Améliorer les conditions de vie en milieu rural - Accompagnement accru des paysans		Services Publics intervenants dans l'agriculture
Quels sont les principaux flux de produits agricoles à l'échelle du bassin	Faible mouvement d'approvisionnement	Transport humain, vélo, moto, véhicule	Épuisement de la force humaine	Mauvais état des infrastructures et des vies	Idem	- Aménagement du territoire	Idem	Office de Route et OVDA, FONER



d'approvisionnement ?		(faible transaction)				<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie en milieu rural - Accompagnement accru des paysans - Réhabilitation des routes et désenclavement 		
Quels sont les scénarios tendanciels d'utilisation des terres et des ressources naturelles pour l'agriculture dans les 10/30 ans à venir ?	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible utilisation - Tendance haussière dans les 10/30 ans 		Pression accrue sur les terres et les ressources naturelles	Idem Mentalité rétrograde	Idem	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable et participative des terres et des RN - Sensibilisation au changement des mentalités 	Idem	Autorités politico-administrative et les services techniques et spécialisés, ONGs
Quelles sont les menaces que l'agriculture fait peser sur les forêts et les savanes ?	Moins prononcé ou Très faible	Idem	Diminution des espaces forestiers et de savanes		Idem	Un bon plan directeur d'aménagement de territoire Diversification des moyens de Subsistence	Idem	Idem
Quel est le rôle des femmes et des jeunes ?	Role principal Role secondaire (Jeune)			Surexploitée, faible scolarité, Mariage précoce, Coutume rétrograde Manque des ressources financière	Idem	Promotion du genre, promotion de l'éducation de la femme, sensibilisation au changement des mentalités, autonomisation de la femme Diversification des moyens de Subsistence Promotion de l'entrepreneuriat de la femmes et des jeunes	Idem	Services techniques et spécialisés sur les questions du genre et de jeune



				Attractivité du secteur minier (Jeunes)		Amélioration de l'accès aux sources de financement		
Quels appuis/projets antérieurs ou en cours ?	Un nombre important des projets antérieurs à impact insignifiant Idem		Impact insignifiant des communautés locales	Problème de mise en œuvre (irréalisme, trop des bureaucraties, etc.)		Formulation participative des parties prenantes Respect des closes en matière d'exécution des projets		Partenaires techniques et financiers Acteurs locaux Les services étatiques Les ONGs Les centres de recherche et Universités

Groupe de travail aménagement du territoire et foncier

Constats	État ou situation actuelle	Pratiques et conséquences	Menaces	Solutions et actions à mener	Contraintes	Zones prioritaires	Rôle des Acteurs
Quelles sont les principales pratiques et menaces qui pèsent sur l'aménagement du territoire et la gouvernance foncière dans le Kasaï oriental ?	Anarchie dans l'implantation de certaines zones et conflits fonciers Superposition des titres et projets Risque d'accaparement des espaces / des terres à grande échelle Si le terrain est > à 10ha, la législation foncière prévoit qu'un PV de vacances des terres soit établi (compétences du conservateur et de l'administration du territoire)	Attribution de titres d'exploitation minières au détriment des autochtones Accaparement des terres par l'Etat, les grandes entreprises et les chefs coutumiers privés (très fréquents) Dans le milieu urbain : extension et construction anarchique (exemple sur terrain de la MIBA) qui peut entraîner des conflits et manque de gestion	Exploitation et dégradation des forêts et des savanes Les mines trouent et abîment la savane Implantation de palmiers à huile dans les forêts (alors qu'une réglementation pourrait encourager leur implantation dans les savanes qui sont plus propices	Savoir quels sont les droits des populations sur les terres Aider les communautés à être consultées via CLIP (instrument de consultation des communautés locales) Créer des espaces pour implanter dans chaque territoire les plantations bois-énergie Sensibilisation des communautés aux outils	Manque de connaissance et d'expertise sur la thématique d'aménagement du territoire et la nouvelle législation foncière Pas / peu d'expériences antérieures relatives à l'aménagement du territoire	Ciblage de choix des zones : Initiatives qui ont montré leur capacité (zone avec projet déjà installé) Ne pas aller dans des zones de conflits	Administration publique (aménagement du territoire et secteur foncier + autres secteurs concernés) Société civile (élaboration des instruments et facilitation de l'appropriation de ces instruments par les communautés, suivi et évaluation, interrelation entre ⁴²

⁴² CODELT (expertise au niveau national sur les questions foncières)



		Exode des jeunes car absence d'espaces pour eux,oisiveté Confusion des propriétés d'espace entre l'Etat et les autochtones	Disparition de la biodiversité avec la disparition de la forêts et dégradation des savanes Pauvreté qui grandit	de gestion foncière et aménagement du territoire	dans le Kasai Oriental Manque de compétences techniques et de moyens des services et acteurs de la société civile sur la thématique		Communautés proprement dite doit être associée ONG internationale ou nationale (production des instruments tels que production de carte) Universités (expertise mais
Y a-t-il des plans et schémas d'aménagement dans le Kasai Oriental ?	Non pas de plans qui existent aux différentes échelles Pas de plans simples (mais demande de terre de concession en cours de constitution)	Absence de régulation de délimitation de certaines entités	Changement climatique Menaces d'érosion et d'effondrement (zone sablo- argileuse Construction anarchique (gens construisent des maisons dans des cimetières avec risque sanitaires)	Elaboration de plans simples de gestion à l'échelle des groupements de façon participative avec les communautés (voir expérience de Plans à élaborer au niveau des villes (mais pas Plans de développement territoriaux (chaque territoire doit se développer sur base des plans simples de développement/de gestion)			
Quelles sont les différentes affectations des terres qui existent actuellement (permis miniers, plantations forestières, CFCL, aires protégées, ...)?	Peu de permis miniers et plutôt des zones d'exploitation minière, pas de concessions forestières, pas de titres fonciers. Pas d'aires protégées	Manque à gagner pour la province qui devrait bénéficier des investissements privés (taxe, etc.) Menaces envers les entrepreneurs qui peuvent fuir la province car l'investissement est trop risqué		Accompagner les demandes de terre de concession pour des femmes a été réalisée (500 ha dans le Miabi) = un arrêté est en cours d'élaboration (idem	idem	idem
Quelles sont les modalités actuelles d'accès aux terres	1- Pour les fils de terroir qui résident sur place : - par lignage : chaque fils peut demander la terre sur les terres des ancêtres (par lignage) - La	Si les modalités d'accès à la terre respecte les différentes étapes (chef, puis administration du territoire) , n'y a pas de conflits possible		Les étapes (depuis le niveau village/groupement en remontant vers l'administration) pour	Idem	idem	idem



	<p>terre est liée à l'utilisation de l'espace / mise en valeur</p> <p>2- Pour les fils du terroir qui ne résident pas sur place ou qui veulent obtenir de grands espaces</p> <p>Demande de concession auprès du chef, consultation des notables et des clans qui ont la terre pour validation, discussion entre demandeurs et porteurs du projet</p> <p>3- Etranger</p> <p>Demande de concession auprès du chef, consultation des notables et des clans qui ont la terre, discussion entre demandeurs et porteurs du projet, paiement du chef et de la communauté</p> <p>4- Etat pour besoin d'utilité publique : domaines privés de l'état et domaine public de l'état. : l'état a cédé la jouissance de la terre aux communautés mais il peut la récupérer dans le cas d'utilité publique</p> <p>Ensuite remontée des échelles administratives pour obtenir les papiers (secteur, territoire et cadastre)</p>	<p>Conflits naissent car la terre est parfois attribuée par le chef de façon anarchique (par rapport retour de la diaspora par exemple)</p> <p>Risque d'accapement des terres par l'Etat (par exemple blocs pétroliers dans le Nord du Kasai)</p> <p>Si il y a valorisation de la terre et, il y a un risque malgré tout que les communautés soit « jalouses » et sabotent le projet</p>		<p>l'accès à la terre doivent être respectées</p> <p>Les modalités d'acquisition doivent être documentées</p> <p>Mise en œuvre de la nouvelle législation foncière et ses instruments</p> <p>Elaboration de plans simples de gestion AVEC les communautés afin de se mettre d'accord avec les communautés sur l'affectation des terres</p> <p>L'Etat doit se conformer à l'aménagement du territoire tels que prévu (si des plans simple de gestion des espaces sont réalisés à l'Etat doit respecter cela)</p>			
<p>Quelles sont les modalités actuelles de gestion des espaces et des ressources naturelles (à l'échelle de la Province, du secteur, des groupements et des villages) ?</p>	<p>Pour les forêts, ce sont les communautés autochtones sont gérées par les communautés</p> <p>Pour les savanes naturelles non valorisées (bissuku), la gestion est au main des communautés</p> <p>Pour les savanes mise en valeur, ce sont les porteurs de projets</p>	<p>Si les communautés ne sont pas impliquées dans la gestion par les porteurs de projets, il y a risque de conflit sur le long terme (exemple ; feux de brousse dans les plantations ou remise en question)</p>		<p>Idem</p>	<p>Idem</p>	<p>idem</p>	<p>idem</p>



	ou la famille /communautés qui a mis en valeur						
Quels appuis/projets antérieurs ou en cours ?	Pas de projets antérieurs ou en cours sur le foncier !!	La question du foncier fait « peur » Les projets PIREDD ne tiennent pas compte suffisamment de la question du foncier		Il est indispensable de traiter la question du foncier pour réussir un projet PIREDD. Il faut intégrer la question foncière afin d'éviter les conflits	Idem	idem	idem
Quels sont les scénarios tendanciels d'utilisation des terres et des ressources naturelles dans les 10/30 ans à venir dans le Kasai Oriental ?	Sans plans d'aménagement et de pratiques de gestion foncière, risque conflit généralisé, tueries et risques de guerres tribales						

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

En 2019, Enabel a approuvé sa nouvelle stratégie en matière de genre et s'est engagé à poursuivre la réalisation de l'égalité des sexes et à "ne laisser personne de côté".

L'intégration de la dimension de genre et l'approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) sont au cœur de sa programmation, comme le souligne sa stratégie en matière de genre pour la période 2019-2023. Elle a adopté le marqueur de genre de l'OCDE comme référence pour enregistrer les activités de développement qui ciblent l'égalité des sexes, l'objectif étant de s'assurer que tous les programmes abordent l'égalité des sexes d'une manière transformatrice.

Cette nouvelle stratégie prévoit également la mise en place d'un système efficace et adéquat de suivi et d'évaluation de l'égalité entre les femmes et les hommes, axé sur les éléments suivants : (i) Veiller à la bonne utilisation du marqueur de genre, (ii) Élaborer une matrice de résultats, des indicateurs et des objectifs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action, (iii) Evaluer régulièrement, (iv) Mettre en place, maintenir et partager une base de données de bonnes pratiques, (v) mettre en œuvre la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et la doter de moyens.

La stratégie genre d'Enabel est accessible sur ce lien : [Enabel stratégie genre WeforHer](#)

ANNEXE 3 : Stratégie de communication

1. Objectifs de communication généraux

Les objectifs généraux de communication du PIREDD sont les suivants :

- Assurer la transparence en informant toutes les parties prenantes sur le projet PIREDD (ses modalités de gouvernance, ses objectifs, ses principes, sa zone d'intervention, ses modalités d'intervention, les résultats prévus et atteints, ...)
- Toucher un maximum de personnes et atteindre les résultats du projet en informant toutes les parties prenantes sur les produits du projet PIREDD (messages de sensibilisation et de communication, activités, ..)
- Capitaliser les mécanismes innovants de PSE en vue d'alimenter la réflexion sur le mécanisme de national
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques mises en œuvre par le projet

2. Public(s) ciblé(s)

Les publics visés par les actions de communication comprennent les autorités politiques et administratives, les services techniques, les organisations de la société civile, le secteur privé, et les communautés locales (avec une attention particulière portée à la communication envers les femmes et les peuples autochtones)

3. Description des principales actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Information sur le lancement du projet et son contenu	Partenaires, société civile et population	Atelier de lancement, presse, webmédia	IM	Dans les 3 premiers mois du projet
Information sur le lancement d'appel à manifestation d'intérêt et marchés publics	Partenaires, société civile et population	Presse, réseau, web,	Equipe support	En continu
Clôture	Partenaires, société civile et population	Atelier de lancement, presse, webmédia	IM	En fin de projet
Sur les produits du projet				
Information sur l'accès aux services et sur les activités du projet prévus dans les R1, R2, R3 et R4 tel que	Partenaires, société civile et population	Communication pour le développement (C4D)	Intervention de l'officier C4D et l'équipe d'experts	En continu

les activités de reboisement et de mise en défens, les paiements pour service environnementaux, le conseil agricole, la sensibilisation à l'environnement...				
Mise en œuvre des mécanismes de PSE	Partenaires, mécanisme national de PSE, services de conseil et formation agricole	Etude de mise en œuvre et capitalisation des PSE	IM	Début et fin de projet
Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois énergie durable	Partenaires, autorités locales, communautés	Elaboration d'une stratégie provinciale de gestion durable du bois énergie ; promotion des foyers améliorés	IM	Mi-projet
Capitalisation des bonnes pratiques diffusées par le projet	Communautés locales, services de conseil formation agricole, partenaires	Communication pour le développement / (C4D), Bibliothèques numériques soutenues par le PF bilatéral	IM	Mi-fin de projet

4. Description des moyens alloués, arrangements de mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

La stratégie de communication sera pilotée par Enabel avec validation par le Ministère de tutelle et les partenaires institutionnels clés.

Les moyens alloués à la communication sont les suivantes (voir budget) :

- 360.000 \$ pour les activités de communication sur le projet et la C4D (produit A 1.5 et B 1.5 du budget)
- 200.000 \$ pour les activités de communication générale (produit Z 5.1 du budget)

La stratégie et le plan de communication détaillés seront développés dans les 6 premiers mois du projet.

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

Un plan d'approvisionnement et passation de marché détaillé sera réalisé dans les 3 premiers mois de démarrage du PIREDD et mis à jour de façon périodique. Les informations ci-dessous seront soumises à révision dans le plan d'approvisionnement et de passation de marché détaillé.

1. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Marché de travaux pour la réhabilitation et l'équipement de bâtiments des ETD dans le Kasai Oriental	150.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Marché de travaux pour la Réhabilitation et équipements territoriaux et secteurs dans le Kasai Oriental	210.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Marché de travaux pour la réalisation des infrastructures prévues dans les Plans d'aménagement dans le KO	200.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Appui à la valorisation des PFNL dans le KO	193.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Marché de travaux pour la réhabilitation et l'équipement de bâtiments des ETD dans la Lomami	300.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Marché de travaux pour la Réhabilitation et équipements territoriaux et secteurs dans la Lomami	200.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte
Marché de travaux pour la réalisation des infrastructures prévues dans les Plans d'aménagement dans la Lomami	250.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	ouverte

2. Plan d'acquisition de services de consultance

Pas de services de consultance supérieur à 100.000 \$

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

Intervention manager

Fonction générique de référence : [Enabel-OPS-183 Intervention-Manager_FR.pdf](#)

Fonction en catégorie 6

Intervention concernée : PIREDD KORLOM

Lieu d'affectation et fréquence des déplacements : Mbuji Mayi avec de fréquents déplacements dans l'ensemble des provinces (4X4) et des déplacements à Kinshasa 1X/6 semaines environ (en avion via Mbuyi May).

Durée du contrat de travail : 56 mois

- **Date de démarrage souhaitée :** 01/01/2024
- **Date de fin souhaitée :** 31/08/2028

Nécessité d'avoir un agrément : Oui.

Précision sur la durée des formalités d'entrée dans le pays (VISA) : 4 semaines minimum.

Précision sur la durée nécessaire à la création du cadre social légal et de gestion du personnel : Le cadre social et légal est en place.

Organigramme/Organisation avec les partenaires :

- **N+1 :** PM KOL
- **Responsabilité hiérarchique directe :**

Nombre : 5 à 8

Fonctions : Responsables des domaines d'intervention (Forêts, Agriculture, Aménagement du Territoire, Renforcement des capacités et développement local).

- **Partenaires :** Coordination Provinciale de l'Environnement, autorités provinciales, services techniques déconcentrés de l'agriculture et du développement rural, sociétés civiles (tel que GTCRR), communautés villageoises, représentants des peuples autochtones.

Les domaines de résultats spécifiques :

- **Résultats attendus du poste :**

Tâches générales de coordination et planification :

- Piloter l'équipe de mise en œuvre de l'intervention.
- Planifier les budgets.
- Planifier, organiser et coordonner les activités.
- Gérer, accompagner et coacher les équipes sur le terrain.
- Identifier les besoins d'appuis, recourir aux expertises internes et externes pour couvrir ces besoins.
- Rappporter périodiquement au bailleur (FONAREDD) et à la représentation Enabel, veiller au bon fonctionnement du système de suivi-évaluation et effectuer le suivi des indicateurs.
- Être le point de contact du PM et de Enabel en ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre du programme.

Tâches spécifiques :

- Faciliter une coordination efficace entre les différents acteurs et structures de concertation et de mise en œuvre.
- Gérer, coordonner et suivre, les différents marchés publics de fournitures et de services ainsi que les différents accords et conventions de subsides : (élaboration des cahiers de charges ou spécifications techniques, suivi de la mise en œuvre et réceptions).
- Assurer le respect des mesures et règles de sécurité. Veiller au fonctionnement des moyens de communication et à l'efficacité de la logistique.
- Faciliter les activités de communication institutionnelle. Veiller à une bonne image de Enabel dans la province.

- **Contraintes de l'environnement ayant une influence sur le poste :**

Provinces relativement enclavées -La présence d'un portefeuille bilatéral permet d'être inséré dans une équipe internationale et nationale plus large.

Responsabilités complémentaires à l'architecture de fonction générique (Indiquez le % du temps consacré à cette activité complémentaire) : N/A.

Le profil (en COMPLEMENT à l'architecture de fonction) :

Spécialisation éventuelle du diplôme : Master en gestion des ressources forestières, développement local, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, développement rural ou gestion de projets de développement ou équivalent

Compétences ou connaissances spécifiques exigées :

- Expérience d'au moins 5 ans dans la gestion de projet de développement en milieu rural/forestier, dont 2 sur le continent africain en expatriation.
 - Une bonne connaissance de la programmation et de ses exigences dans le domaine de la gestion de projets.
 - Expérience en planification/exécution avec atteintes des résultats.
 - Excellente aptitude à gérer et accompagner les équipes.
 - Expérience en gestion de budget et exécution.
 - Capacité à mettre en œuvre et à accompagner un processus de changement.
 - Pratique du suivi/évaluation et des logiciels correspondants.
 - Bonne gestion du stress (de soi-même et des collaborateurs)
 - Excellente capacité relationnelle et de dialogue avec des partenaires aux différents niveaux du territoire (local, province, national)
 - Forte capacité d'adaptation et de recul, permettant de vivre sereinement dans le contexte
- Proactivité, dynamisme, aptitude à la remise en question.

Compétences ou connaissances spécifiques étant un atout :

Expériences en Agronomie, Foresterie, Aménagement du territoire, développement local, mécanismes de paiement pour services environnementaux,

- Connaissance de la RDC

Langues : Une très bonne maîtrise du français écrit et parlé est nécessaire.

Expert forestier international

Fonction générique: Expert thématique/sectoriel. [Fonction en classe 6](#)

Intervention concernée : PIREDD KORLOM

Lieu d'affectation et fréquence des déplacements : Mbuji Mayi avec de fréquents déplacements dans l'ensemble des provinces (4X4) (Kasaï Oriental et Lomami

Durée du contrat de travail : 48 mois

- **Date de démarrage souhaitée :** 01 janvier 2024
- **Date de fin souhaitée :** 31/12/2027

Nécessité d'avoir un agrément : Oui.

Précision sur la durée des formalités d'entrée dans le pays (VISA) : 4 semaines minimum.

Précision sur la durée nécessaire à la création du cadre social légal et de gestion du personnel : Le cadre social et légal est en place.

Organigramme/Organisation avec les partenaires :

- **N+1 :** IM PIREDD KORLOM
- **Responsabilité hiérarchique directe**
 - Nombre : 5
 - Fonctions : expert national agroforesterie et field officer en agroforesterie et forêt
- **Partenaires :** Coordination Provinciale de l'Environnement, autorités provinciales, Services Techniques Déconcentrés de l'agriculture et du

développement rural, société civile et ONG actives dans le domaine de la gestion des ressources forestières, partenaires de la recherche, communautés villageoises, peuples autochtones.

Les domaines de résultats spécifiques :

- **Résultats attendus du poste :** L'expert est responsable de la mise en œuvre et du suivi des activités pour une gestion durable des forêts dans les territoires concernés par l'intervention (R3 et R4, avec contribution technique aux R1 et R2)

Plus précisément, il est en charge de

- Soutenir et développer une stratégie intégrée et des méthodologies adaptées relatives à la gestion des ressources forestières dans le cadre du processus REDD + en RDC (y compris paiements pour services environnementaux, activités de gestion forestière et reboisement et agroforesterie)
- Donner les inputs techniques spécifiques aux activités de gestion forestière et de gestion des ressources naturelles
 - Piloter les activités liées à la foresterie, au reboisement et au bois-énergie
 - Suivre les structures (internationales ou nationales) qui mettront en œuvre certaines activités forestières
 - Contribuer à la conscientisation, la mobilisation et l'accompagnement des communautés vers des pratiques de gestion durable de leurs ressources forestières et naturelles
 - Contribuer à la stratégie de formation et d'accompagnement des pépiniéristes
 - Développer (promotion et appui à la chaîne de valeur) des filières PFL et PFNL.
 - Appuyer les partenaires dans la mise en place, le déploiement et la capitalisation des mécanismes de paiements pour service environnementaux
- Mobiliser, coacher et former l'équipe et les partenaires sur ces thématiques.
- Concevoir, évaluer et suivre des indicateurs de résultats pertinents (en s'appuyant sur le cadre de S&E des PIREDD).
- Travailler de manière intégrée avec les experts sectoriels : aménagement du territoire, développement locale et (agro)foresterie
- Apporter des pratiques innovantes/disruptives en lien avec les objectifs/résultats attendus.
- Faciliter la capitalisation et l'apprentissage transversal (au sein de la province concernée et au niveau national)
- Intégrer une approche territoriale du développement local.
- **Contraintes de l'environnement ayant une influence sur le poste : .**

Responsabilités complémentaires à l'architecture de fonction générique (Indiquez le % du temps consacré à cette activité complémentaire) : N/A.

Le profil (en COMPLEMENT à l'architecture de fonction):

Spécialisation éventuelle du diplôme : de niveau master ou doctorat en lien avec la fonction (Ingénieur en gestion des ressources forestières, Ingénieur en gestion des ressources naturelles, Agro-forestier, ou équivalent)

Compétences ou connaissances spécifiques exigées :

- Expérience d'au moins 5 ans la conception et/ou la mise en œuvre de projets forestiers.

- Connaissance du milieu forestier d'Afrique centrale et/ou de la RDC en particulier.
- Connaissance avérée en matière de paiement pour services environnementaux, et de supervision d'actions techniques innovantes en agroforesterie
- Connaissance du processus REDD+
- Capacité à mettre en œuvre et à accompagner un processus de changement.
- Expérience en planification, gestion de budget et exécution avec atteinte de résultats.
- Excellente aptitude à la mise en place et au renforcement de partenariats de mise en œuvre
- Excellente aptitude à accompagner les communautés et les partenaires locaux.
- Rusticité permettant de vivre et se déplacer dans le contexte donné
- Proactivité, dynamisme, aptitude à la remise en question.
- Excellentes capacités rédactionnelles et de communication.

Compétences ou connaissances spécifiques étant un atout :

- Expérience internationale.
- Connaissance des systèmes de suivi-évaluation.

Langues : Une très bonne maîtrise du français écrit et parlé est nécessaire.

ANNEXE 6 : Plan de renforcement et transfert de capacités

La stratégie de renforcement des entités nationales pour que celles-ci soient en mesure d'assurer la durabilité des résultats à l'issue de la période de mise en œuvre du projet concerne 3 cibles distinctes : les communautés locales, les STD et la société civile. Une synthèse des actions prévues pour ces différentes cibles est donné dans les sections qui suivent. Cette synthèse sera complétée par un plan opérationnel de renforcement des capacités des acteurs qui sera élaboré dans les 6 premiers mois de mise en œuvre du projet et mis à jour périodiquement.

1. Renforcement des communautés locales

Le projet renforcera la capacité des communautés locales à prendre en charge le pilotage de la gestion durable des ressources naturelles en accompagnant :

- la structuration des acteurs dans le cadre de comités locaux de développement bénéficiant d'une reconnaissance formelle
- l'élaboration d'outils de planification et de pilotage de l'aménagement territorial à différentes échelles (PSAT, PLAT, PPAT, outils de suivi des flux offre / demande en bois énergie)
- la mise en place et/ou le renforcement de structures de concertation entre acteurs à différentes échelles territoriales ;
- la mise en place de mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE) aux bénéficiaires des communautés, qui pourront bénéficier d'un relais financier à l'issue du projet dans le cadre de la mise en place du mécanisme national de PSE ;
- la réhabilitation, la réalisation et l'entretien d'infrastructures financées partiellement ou en totalité par les fonds issus des mécanismes de PSE

Le transfert de capacité sur ces différents aspects est principalement réalisé en mobilisant :

- des outils harmonisés (PSAT type, contrat type de PSE, etc.) élaborés préalablement à la mise en œuvre des actions de terrain ;

- la production et la diffusion par le projet de contenus techniques dans les langues nationales
- une démarche de type « learning by doing » appuyée par les différents intervenants soutenus par le projet (organismes de mise en œuvre, services techniques de l'état, équipes projet PIREDD)
- la capitalisation des actions mises en œuvre, réalisée in itinere et à l'issue de la période de mise en œuvre du projet.

A ces différentes modalités s'ajouteront des actions ciblées de formation des acteurs sur différentes thématiques (membres des CLD, brigades de MRV communautaire, etc.)

2. Renforcement des Services Territoriaux Déconcentrés

La perspective retenue est celle du développement de services aux communautés mis en œuvre par les STD, dans le cadre de leur mandat.

Outre le financement d'équipements et de petites infrastructures (qui seront ciblées / priorisées en début d'intervention), le projet renforcera la capacité des STD à accompagner les communautés dans la gestion durable des ressources naturelles à travers :

- L'élaboration de contenus de formation développés spécifiquement pour les STD (formation aux PSE, mise en œuvre des actions de MRV, etc.) ;
- L'organisation de formations thématiques pour les STD (IPA, CPEDD, DPAT, DP Plan, DP foncier) dédiées à l'accompagnement de la mise en œuvre sur le terrain des activités REDD + ;
- La diffusion de ressources techniques auprès des STD

Les formations prévues seront réalisées selon le cas en régie directe par les équipes projet ou en mobilisant des consultants / experts spécialisés.

Le projet appuiera également l'accès aux ressources documentaires, en cohérence /complémentarité des actions prévues par le portefeuille bilatéral (bibliothèque numérique de contenus, etc.)

Enfin, le projet accompagnera le déploiement des STD dans le cadre d'activités conjointes de diagnostic ; de suivi-évaluation et de capitalisation des activités. Ces activités participent également au renforcement effectif de compétences des STD sur les thématiques citées.

3. Renforcement de la société civile

Les différents types d'actions de renforcement de la société civile prévues en vue d'accroître la capacité des acteurs de la société civile à prolonger l'action et en assurer la durabilité comprennent :

- L'organisation de formations thématiques dédiées à l'accompagnement de la mise en œuvre sur le terrain des activités REDD +, et en particulier des mécanismes de PSE ;
- Le financement d'études thématiques permettant d'établir des diagnostics partagés et des plans d'action sur différents thèmes ;
- Le soutien à des micro-projets entrant dans le champ de la REDD ;
- L'accompagnement à différents niveaux de la délégation de mise en œuvre d'actions de terrain relevant des PSE (mise en défens, protection intégrale, foresterie communautaire, reboisement) : formations techniques et financières dédiées ; mise en œuvre d'un MRV conjoint, etc.
- L'implication des structures de la société civile dans la mise en place et la gestion d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours ;
- L'appui à la mise en réseaux des acteurs de la société civile, notamment à travers des mécanismes de concertation entre acteurs à différentes échelles territoriales ;
- La capitalisation conjointe des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

ANNEXE 7 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)

Un plan d'approvisionnement et passation de marché détaillé sera réalisé dans les 3 premiers mois de démarrage du PIREDD et mis à jour de façon périodique. Les informations ci-dessous seront soumises à révision dans le plan d'approvisionnement et de passation de marché détaillé.

1. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Marché de travaux de réhabilitation (2 lots) territoires et secteurs dans le KO	300.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure négociée directe avec Publication
Marché de fournitures d'équipements pour les bâtiments réhabilités dans le KO (lot 1) et dans le Lomami (lot 2)	360 000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure Ouverte
Marché de travaux pour la réalisation des infrastructures prévues dans les Plans d'aménagement dans le KO	200.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure négociée directe avec Publication
Appui à la valorisation des PFNL dans le KO	193.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure négociée directe avec Publication
Marché de travaux pour la réhabilitation bâtiments des ETD dans la Lomami	400.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure négociée directe avec Publication
Marché de travaux pour la réalisation des infrastructures prévues dans les Plans d'aménagement dans la Lomami	250.000	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	A définir	Procédure négociée directe avec Publication
Marché de services relatifs aux études préalables et au suivi de l'exécution des marchés d'infrastructures dans	172 500	Budget PIREDD	Marché public	N	A définir	Accord cadre	Commande dans l'Accord cadre

le KO (lot 1) et dans la Lomami (lot 2)							
---	--	--	--	--	--	--	--

2. Plan d'acquisition de services de consultance

Il n'y a pas de services de consultance supérieur à 100.000 \$

Deux contrats de service sont prévus pour :

- Evaluation MTR ; 30.000 ; Contrat cadre du siège
- Audit : 30.000 Contrat cadre du siège

ANNEXE 8 : Liste des principales essences valorisées dans le Kasai Oriental et la Lomami

Essences forestières	Origine	Description
<i>Gmelina arborea</i>	Exotique	Espèce à croissance rapide et mellifère (production du miel), valorisée pour la protection et restauration, la production de bois d'œuvre (coffrage) et l'apiculture (agroforesterie)
<i>Acacia aurguliformis et Acacia mangium</i>	Exotique	Légumineuses à croissance rapide, utilisée pour la restauration de la fertilité des sols (espèces fertilisantes), la production du bois-énergie (surtout le charbon de bois de bonne qualité), espèces mellifères (production de miel) et arbres à chenilles. Constituent un itinéraire technique très promue pour le développement de l'agroforesterie en RDC suite à leurs différents services écosystémiques qui contribuent davantage à la création des AGR et à la lutte contre la déforestation
<i>Enterolobium cyclocarpum</i>	Exotique	Légumineuse, utilisée pour la restauration de la fertilité des sols (espèce fertilisante), la production de bois d'œuvre et constitue un biotope des oiseaux (pigeon vert) dans la zone du projet
<i>Terminalia superba</i>	Locale en RDC, introduite	Espèce valorisée pour la production de bois d'œuvre de bonne qualité et les chenilles
<i>Tectonia grandis</i>	Exotique	Espèce à croissance rapide, produit le bois d'œuvre de très bonne qualité (bois dur)
<i>Pericopsis elata</i>	Locale en RDC, introduite	Produit le bois d'œuvre de première classe (grande valeur commerciale) très recherché sur le marché
<i>Entandrophragma angolense</i>	Native	Produit le bois d'œuvre de première classe (grande valeur commerciale) très recherché sur le marché
<i>Maesopsis emanii</i>	Native	Produit le bois d'œuvre et les chenilles
<i>Pentacletra macrophila</i>	Native	Production des chenilles et bois d'œuvre de deuxième classe, très rependue dans la zone

Essences forestières	Origine	Description
<i>Cynometra edeloti</i>	Native	Production bois de coffrage et des chenilles, très rependue dans la zone
<i>Entanda abyssinica</i>	Native	L'une d'espèces caractéristiques des savanes, elle est surexploitée et devenue rare pour la production des chenilles et de bois-énergie (charbon de bois), itinéraire technique déjà valorisée dans le système agricole intégré dans le KORLOM
<i>Croton mubanga</i>	Native	Espèce savanicole, domestiquée pour produire des chenilles
<i>Moringa</i>	Exotique	Légumineuse, espèce à croissance rapide, feuilles consommées comme légume, plante médicinale très utilisée par la population locale, agroforesterie
<i>Laecena</i>	Exotique	Légumineuse, espèce fertilisante des sols
<i>Antasopsis</i>	Exotique	Agroforesterie (fertilité des sols)
<i>Ceiba pentandra</i>	Native	Valorisée pour la production des fleurs consommées comme légume localement
<i>Canarium schweinfurtii</i>	Native	Même famille que le safoutier, espèce sauvage, valorisée pour produire le fruit (safou) très recherché par la population locale
<i>Avocatier</i>	Native	Production de fruit d'avocat très consommé dans la zone
<i>Citronnier, oranger, mandarinier</i>		Agrumes, appartenant au genre Citrus, ont quasiment disparue dans la zone du projet car datant de l'époque coloniale, alors qu'elles sont très recherchées par les communautés locales pour leur fruit valorisé à la fois pour l'autoconsommation et la commercialisation

ANNEXE 9 - Lignes directrices pour la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de l'exécution des PIREDD - Enabel ^[1]

1. Définition

D'une façon générale, les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) se définissent (Wunder et al. ; 2005) comme une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental (SE) clairement identifié -ou une pratique garantissant la fourniture de ce service- est "rémunérée" par un payeur de services à des fournisseurs de SE, si et seulement si ces fournisseurs en assurent la fourniture effective (paiements conditionnés à des règles convenues de gestion). Cette conditionnalité distingue les PSE des systèmes classiques de subvention. Les éléments clés d'un PSE sont à cet égard (i) des transactions volontaires, (ii) entre des usagers et des fournisseurs de services

environnementaux, (iii) conditionnées par des règles convenues de gestion (iv) pour la génération de services environnementaux hors-site (en plus de ceux fournis sur site)

Plusieurs mécanismes de type PSE ont été expérimentés^[2] et capitalisés au cours de la mise en œuvre des PIREDD. Dans le cadre spécifique des PIREDD, PSE peuvent être définis comme des compensations collectives (communautaires) ou individuelles (chefs d'exploitation) octroyées par le gouvernement de la RDC à travers le programme dédié CAFI, en contrepartie de l'adoption durable et contractuelle de pratiques d'utilisation des terres générant un service environnemental principal (réduction de la déforestation), tout en renforçant des services écosystémiques d'approvisionnement (nourriture, bois d'œuvre / de feu / combustible), de régulation (climat/CO₂, cycle de l'eau et des éléments minéraux, ..), et par induction des services « culturels » associés.

La mise en place d'un PSE soulève des enjeux d'efficacité (par rapport aux services visés), d'équité (acceptabilité sociale, en lien avec le coût d'opportunité du changement et les normes locales) mais aussi de continuité des mécanismes de paiement pendant toute la période nécessaire à l'atteinte des résultats visés (Randrianarison M., 2010)

2. Etapes de mise en œuvre du mécanisme de PSE dans le cadre des PIREDD

La mise en place d'un PSE suppose (i) une identification des possibilités / potentialités, (ii) une analyse de faisabilité, (iii) l'établissement d'un dispositif approprié, et (iv) le suivi de sa mise en œuvre (Brink, 2011).

Dans le cadre des PIREDD, les principales étapes^[3] de mise en œuvre des mécanismes de PSE sont les suivantes :

1. Identification des espaces potentiels de mise en œuvre des PSE, en ciblant les zones présentant conjointement des menaces fortes pour les ressources forestières/naturelles et du potentiel pour y remédier ;
2. Etude de faisabilité (identification des bénéficiaires et modalités de mise en œuvre : cadrage des montants acceptables, des infractions, des pénalités en cas d'infraction, identification des conflits potentiels ainsi que leurs modes de résolution,), sensibilisation / information (processus fréquemment nouveau pour les bénéficiaires) et planification ;
3. Consultation des bénéficiaires (communautés locales, producteurs individuels) conformément aux principes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) et structuration communautaire associée (Comités Locaux de Développement (CLD), de Gestion (CLG), de suivi-évaluation (MRV), etc.)
4. Elaboration et signature de l'accord de PSE
5. Mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre de PSE
6. Suivi-évaluation participatif (projet-communautés-services techniques du respect du contrat dans le cadre du MRV communautaire
7. Gestion des plaintes et des recours
8. Paiement en fonction du résultat

Toutes ces étapes sont nécessairement documentées et impliquent l'ensemble des parties prenantes concernées (administration/services techniques, projet et communautés).

3. Types de PSE proposés par ENABEL dans le cadre des PIREDD

Les PSE proposés par ENABEL dans le cadre des PIREDD recouvrent deux des trois catégories identifiées par le FONAREDD : PSE de limitation ou de compensation (qualifiés de PSE d'investissements économiques) ; et PSE « globaux » de Gestion Durable des Terroirs et Territoires. Les activités éligibles à ces PSE peuvent être de type collectif ou individuel.

Ces PSE impliquent dans tous les cas (i) une compensation financière au profit des bénéficiaires pour les services environnementaux visés (paiement récurrent ou à terme, conditionné au résultat) et (ii) des coûts d'accompagnement à la mise en œuvre des actions via des actions d'appui. Ces appuis peuvent être apportés en nature (intrants, équipements, conseils) ou en numéraire (cash for work).

La distinction entre ces deux types de coûts est une condition nécessaire et essentielle pour qualifier un PSE et le différencier d'une subvention. A titre d'exemple :

- un appui à l'implantation de haies vives en fournissant seulement des plants, des intrants et du cash for work est une activité subventionnée et non un PSE. Une compensation financière conditionnelle à la présence effective des haies, documentée à l'issue d'une période à déterminer doit s'y ajouter pour que cette activité puisse être qualifiée de PSE.
- la seule dotation de ménages en foyers améliorés à coûts réduits constitue une subvention. Pour être qualifiée de PSE, une compensation financière conditionnelle à la gestion durable de zones de prélèvement de bois énergie, garantissant un renouvellement de la ressource doit s'y ajouter.
- un appui à la plantation de cultures pérennes réduite à la fourniture de plants / intrants, de cash for work et d'appui-conseil constitue une subvention / incitation. Une compensation financière conditionnée à l'extension, sans déforestation, des superficies sous cultures pérennes (i.e. par réallocation des surfaces exploitées) doit s'y ajouter pour que cette action puisse être qualifiée de PSE.

Les caractéristiques des PSE proposés par ENABEL sont synthétisés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux différencient la compensation du service environnemental visé (en jaune) des actions d'accompagnement (en vert). Le coût total indicatif de l'action (en rouge) correspond à la somme de ces deux types de coût.

3.1. PSE de type collectif

Ils visent explicitement :

- d'une part la protection et la gestion durable d'espaces forestiers, savanicoles et halieutiques sous pression ;
- d'autre part la régénération d'espaces dégradés (savanes, jachères, etc.).

Tableau 1. Caractéristiques des PSE de type collectif proposés par ENABEL dans le cadre de la mise en œuvre des PIREDD

Type d'activité	Protection + régénération d'espaces forestiers sous pression	Protection, régénération et gestion durable d'espaces forestiers, savanicoles et halieutiques sous pression		
Activités éligibles	Mise en défens intégrale de zones de forêts	Mise en défens de zones de savanes (anthropiques ou non), jachères, espaces dégradés, avec possibilité de prélèvement raisonné (gibier, bois mort...)	Coupe-feux dans les savanes (anthropiques ou non) / espaces dégradés, et zones de cultures pérennes	Exploitation durable du bois-énergie au sein d'espaces de prélèvement communautaire s menacés par une disparition de la ressource (préleveurs et utilisateurs appartenant à la même communauté)
Provinces concernées	Toutes (modalité dominante dans le Sud Ubangui)	Toutes (modalité dominante dans le Korlom)	Toutes	Expériences pilotes envisageables au Sud Ubangui

				et dans la Mongala
Horizon temporel souhaitable pour le service environnemental visé	10 ans	10 ans	10 ans	4 ans
(1) Compensation (paiement direct) indicatif service environnemental visé	2-5 \$/ha/an	5-7 \$/ha/an	5-7 \$/ha/an	50 \$/ha/4 ans
Périodicité paiements du SE	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Versement unique au terme du contrat
Destination des paiements directs (ajustable selon les modalités locales de gouvernance)	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 85 % au profit direct des communautés locales et peuples autochtones pour réinvestissement dans des actions de développement communautaire, conformément à la planification locale du développement (PSG/PSAT, PLAT, PGRN, etc.). • Maximum 15 % rétrocédés aux chefs des terres / clans / lignages ; CARG assurant le MRV ; brigades anti-incendie ou de surveillance environnementale, selon des modalités locales de gouvernance, à expliciter en début de contractualisation 			
Autres conditions à évaluer	Incitation à la continuité du service environnemental : 10% du PSE total mis en réserve et débloqué au terme du contrat sous conditions de continuité, dans l'objectif de permettre aux bénéficiaires d'identifier/développer des activités pérennisant les acquis du projet au-delà de la durée du PIREDD			
Infraction	Déforestation dans la zone forestière sous protection	Exploitation hors règles de la zone mise en défens	Brûlis touchant les espaces surveillés	<ul style="list-style-type: none"> - Densité ou cubage du peuplement ligneux arbustif et arboré < 100% des valeurs de référence en zone de prélèvement - Report du prélèvement hors zone
Pénalité indicative (à définir en début de mise en œuvre)	$Pénalité = M \times T^2/100$ T : % d'expansion agricole dans la mise en défens x 100 M : Montant prévu PSE (\$)	$Pénalité = M \times T^2/100$ T : % surfaces exploitées hors règle x 100 M : Montant prévu PSE (\$)	$Pénalité = M \times T^2/100$ T : % de surfaces brûlé dans la zone de protection x 100 M : Montant prévu PSE (\$)	$Pénalité = M \times (D^2+C^2)/100$ D : Taux perte densité peuplement ⁴¹ x 100 C : Taux de perte de cubage x 100 M : Montant du PSE

Déclenchement indicatif de la pénalité	> à 2% surface déforestée			Perte de C >2% ou perte de D > 5%
Nature des actions d'accompagnement	Matérialisation des espaces mis en défens Formation et conseil Surveillance environnementale (SRV)	Matérialisation des espaces mis en défens Formation et conseil Surveillance environnementale	Formation et conseil Surveillance anti-incendie	Incitations à la carbonation améliorée et la transition vers d'autres sources d'énergie : dotation subventionnée en foyers améliorés, fours solaires, ou consignes gaz + brûleur ; surveillance environnementale
(2) Montants estimés des actions d'accompagnement	Matérialisation : 25 -100 \$ / bloc de 20 ha / 4 ans	Matérialisation : 25-100 \$ / bloc de 20 ha / 4 ans		Foyer amélioré : 7-12 \$ / unité Four solaire : 30-50 \$ / unité Consigne gaz + brûleur : 20-50 \$ / unité
Coût total indicatif 4 ans = (1) + (2)	9 - 25 \$ / ha + formation	21 - 33 \$ / ha + formation	20 - 28 \$ / ha + formation	50 \$/ha/4 ans + dotation ménages

Des montants pratiqués dans des PIREDD antérieurs dans la période 2019-2022 peuvent servir de référence indicative, mais ceux-ci restent à être adaptés aux contextes locaux de mise en œuvre des PSE. Une étude économique environnementale rapide est à cet égard indispensable en début d'intervention, pour définir notamment les montants équitables / acceptables des compensations sous forme de paiements directs, en relation avec le coût d'opportunité pour les communautés locales. Les montants de ces paiements directs sont donc susceptibles d'être réajustés en début de programme, en collaboration avec les STD et en concertation avec les communautés locales concernées. A l'issue du processus aboutissant à la fixation consensuelle de coûts équitables et acceptables, les cibles de superficie sont susceptibles d'être réajustées en fonction de l'écart aux coûts indicatifs de référence portés dans ces lignes directrices, afin de se conformer au budget total alloué aux PSE dans les PIREDD.

3.2. PSE de type individuel

Ils visent explicitement :

- l'extension des superficies en cultures pérennes sans déforestation, par une réallocation des surfaces exploitées ;
- le reboisement d'espaces sans report de déforestation ;
- la réintégration de l'arbre dans les parcelles de culture annuelle.

Tableau 2. Caractéristiques des PSE de type individuel proposés par ENABEL dans le cadre de la mise en œuvre des PIREDD

Type d'activité	Reforestation	Extension des cultures pérennes sans déforestation	Intégration de l'arbre dans les parcelles de cultures annuelles ^[5]
Activités éligibles	- Reboisement - Plantations agroforestières à cycle court ou mixtes en savanes et forêts dégradées	Plantation de cultures pérennes : palmier, cacaoyer, hévéa, anacardier, etc.)	- Préservation de repousses ligneuses d'intérêt émergeant naturellement dans les parcelles de cultures annuelles (RNA) - Haies vives en bord champ dans les parcelles de cultures
Provinces concernées	Toutes	Toutes	Toutes
Horizon temporel souhaitable / service environnemental visé	4 ans	4 ans	4 ans
Paiements directs indicatifs du service environnemental visé (1)	- Reboisement : 100 \$ / ha / 4 ans - Plantations agroforestières 100 \$ / ha / 4 ans	- Cultures pérennes : 50 \$ / ha / 4 ans	- RNA dans les parcelles de cultures annuelles : 50 \$ / ha / 4 ans - Haies vives : 50\$ / 400 ml (ha) / 4 ans
Périodicité paiement du SE	Versement unique au terme du contrat		
Destination paiements SE (selon modalités gouvernance locale)	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 80% aux producteurs • Maximum 20 % aux chefs des terres / clans / lignages ; CARG / MRV 		
Autres conditions à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement à terme en nature - Paiement à terme versé aux OP / CLD de la zone 		
Infraction	Constat d'une défriche arborée pratiquée par le chef d'exploitation ; abandon de la plantation ou conversion de la plantation en cultures annuelles	< 25 arbustes / repousses ligneuses protégées / ha en parcelles de culture < 200 ml haies / ha ou > 50% des haies < 1,5 m de hauteur	
Pénalité et déclenchement indicatif	100% du PSE à la 1 ^{ère} infraction constatée	100% du PSE si infraction constatée à terme	
Nature des actions d'accompagnement (saison 1 et 2 i.e. mise en place)	- Matériel végétal, autres intrants, petit équipement -Travail du sol (cash for work) -Sécurisation foncière -Formation et conseil agricole	- RNA : grillage, piquet - Haie vive : matériel végétal, fumure, travail du sol (CFW) - Sécurisation foncière - Formation et conseil agricole	
Nature des actions d'accompagnement	Travaux d'entretien (cash for work) Formation et conseil agricole	RNA : - Haies vives : -	

(saisons 3, 4 et suivantes)			
Montants des actions d'accompagnement (2)	Acacia : 500 \$ / ha	800-2000 \$ / ha	RNA : 20 \$ / ha Haies vives : 400-800 \$ / ha (400 ml)
Coût total indicatif 4 ans = (1)+(2)	600 \$ / ha	850-2050 \$ / ha	RNA: 70 \$/ha ; haies vives : 450-850 \$/ha

4. Prérequis à la mise en œuvre des PSE

4.1. PSE collectifs

Les critères suivants doivent être remplis préalablement à la contractualisation des PSE collectifs :

- Existence d'institutions représentatives en charge de la gestion des terres communautaires ou des ressources naturelles concernées (Comités Locaux de Développement, Comités de Gestion des CFCL, etc.) ;
- Existence de plans de gestion des terres communautaires validés. Selon le cas : Plans simples d'aménagement du terroir (PSAT), plans locaux d'aménagement de terroir (PLAT), plans simples de gestion des CFCL etc.
- Disponibilité d'une autorisation de fonctionnement en bonne et due forme du CLG émanant de l'Administration
- Disponibilité d'un Comité Local de Contrôle Suivi et Evaluation formalisé.
- Garantie de sécurité foncière (via par exemple la disponibilité de l'Arrêté du Gouverneur de Province attribuant les forêts à titre de Concessions forestières aux Communautés Locales et/ou Peuples Autochtones)
- Plan documenté de réinvestissement (partiel ou total) des ressources financières issues des PSE dans des activités au profit de la communauté. De manière générale, l'argent des PSE doit être utilisé par la communauté pour financer des investissements collectifs dans des infrastructures de base (entretien des routes, accès à l'eau potable et à l'énergie (panneaux solaires), l'assainissement, l'éducation, la santé, etc., conformément au plan de développement vert inclus dans le PSAT. Les communautés peuvent dans ce cadre opter pour un réinvestissement dans des activités productives (plantations forestières et agroforestières, régénération) elles-mêmes éligibles aux PSE, permettant à la fois de réduire la dépendance aux dons (focalisés sur les activités habilitantes : accompagnement technique, zonage, etc.) et d'augmenter les revenus liés aux forêts par les communautés dans un cycle vertueux.

4.2. PSE individuels

Les critères suivants doivent être remplis par les producteurs préalablement à la contractualisation des PSE individuels :

- Exercice de la production agricole à titre principal depuis plus d'un an sur un site d'exploitation accessible, non conflictuel, et localisé dans l'espace de la communauté
- Reconnaissance par les pairs : être sélectionné / parrainé par le CLD et validé par le CARG (lorsque fonctionnel)
- Sécurité foncière : être propriétaire de la terre à exploiter ou locataire avec un contrat de long terme ;
- Engagement de réponse aux sollicitations des autres membres du CLD pour les apprentissages, et adhésion au suivi des activités de la ferme mis en œuvre par les agents du projet

5. Mise en œuvre des PSE dans le cadre des PIREDD

5.1. Acteurs

Outre les communautés locales, la mise en œuvre des PSE impliquera les services techniques déconcentrés et des organisations tierces auxquelles seront délégués des fonds dans le cadre de conventions de subsides.

Les acteurs ciblés pour la mise en œuvre des PSE comprendront ainsi :

- les équipes projet : chef de projet, expert agroforesterie et forestier, suivi-évaluation / MRV, équipes de terrain sur les territoires ;
- les agronomes, agroforestiers, forestiers, experts en aménagement du territoire, experts en foncier des services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, aménagement du territoire), rémunérés à la campagne ;
- les membres des commissions dédiés au MRV dans les communautés locales ;
- les équipes propres aux organisations tierces associées à la mise en œuvre

5.2. Modalités d'accompagnement

Le coût total de la mise en œuvre des PSE intègre plusieurs postes de dépenses :

- la fourniture d'intrants (en nature) et d'équipements subventionnés ;
- la prise en charge partielle ou totale de travaux, en régie ou en cash for work (ex : labour, dessouchage)
- l'accompagnement technique (appui-conseil-formation)
- le suivi-évaluation des activités
- le paiement de la compensation du service environnemental, récurrent ou à terme, en numéraire ou en nature, conditionné aux réalisations effectives sur le terrain.

5.3. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation des réalisations, conditionnant le versement des PSE, mobilise des équipes de MRV conjointes projet / communautés locales / STD.

Il combine :

- des données de surveillance environnementales par télédétection satellitale (surveillance des feux notamment) ;
- la collecte de données (Kobo collect) pour l'analyse, le stockage et le rapport des données spatiales et non spatiales de surveillance sur le terrain ;
- des enquêtes de terrain avec échantillonnage aléatoire des sites renseignés pour vérification

La périodicité du suivi-évaluation est annuelle.

5.4. Décaissements

Les agriculteurs, les communautés locales et les peuples autochtones ne peuvent supporter de longs délais de traitement et de paiement des compensations contractuelles pour les services environnementaux rendus. Le programme de PSE doit atteindre à cet égard de bons niveaux d'efficacité dans l'exécution des paiements. Les entités bénéficiaires de conventions de subside pour la mise en œuvre des PSE devront disposer des liquidités nécessaires en temps utile, et le suivi-évaluation devra être optimisé à cet égard pour débloquer les paiements. Pour ce faire, il est envisagé de mettre en œuvre, au moins initialement, un système combiné de vérifications de terrain et de contrôle de conformité a posteriori, réalisé par un évaluateur indépendant sur la base d'un échantillonnage aléatoire.

6. Durabilité des PSE

Les contrats de PSE envisagés ne pourront excéder la durée contractuelle d'exécution du projet (4 ans, délais d'instruction inclus). Cette durée est cohérente avec l'horizon de temps nécessaire à l'atteinte des résultats escomptés dans le cadre des PSE individuels, mais pas dans le cadre des PSE collectifs, où le temps nécessaire à l'atteinte des résultats est estimé à 10 ans. Dans ce dernier cas, la durabilité et l'efficacité des PSE sont conditionnées par la mise en place d'un mécanisme approprié au niveau de la RDC avec l'appui du FONAREDD, prenant le relais des actions contractualisées. Il est également essentiel de souligner que les incitations économiques seules ne peuvent garantir une

gestion des ressources naturelles à long terme dans un contexte dominé par les relations sociales/religieuses/etc. Il faut également prévoir/combiner d'autres sources de motivation, de nature différente.

7. Risques et mesures de mitigation

Les risques et mesures de mitigation associés à la mise en place de PSE sont présentés dans le tableau ci-dessous

Tableau 3. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesure de mitigation
Pré-conditions à la mise en place de mécanismes de PSE non remplies : Absence de cadre légal relatif aux mécanismes de PSE en RDC, faible gouvernance, MRV non fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études-diagnostic rapides au démarrage du programme - Concertations avec les communautés locales et autorités administratives - Mise en place de mécanismes de MRV performants
Absence d'adhésion des populations aux modifications de pratiques d'accès aux ressources et aux modifications de pratiques agricoles prévues par les PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de PSE et règles de gestion établies avec l'aval communautaire - Prise en compte des règles coutumières d'accès aux ressources - Démonstration des résultats
Manque de capacités des ONG/structures locales pour la mise en œuvre des mécanismes de PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection fine des ONG /structures partenaires selon analyse capacité - Cycles de formation spécifiques sur les PSE pour les ONG /structures partenaires - Possibilité de passer par des accords opérationnels pour les partenaires faibles - Existence d'un contrat cadre pour le renforcement des capacités des structures locales sur les procédures de gestion
Risques de corruption et de fraude liés à l'importance des mouvements financiers relatifs au PSE	<ul style="list-style-type: none"> - Les investissements en biens (matériel, infrastructures, intrants, etc.) seront privilégiés ; - Mobilisation de modes de financement adaptés et formation des communautés à leur utilisation (mobile money, compte d'épargne pour les CLD, etc.) - Informations et formations proactives au suivi des procédures Enabel - Equipe Admin/fin conséquentes - Audit

8. Capitalisation des PSE

En fin d'exécution, ENABEL mobilisera une évaluation économique environnementale appliquée aux différents types de PSE mis en œuvre dans le cadre des PIREDD afin de contribuer à l'évaluation objective des PSE et la quantification de l'impacts des investissements consentis des PSE. Des acteurs parties prenantes de l'initiative « The Economics of Land Degradation » (ELD), du Forest and Land

Restoration Mechanism (FLRM/FAO), ou plus largement de l'enseignement supérieur et de la recherche en économie environnementale seront associés à la capitalisation objective des « études de cas » mises en œuvre dans le cadre des PIREDD.

L'objectif de cette capitalisation sera également de contribuer à la définition et à la quantification objective des mécanismes de PSE appropriés à la diversité des contextes de la RDC.

^[1] Document réalisé sur la base i/ des contributions de Carine Mauwa (MRV) et Alain Huart (ENABEL) dans le cadre de la formulation des PIREDD juillet 2023 et ii/ de la note sur le système de Paiement pour Services Environnementaux dans le PIREDD Plateau (2016-2019) élaborée par Fabrice Nikuna et Marc Rodriguez

^[2] Divers types de PSE déjà expérimentés notamment dans le cadre des PIREDD Mongala, Plateau, Mai Ndombé, etc.

^[3] Adaptée de Forest trends & al (2008) et Brink (2011)

^[4] Taux de perte = 1-Densité peuplement (cubage) année 4 / Densité peuplement (cubage) de l'année de référence

^[5] Conservation Agriculture With Trees

ANNEXE 10 - Liste des ONG actives dans le domaine de la REDD + dans les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami**ONG membre du GTCRR Kasai Oriental**

N°	Dénomination	Acronyme	N° Téléphone	Zone d'intervention	Personne de contact
1	Centre d'Hébergement Famille pour le Développement Durable	CHFDD	998570952	KABEYA KAMUANGA	Albert MPOYI TSHIASUMA
2	Solidarité DINANGA	SODINA	856101954	LUPATAPATA	Me TSHIBAMBA NKUNA
3	La Congolaise des Mines et d'Environnement	LACOME	0828078754	MIABI	Maurice NKANKA TSHILUMBA
4	Etablissement MIZANYI	ETS MIZANYI	813683330	MIABI	Clément KAKONA BETU
5	Action pour le Progrès et le Bien-Etre Social	APBES	892270813	MIABI KABEYA KAMUANGA	Dorcas TSHIBUAYA
6	Solidarité des Femmes pour le Développement Intégrées	SOFEDI	856101954	MIABI	Ruth TSHINGUTA
7	Dynamique des Jeunes pour la Protection de l'Environnement et Sanitaire	DJPES	891407932	MIABI	Aaron MBUYI
8	Dynamique des Femmes pour l'Autopromotion Socio-Economique de NZABA	DYFASEN	853377378	NZABA	Nancy MUSHIYA

9	Association TULUILA BANTU	ATUBA	0822006399	LUPATAPATA KABEYA KAMUANGA	Jean MUBAYI
10	Cadre d'initiative de Développement Intégré de Miabi	CIDIM	816068066	MIABI	Lex MWANZA NKASHAMA
11	Cabinet Faustin BAFWAFWA Tour de Compte	CTC	0856151232	Kasaï-Oriental	Faustin BFWAFWA
12	Programme de Développement du Kasai	PRODEK	0852862252	MUNKAMBA	Jean Médi KANDA
13	Association des Droits Humains au Kasai-Oriental	ASDHK	081 50 760 29	KANKELENGE	Omer KAMANGA
14	Fondation Tout Va Bien pour le Développement	FTVBD	0856162651	KANKELENGE	Clovis TSHIALA
15	Conseil d'Appui au Développement Durable	CADD	850984777	KATANDA	Bruno MPIANA
16	Kadima Agro-Groupe	CAG	853434012	TSHIBOMBO	Pascal KADIMA
17	Congo Village School Projet	CVSP	815529891	NGANDANJIKA	Jean de Dieu TSHILEWU
18	Monde Ami des Nourrissons et des Enfants	MANOURE	0823329707	MIABI	Martin LUABEYA
19	Etablissement DAJE	Ets DAJE	0891455146	KATANDA : KATABAYI	Dieu-Béni NGANDU
20	Rehoboth pour le Développement et la Promotion Sociale	RDPS	0856100828	TSHIJIBA, MIABI	Bruno TSHIBANGU MUANZA
21	Éveil Agricole de BASHINGALA	EAB	099 11251944	CITE BOYA	Nicodème LUKAMBA
22	Ferme Agropastorale de LUKUNZA	FALU	0851711273	MIABI	Gilbert LUFULUABU
23	Action Paysanne pour l'Éducation et le développement	APED	+1(240)2736960	MIABI KABEYA KAMUANGA	Fortunat KASONGA
24	Fraternité pour le Développement Intégral et Durable	FDID	0991488815	LUPATAPATA	Gédéon NYEMBUE MUKENGE

25	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable / Kasai-Oriental	CFLEDD	0824835597	Kasai-Oriental	Micheline MUJINGA SOKI
26	Réseau National des Femmes pour la Restauration Environnementale des Savanes	RENAFORES	0851381262	Kasai-Oriental	Georgette NDAYA
27	Union Fait la Force	UFF	0856129299	LUPATAPATA	Joseph MBALABU
28	Ferme Agro-Pastorale et Gestion de l'Environnement	FAPGE	819402131	TSHINSTHIANKU LUPATAPATA	François MPATU
29	LUPEMBA ONG	LUPEMBA ONG	858384093	MIABI, KABEYA KAMUANGA	Annie BAJANA ILUNGA
30	Synergie des Jeunes pour la Protection de l'Environnement	SYJEPE	084 217 84 40	MIABI	KENABABU TSHIAMALA

Structures dans le Kasai Oriental ayant déjà menés des activités concrètes relatives à la REDD+⁴³

43 Communication du Président du GTCRR Kasai Oriental, août 2023

N°	Dénomination	Acronyme	Adresses et personnes de contact	Apport	Réalisations et site	Hectares	Territoire de mise en œuvre KORLOM
1	La Congolaise des Mines et d'Environnement	LACOME	0828078754 lacomedirection@gmail.com N°40, AV. ACP, Q. BUBANJI, C. DIULU Maurice NKANKA TSHILUMBA	Gouvernance locale (communication et sensibilisation des parties prenantes) Apport des techniques sur l'agroforesterie et la Régénération Naturelle Assistée, boisement simple Plantations bois-énergies Plantations palmiers à huile Structuration du monde paysan	Boisement, Agriculture : semences améliorées, agroforesterie Gouvernance : structuration et accompagnement des OP, CLD, sensibilisation communautaire Accompagnement des peuples autochtones pygmées (Site de MIABI, ENABEL, SENASEM, CRS, Banque Mondiale, ULC-FAO, Ministère de l'Environnement, fonds propres)	70	KABEYA KAMUANGA LUPATAPATA
2	MIZANYI SARL	MIZANYI	813683330 betuminzangi@gmail.com 16, Av Inga, Q/Kalundu, C/Bipemba, Mbujimayi – Kasaï Oriental Clément KAKONA BETU	Plantation des cultures pérennes Plantation bois-énergie	Culture pérenne : palmier à huile et 3 300 plants en germe pour plantations arbrées Pisciculture Elevage : 100 têtes de bovins (Site de MIABI, ENABEL, fonds propres)	120	LUPATAPATA
3	Action pour le Progrès et le Bien-Etre Social	APBES	0824835597 michelinemujinga12@gmail.com N°40, AV. ACP, Q. BUBANJI, C. DIULU Micheline MUJINGA SOKI	Plantations bois-énergie Appui aux activités de régénérations naturelles assistées au sein des CFCL Agroforesterie (acacia-manioc)	Plantations simples Distribution de 100.000 plantules pour 50 hectares communautaire Sensibilisation et accompagnement communautaire des femmes Installation des CFCL (Site de MIABI, FEM OP7, UNOPS/PNUD, Synchroni City Earth, ENABEL, LACOME)	100	KABEYA KAMUANGA

4	Cercle d'Appui au Génie Créatif	CAGEC	081 403 73 87 albertowasenga@gmail.com ail.com Albert KAKANDA	Sensibilisation et accompagnement communautaire	Plantations simples Culture pérenne : palmier à huile (LACOME, ENABEL)	15	LUPATAPATA
5	Centre d'initiative de Développement Intégré de Miabi	CIDIM	0816068066 lexmwanza@gmail.com N°43, AV. KANDAKANDAQ. DIPA, C. DIULU Lex MWANZA NKASHAMA	Agroforesterie Transformation des produits agricoles Provenderie Plantation des palmiers à huile Renforcement en capacités des techniques agricoles Structuration du monde paysan	Agriculture vivrière, maraichère et pérenne Production des semences et agriculture maraichère Reboisement des agrumes (site de MIABI, dans le cadre du ENABEL, CRS, Gouvernement Pro)	80	KABEYA KAMUANGA KATANDA
6	Kadima Agro-Groupe	KAG	853434012 kagrde01@gmail.com Pascal KADIMA	Plantations d'arbres	Plantations d'arbres palmiers à huile Agrumes (A LUPATAPATA, fonds propres)	7	LUPATAPATA
7	Congo Village School Projet	CVSP	815529891 cvsproject2011@gmail.com m Jean de Dieu TSHILEWU	Renforcement en capacités des techniques agricoles	Agroforesterie Cultures vivrières (A NGANDANJIKA, PNUD, OCHA, fonds propres)	25	LUPATAPATA
8	Etablissement DAJE	Ets DAJE	0998430158 0891455146 daje2018@gmail.com Dieu-Béni NGANDU	Entreprenariat agricole Reforestation	Reboisement Agroforesterie Manioc (5ha) Piment (25ares) Tomates (50ares) Elevage (20 pondeuses) Choux de Chine (25ares) Morelle (3ares) (A LUILU, Province de la LOMAMI, dans le cadre du PIREDD/MBKIS)	7	KATANDA
9	Fraternité pour le Développement Intégral et Durable	FDID	0991488815 fdidasbl@gmail.com Gédéon NYEMBUE MUKENGE	Plantation bois-énergie Agroforesterie	Acacia Pisciculture Cultures vivrières (A LUPATAPATA dans le cadre du PIREDD/MBKIS)	27	LUPATAPATA
10	Union Fait la Force	UFF	0856129299 jmbalabu@gmail.com Joseph MBALABU	Boisement, Cultures pérennes	Agriculture : semences améliorées, agroforesterie (A LUPATAPATA, PIREDD/MBKIS, ENABEL, CRS)	30	LUPATAPATA

11	Projet Communautaire de Développement du Kasai	PROCDEKA	0811643829 Pierre NSANA MBALA	Agroforesterie Cultures vivrières (Manioc, maïs, niébé, soja)	Palmiers à huile Agroforesterie Cultures vivrières (Manioc, maïs, niébé, soja) (A LUPATAPATA, PRODAKOR)	36	TSHILENGE LUPATAPATA
----	--	----------	-------------------------------	--	--	----	-------------------------

ONG membres du GTCRR Lomami

N°	Structure	Sigle	Responsable	Téléphone	Domaines d'intervention	Zone d'intervention	Date de création	obédience	observation
A.	KABINDA								
1.	Syndicat Inter villageois pour le Développement de Kabinda	SIDKA	Félicien Lumpungu	0816043638	Animation Territoriale, Infrastructures de base, Agriculture, Environnement et changement climatique, Micro crédit , Education Civique des communautés vulnérables, Habitat , Artisanat	Kabinda	01/01/1995	Laïque	ONGD active
2.	Solidarité Villageoise pour le Développement Rural	SOVIDER	José Mudimbi	0994629119	Agriculture, Animation et sensibilisation, Education civique et Artisanat	Kabinda		Laïque	ONGD Active
3.	Caritas Développement	CD	Abbé Omer		Infrastructures de base	Kabinda		Catholique Universelle	ONGD active
4.	Association pour le Développement Economique de Lomami.	ADELO	Justin MBO Mpibue	0814392786	Micro finance	Kabinda	1998	Laïque	ONGD Active
5.	Dynamique des Groupes des Peuples	DGPA / FHI	Jean Mulunda	081 8515369 081 1957983	Education civique et Droits humains des	Kasai Oriental	1999	Laïque	ONGDH active

	Autochtones Pygmées				Peuples Autochtones Pygmées, Environnement, Genre et femmes, Assistance sociale, Démocratie et bonne gouvernance climatique.				
6.	Association des Volontaires pour le Développement Intégré du Kasai Oriental	AVODIK	Balthazar Malumba		Agriculture	Kabinda		Laïque	ONGD active
7.	Fédération des Organisations Paysannes pour l'Agriculture de Lomami	FOPALO	Kapepula Numbi Jean Baptiste	0810533941	Agriculture	Kabinda	2000	Laïque	Association active
8.	Organisation Paysanne pour l'Entreprise et le Développement	OPEDEV	Jean Claude Ngoyi	0810068014	Agriculture	Kabinda	1994	Laïque	Association active
9.	Centre d'Appui et d'Encadrement Civique des Femmes	CAECM	Kiangua Gloria	0827002638	Education civique et Environnement	Kabinda	2018	Laïque	Idem
10.	Coopérative Minière et Développement Agricole de Lomami	COMIDAL	Jean Kasongo .	0818636407	Agriculture, Education et Santé	Kabinda	2001	Confessionnelle	Association active
11.	Association pour la Promotion des femmes	A.PRO.F.	Espérance Malua	+243817370825	Formations et agriculture	Kabinda	2014	Laïque	Association active
12.	Association des Femmes	AFRD	Mari Nyangie Kawomba		Agriculture ; Transformation	Kabinda	2018	Laïque	Active

	Rurales pour le Développement				; Activités génératrices des revenus				
13..	Mboko Na Mboko Kuitumpena	MNAM	Patient Kabilo	0812082666	Agriculture	Kabinda	2015	Laïque	Idem
14.	ECP	ECP	Kabambi Alexis	0812621990	Agriculture	Kabinda		Laïque	idem
	LUBAO								
15.	AGRIL	Agriculture de Lomami	Bijou Shiso		Agriculture + éducation civique	Kabinda/Lubao	2014	Laïque	Association
16	ACDI	Action Communautaire pour le Développement Intégré	Sylvain Ngongo	0810215707	Agriculture et Environnement	Lubao		Laïque	Association
17									
18	FEDILO	Fondation Eyambo pour le Développement Intègre de Lomami	Sylvain Eyambo	0819699369	Agriculture et Environnement	Lubao		Laïque	Association
19	REPALEF	REPALEF	Lukusha Jean Baptiste ;						
20	Coopérative Agro Pastorale Famille Mabilo de Lubao	CAFML	Rachel Ngoyi Kayeye	0821025290	Agriculture / Environnement				
21	EAGLE VISION DEVELOPPEMENT OF AFRICA	E-VDAF			Idem				
22	Organisation Communautaire pour le Développement Intégral	OCDI			Idem				
	LUILU / DITU								
23	PRODAIB		Robert Katembue	0826317560					
24	ADDIM11		Joachim Kalombo	0816067510					

25	Action d'Ensemble pour le Développement	AED	Mudiangombe Mukadi Pascal	0825423447	Agriculture / Environnement				
26	Environnement Infrastructure Santé	EIS	Mukadi Shimatu Vaneau	0810437776	Environnement Santé	Luilu	2005		
	NGANDAJIKA								
27	ADDAM	ADDAM	MAZANGA NSENGA	0823723725	Agriculture et Environnement	Ngandajika		Laïque	idem
28	Action pour le Développement Rural durable	ARDR	Kabangu Kabamba Mujika	0998548687					
29	Action pour la Promotion Economique du Paysan	APEP	Anaclet Kamunga Lusal	0851492874					
30	Solidarité pour le Développement du Monde Rural	SDR	Mutombw Tshibang						
31	Organisation Paysanne Tudikolela	OPTU	Lukumuena Mukendi	0816078755					
32	Entente pour le Développement Intégré de Ngandajika	EDIGA	Kambowa Kaja Sebastien	0813802535					
33	Congo Action pour la Santé Développement	CASADE	Baya Kashamba Guy	0852788685					
34	Dynamique de Vision pour le Développement et l'Agriculture	DVDA CLER	Kabedi Mutombo Marceline	0840117843					
35	Appui pour le Développement Durable aux Producteurs	ADEP	Mbuyi Lubilanj Jean de Dieu	0813533509					

36.	Action Intégrée pour le Développement de Ngandajika	AIDN	Lukusa Katumba Jean	0841225714					
37	Association de Développement de Kabanga	ADKA	Muadi Kadiata Monique	0852228057					
38	Association Ba Mamu Tutantayi	AMT	Masengu Kabeya Marie	084470049					
39	BAOBAB	BAOBAB	Ndala Kaja Omer	0858914730					
40	Ba Mamu Tuela Tshidia	BMTT	Misengabu Kalubi Hélène	0851722604					
41	Programme de Développement Diemu Mukenyi	PRODDIM	Nsangudia Augustin	0815806125					
42	OP Kabanji Mpiana		Kamunga Munya	0840880878					
	KAMIJI								
43	UDS	UDS	Placide Lukusa	08585064477					
44	VFEA	VFEA	Ndaya Angela	0844331469					
45	MABILO MULO KIMUS	CAEMIGS		0992753762					
46	Centre technique de construction	CTC	KAYEMBE CIAJI	0811423062					
47	FCDK	FCDK	Kalamba Medard	0973209512					
48	PRODASO	PRODASO	Kamba Jacqueline	0854376101					
49	SIDERKAM	SIDERKAM	Kayuwa						
50	NOGEK	NOGEK	Lobo Nsongolo	0856445050					
51.	ADKA	ADKA	Mubenga Mubenga	0852633770					

ANNEXE 11 - Volet agricole du portefeuille bilatéral dans le Kasai Oriental et la Lomami

Le contenu du volet agricole du portefeuille bilatéral, qui présente une complémentarité forte avec le PIREDD KORLOM est présenté ci-dessous.

Intervention COD2201511 - Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural

Cette intervention se déroulera dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Lomami. Avec le déclin du secteur minier, l'agriculture reste l'activité principale de ces deux provinces et est considéré comme un secteur prioritaire du plan de développement provincial. Cependant, les principales productions sont dédiées aux cultures vivrières destinées à l'autoconsommation et cette production ne parvient pas à répondre aux besoins d'une population croissante et de plus en plus urbanisée. Au niveau de la sécurité alimentaire, plus de 32% des populations du Kasai-Oriental sont considérés en situation de crise ou d'urgence contre 15% dans la Lomami⁴⁴. Dans le Kasai-Oriental 46% de la population est évaluée en phase de stress et pour 54% dans la Lomami. Le Kasai-Oriental est donc particulièrement concerné par une situation d'insécurité alimentaire marquée, ce qui peut s'expliquer par le profil minier de la province. En outre, on y retrouve quelques cultures de rente (café) qui par manque d'investisseurs dans le secteur agro-industriel reposent sur des filières très peu structurées et peu valorisante. Enabel, à travers son programme PRODAKOR, a enclenché une large campagne d'investissement sur l'amélioration des cultures vivrières et de palmier à huile à forte valeur ajoutée ; des défis et des opportunités importants émergent de cette initiative, notamment dans la structuration et la valorisation de ces filières.

Les objectifs de l'intervention

L'objectif général de l'intervention est de « Lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie et de revenus par une agriculture familiale dans la Province du Kasai-Oriental et de la Lomami ». L'objectif général se décline en un objectif spécifique et trois résultats selon la stratégie globale du pilier 3. Ces résultats sont alignés au pilier 3 du PNSD: "Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie" à travers son premier axe: *Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage*. Ils contribuent à l'atteinte des 4 objectifs fixés dans le PNSD, à savoir : (1) Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité, (2) Accroître la production végétale, animale et halieutique, (3) renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création d'emplois et (4) renforcer la coordination du secteur.

⁴⁴ Phase 3 et 4 de l'analyse IPC de la sécurité alimentaire en 2019

Figure 4 - Chaîne de résultat de l'intervention Sécurité alimentaire et agriculture durable



Les principes généraux de l'intervention seront les suivants :

- S'appuyer sur les acquis du PRODAKOR notamment en termes de développement de services aux exploitations de proximité, de structuration des Organisations Paysannes (OP), d'amélioration des systèmes de production durables, intégrant les enjeux environnementaux, la production et la diffusion de semences améliorées, de l'appui aux initiatives féminines et de dynamique de développement local,
- Proposer des approches communes en termes de soutien à l'entrepreneuriat agricole avec le pilier 1 et consolider et mettre à l'échelle les actions d'EDUKOR en termes d'appui à l'entrepreneuriat agricole et rural ;
- Proposer une approche multisectorielle pour la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- Améliorer l'attractivité du secteur agricole pour les jeunes afin de limiter l'exode rural et l'attrait pour le secteur minier ;
- Proposer des solutions adaptées au faible pouvoir financier des populations cibles.

Résultat 1 dans le Kasaï-Oriental - Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale, grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle.

A01.01. Réalisation d'une typologie des ménages agricole et suivi des trajectoires

La stratégie du pilier agricole est basée sur un accompagnement adapté tenant compte des différents types d'agriculteurs. A l'heure actuelle on pré-identifie trois types de ménages agricoles : les ménages agricoles vulnérables, les ménages agricoles intermédiaires et les entrepreneurs agricoles. Une étude socio-anthropologique sera réalisée en début d'intervention afin de valider cette hypothèse et de préciser les différents types de ménages agricoles en fonction de différents critères socio-économiques. Cette étude permettra de dessiner des parcours d'accompagnement différenciés et la sélection des ménages appuyés. Elle permettra également de servir d'étude de base pour suivre les trajectoires d'évolution des différents ménages suite à l'appui apporté par l'intervention. Un accent important sera mis sur la vulgarisation et la communication autour de cette étude afin d'en permettre une appropriation par les acteurs de la zone.

A01.02. Soutien direct aux exploitations familiales les plus vulnérables avec un focus sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Cette activité vise à apporter un appui direct aux exploitations familiales les plus vulnérables caractérisée par la typologie réalisée en activité 1.1. Le changement repose sur l'amélioration de la résilience et de l'autonomie des ménages vulnérables, face aux chocs (climatiques, alimentaires, ...). L'approche utilisée sera celle du conseil individualisé à l'exploitation et comprendra trois volets afin d'apporter un appui holistique aux ménages appuyés : (1) appui technique : appui à la diversification des productions, intégration agriculture-élevage, valorisation du foncier (rotation, fertilité,..), (2) appui en gestion : comptabilité simplifiée, compte d'exploitation, diversification économique, (3) appui transversal : nutrition (repas équilibré), accès à l'eau, dispositifs d'accès et de sécurisation du foncier (en lien avec la nouvelle Réforme foncière) alphabétisation, répartition des tâches entre les hommes et les femmes.

Le ciblage et la stratégie d'appui seront réalisés en coordination avec le pilier éducation de base afin de cibler en priorité les ménages identifiés en situation de difficultés. Le conseil agricole auprès de ces ménages sera adapté afin de correspondre à leurs réalités et besoins (taille de l'exploitation, niveau d'instruction, etc.).

A01.03. Appui à l'amélioration de la gestion économique des exploitations agricoles et de leurs capacités financières

Lors de son exécution, le PRODAKOR a mis l'accent sur l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles en accompagnant et en structurant les organisations paysannes de base autour de services d'innovations et d'expérimentation techniques, ce qui a permis d'atteindre des résultats en termes d'augmentation de rendements. Afin de poursuivre la professionnalisation des organisations paysannes de base, de renforcer leur autonomisation et d'améliorer leurs services, ce domaine d'activité propose de mettre l'accent sur deux dimensions clefs : (1) l'amélioration de la gestion économique des exploitations et (2) l'amélioration de leurs capacités financières. Pour cela, deux approches seront mises en place : (1) l'approche école d'entrepreneuriat agricole (EEA) et (2) l'approche association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC).

Afin d'amplifier les effets de l'approche AVEC et afin d'augmenter les montants mobilisés au sein des groupes, des liens seront recherchés avec les institutions financières (en collaboration avec le pilier 1), avec par exemple l'introduction de crédits solidaires ou de crédits individuels. En effet, l'approche AVEC repose sur un système d'épargne lié et à un système de crédit interne. Les montants mobilisables au sein des AVEC sont généralement faibles et au-delà de réaliser des investissements ponctuels ou de pallier à des imprévus, ils ont un effet de seuil qui ne permet pas de réaliser des investissements à même d'opérer des changements significatifs. L'approche AVEC couplée à l'approche EEA permettra d'améliorer la professionnalisation et la solvabilité des exploitations agricoles. Afin de capitaliser sur les résultats du PRODAKOR, l'approche sera mise en place en priorité dans les OPB déjà accompagnées par le précédent programme qui ont pu expérimenter la mise en place de caisses autogérées.

Des liens concrets seront également tissés avec l'incubateur urbain de Mbujimayi (INCUBAKOR) afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales qui pourront se dégager suite à l'accompagnement reçu.

Cette activité ciblera les OP accompagnées par le PRODAKOR et s'effectuera avec les agents de l'Inspection Provinciale du développement Rural.

A01.04. Développement de mesures incitatives pour le développement du leadership et de la participation féminine

Afin de garantir la même égalité des chances pour la participation des femmes dans les activités, des actions spécifiques doivent être menées à leur endroit. Dans la continuité de ce qui a été fait dans le PRODAKOR, les actions d’alphabétisation et de soutien au leadership féminin (groupes de soutien, renforcement de la participation, sensibilisation à la répartition équitables de tâches et rôles entre hommes et femmes) seront poursuivies.

Les cibles seront en priorité les femmes issues des ménages vulnérables de l’activité 1.1 ainsi que les membres des organisations paysannes de base tout en veillant à intégrer la participation des hommes dans ces activités.

Résultat 2 dans le Kasai-Oriental - Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l’émergence et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives

A02.01. Amélioration de l’accès aux intrants (semences et outils) grâce à une approche service

Parmi les facteurs de production les plus critiques pour l’amélioration de la productivité des exploitations agricoles on retrouve les semences améliorées ainsi que les outils et machines. Afin d’améliorer l’accès des agriculteurs à ces intrants, l’approche retenue est l’approche « *market system development* ». Cette approche consiste à identifier les points de blocage par filière et à analyser l’ensemble du marché afin de favoriser l’implantation des acteurs fournisseurs de service et à renforcer la mise en relation entre les fournisseurs et les bénéficiaires de services afin de les rendre accessibles dans la durée. Le programme se positionne ainsi comme facilitateur entre les acteurs en travaillant sur l’amélioration de la rencontre entre l’offre et la demande : d’une part en travaillant avec les producteurs sur la professionnalisation et la rentabilité et la solvabilité de leurs exploitations agricoles et d’autre part en attirant des fournisseurs et en les accompagnant à mettre en place des mécanismes d’accès adaptés à la demande locale.

Grâce aux appuis de PRODAKOR à l’INERA, aux agri-multiplicateurs, aux pépiniéristes et au SENASEM, la technique de production de semences améliorées et de plantules est maintenant maîtrisée. Le point bloquant se situe au niveau de l’adoption de ces semences par les agriculteurs et de l’accessibilité financière et physique à ces intrants. Pour ce nouveau programme, l’accent doit ainsi être mis sur la rentabilité économique de la filière. Ainsi, une étude sera réalisée afin de mettre en relation les coûts de production et les marges en parallèle du prix consenti à payer par les producteurs afin de fixer le juste prix. Les modalités de conditionnement et commercialisation des semences seront réévaluées et améliorées afin d’arriver à une rentabilité économique de la filière. Le programme se focalisera ainsi sur la professionnalisation des acteurs de la filière semences, en particulier les agrimultiplicateurs et les pépiniéristes, avec un accompagnement dans une dynamique entrepreneuriale. Un accent particulier a été porté par le programme PRODAKOR sur la mise en place d’une filière palmiers à huile avec notamment la création d’un réseau de pépiniéristes capables d’assurer durablement l’approvisionnement en graines pré-germées de qualité. L’accompagnement de ce réseau dans la professionnalisation et la pérennisation de leur activité sera poursuivie dans le nouveau programme.

Un autre facteur de production bloquant pour améliorer la productivité des exploitations agricoles concerne les outils de production. A l’heure actuelle, toute l’agriculture est effectuée de manière manuelle et la pénibilité des travaux agricoles est un facteur limitant. Afin de (i) diminuer la pénibilité du travail, (ii) d’améliorer la productivité des exploitations et (iii) de renforcer l’attractivité du secteur pour les jeunes, des solutions en matière d’outillage doivent être envisagées. A l’heure actuelle, certains producteurs expriment la volonté d’accéder à de l’outillage plus performant et ont les capacités financières pour supporter ces investissements mais l’offre est inexistante à Mbuji-Mayi. Le PRODAKOR a également travaillé sur la revitalisation de la traction bovine dans la province en

accompagnant un atelier local de forge (AIDN) sur la relance de la production d'outils de traction bovine. Une étude sera menée sur la rentabilité économique de cette activité et sur les possibilités de mise à l'échelle. La proposition d'une offre de solutions plus variées sera encouragée (en collaboration avec l'intervention 1 sur le FEE) afin de répondre aux différents besoins des agriculteurs, tenant compte notamment de leurs capacités financières. Pour cela, elle pourra aussi se reposer sur les OPB en capacité d'organiser des services mutualisés de mise à disposition de matériel. Les types d'outillage devront également être compatibles avec les nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Plusieurs activités pourront être menées : concours de forgeron, facilitation de l'installation de revendeurs spécialisés et mise en place de mécanisme de financement (partenariat avec institution bancaire), mise en place de coopératives de location de matériel...

A02.02. Amélioration de l'accès aux marchés grâce à des systèmes de commercialisation plus performants

A l'heure actuelle les systèmes de commercialisation restent peu performants et peu structurés. Les Unions de producteurs ont un rôle à jouer dans l'amélioration de ces systèmes. Elles constituent un niveau d'action pertinent compte-tenu leur capacité à mobiliser un grand nombre de producteurs et donc des volumes de produits conséquents. Les Unions seront donc accompagnées dans l'amélioration de leur circuit de commercialisation, de leurs infrastructures de stockage et de transport ainsi que le conditionnement des produits. Certaines OPB voisines, justifiant d'un certain degré d'autonomie, pourront également développer ensemble de nouvelles plateformes de services mutualisés autour de la commercialisation (collecte, stockage, information économique, négociation, ventes groupées, contractualisation, crédits, ...), sans forcément dépendre des Unions existantes. Des liens avec le secteur privé et les acteurs des filières (commerçants, transporteurs) seront recherchés ainsi que les possibilités de financement des activités de commercialisation avec le secteur bancaire. Des approches telles que l'agriculture contractuelle, le warrantage ou le pré-financement de campagnes de commercialisation seront testées directement au sein des Unions ou OPB ou en collaboration avec des acteurs du secteur privé. L'établissement d'un prix juste pour les producteurs fera l'objet d'un travail spécifique.

Également et afin d'améliorer les systèmes de commercialisation dans leur ensemble, des activités seront entreprises avec les commerçants et les transporteurs à vélo. Des systèmes de partenariats et de contrats seront mis en place avec les organisations de producteurs. Concernant les vélos, des systèmes coopératifs seront recherchés afin de les accompagner à acquérir des moyens de transport plus performants.

A02.03. Appui aux projets d'entrepreneuriat à travers l'INCUBAKOR de Mbujimayi

Dans le cadre du programme EDUKOR, un incubateur à gestion mixte a été mis en place. Cet incubateur (INCUBAKOR) continuera d'être soutenu dans le cadre du pilier 1 du nouveau programme de coopération. Des actions spécifiques seront entreprises afin d'accompagner les porteurs de projet du secteur agricole. Les filières ici ciblées sont : le maraichage péri-urbain, la pisciculture, le petit élevage et la transformation agroalimentaire. Des appels à manifestation spécifiques seront ainsi lancés afin de constituer des cohortes d'entrepreneurs en fonction des différentes filières. Ces cohortes bénéficieront d'un appui à leur projet d'entrepreneuriat, de formations en soft skills (éducation financière, compétences numériques, leadership, etc.) ainsi que de formations techniques courtes leur permettant d'améliorer leurs compétences techniques. Les formations courtes se feront en partenariat avec l'Institut Technique Mazarello ou encore le Centre d'Alevinage Principal (CAP) qui seront équipés en conséquence de sites de démonstrations pour des formations pilotes.

Résultat 3 dans le Kasai-Oriental - Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables.

A03.01. Appui à la construction d'une vision provinciale de développement agricole et actions ponctuelles de désenclavement

Cette activité consiste à accompagner la province dans la définition d'une « vision de développement agricole ». Le cadre pré-identifié pour mettre en œuvre cette activité est le Conseil Consultatif Provincial, organe de pilotage qui regroupe différents acteurs étatiques et privés. Cette activité se fera en lien avec l'appui institutionnel au niveau central. Les acteurs seront renforcés en matière de planification et des études complémentaires pourront être réalisées afin de permettre aux acteurs d'avoir une bonne vision sur les enjeux de leur province. Dans ce cadre, un budget sera réservé pour l'exécution d'activités prioritaires déterminées par ce cadre de concertation, cela concernera notamment des activités de désenclavement ciblés sur la réhabilitation des points chauds. Les points chauds seront identifiés en concertation avec les communautés locales et les organisations de producteurs en tenant compte des bassins de production et de consommations prioritaires. La province sera également chargée d'assurer la bonne complémentarité des différents programmes en cours liés au désenclavement (PADRIR et Projet de Développement des 145 territoires). En amont des actions de désenclavement, l'assurance sera prise au niveau provincial de l'existence d'un fond pour assurer l'entretien des ouvrages réalisés. Une étude sera également conduite afin de proposer des solutions architecturales innovantes, favorisant l'utilisation des techniques et matériaux locaux afin de garantir l'appropriation et la maintenance des ouvrages. Également, afin de renforcer les capacités de la province en matière de pilotage du secteur agricole, les services techniques (Inspections Provinciales de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et du Développement Rural) seront renforcés principalement dans leurs activités de suivi, évaluation et collecte de données. Un accent sera mis sur la digitalisation de ces outils de monitoring. Cette activité sera également en lien fort avec l'appui central au niveau institutionnel.

A03.02. Valorisation de l'agriculture et des savoirs locaux par la communication pour le développement

Afin de promouvoir l'attractivité du secteur agricole notamment auprès de la jeunesse, un effort particulier doit être fait pour valoriser l'image de l'agriculture. Ainsi, plusieurs actions sont envisagées : organisation de foires annuelles pour la promotion des produits agricoles, diffusion d'émission radios, campagne de sensibilisation dans les écoles. Les moyens de communication les plus adaptés seront sélectionnés (radio, théâtre, cinéma, etc.).

Les contenus de actions de communication seront élaborés grâce un processus de capitalisation participatif et continu des résultats obtenus. Afin de faciliter l'appropriation et la diffusion, les services techniques seront fortement impliqués. Ces activités se feront également en lien avec les services provinciaux afin de contribuer à la mise en valeur de l'agriculture et à la vision de développement agricole de la province.

Les approches club d'écoute/club dimitra⁴⁵ seront également déployées afin d'amplifier la diffusion des résultats.

⁴⁵ <https://www.inter-reseaux.org/publication/numero80-savoirs-feminins-quelle-contribution-a-la-securite-alimentaire/les-clubs-dimitra-une-approche-dautonomisation-des-populations-rurales/>

A03.03. Appui à l'amélioration et l'appropriation du cadre normatif sur l'agriculture avec un focus sur les entreprises agricoles et le foncier

A l'heure actuelle, les textes qui régissent le secteur agricole sont peu connus et peu maîtrisés par les parties prenantes et les agriculteurs ne maîtrisent pas leurs droits, notamment en matière de fiscalité (exonération pour les entreprises agricoles) et en matière de foncier, ce qui conduit à un climat peu propice pour la professionnalisation et à la sécurisation du secteur agricole. Des activités de vulgarisation des textes et lois seront donc effectuées et des activités de plaidoyer seront entreprises avec les organisations paysannes et leurs organes représentatifs (Fédérations, Unions). Des appuis conseils en matière de formalisation et de fiscalité d'entreprises agricoles seront également dispensés au sein de l'incubateur. Également, des actions spécifiques sur le foncier seront entreprises. Le foncier étant fortement en lien avec le contexte socioculturel, une étude spécifique à la province sera conduite sur cette thématique afin de comprendre les mécanismes liés à l'attribution des terres. Cette étude servira notamment à alimenter les actions de plaidoyer pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes à la terre. Pour cela, le travail entamé par PRODAKOR avec les autorités coutumières sera poursuivi. Les activités concernant le foncier se feront en étroite collaboration avec le PIREDD (qui devrait être mis en place dans la province) qui travaille de manière directe sur l'aménagement du territoire et la répartition des terres dans un objectif de gestion durable des ressources naturelles.

Ces activités concernant ces cadres normatifs et ces actions de plaidoyer seront au cœur de la dynamique de triple ancrage, ainsi les difficultés relevées sur ces thématiques serviront à alimenter les cadres de réflexion au niveau provincial et au niveau central dans le cadre de l'appui institutionnel et les décisions prises à ces niveaux pourront ensuite être relayées à la base grâce à différents canaux créant ainsi une boucle d'amélioration continue.

Résultat 1 dans la Lomami - Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle.

B01.01. Réalisation d'une typologie des ménages agricole et suivi des trajectoires et réalisation d'un diagnostic agraire du territoire de Kabinda

De la même manière que pour le Kasai-Oriental, une étude socio-anthropologique pour la typologie des ménages agricoles sera réalisée pour la Lomami. Également, le territoire de Kabinda étant une nouvelle zone d'intervention, un diagnostic agraire de ce territoire sera réalisé. Ce diagnostic agraire permettra d'identifier les systèmes de production de la zone et de déterminer des pistes d'amélioration prioritaires qui pourront être adressées grâce au système des champs écoles paysans (activité 1.3).

B01.02. Soutien direct aux exploitations familiales les plus vulnérables avec un focus sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental.

B01.03. Amélioration des pratiques agricoles grâce à la mise en place de Champs Ecole Paysan dans le territoire de Kabinda

L'appui concernant l'amélioration des pratiques agricoles se focalisera majoritairement sur le territoire de Kabinda. En effet, dans le Kasai-Oriental et dans le territoire de Ngandajika, les parcelles expérimentales mises en place par le PRODAKOR ont déjà permis d'atteindre des résultats satisfaisants en termes d'amélioration de la productivité et d'adoption d'innovations techniques. La

collaboration avec les services des Inspections Provinciales de l'Agriculture dans le dispositif d'appui conseil permettra toutefois de faciliter la diffusion des techniques à l'échelle de la province.

Dans le territoire de Kabinda, la méthodologie des Champs Ecole Paysan sera mise en place. Cette méthodologie permet de remettre l'agriculteur au centre du processus de décision sur l'amélioration de ses pratiques agricoles. La démarche participative et la valorisation des savoirs locaux sont au centre de l'approche. Les Champs Ecole Paysan seront animés par des facilitateurs endogènes sélectionnés par les groupes CEP eux-mêmes et supervisés par les agents de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture. Les thématiques des CEP seront choisies par les membres eux-mêmes mais quelques pistes peuvent déjà être proposées qui seront également enrichies par le diagnostic agraire : la gestion de la fertilité, les effets du changement climatique et l'adaptation du calendrier agricole, les techniques d'intensification écologique (association de cultures, rotation des cultures) ou encore l'intégration des pratiques d'agriculture et d'élevage.

L'Inspection Provinciale de l'Agriculture sera au centre du dispositif d'apprentissage et de capitalisation, ainsi des visites de suivi régulières seront organisées et des ateliers de capitalisation seront organisés. Afin d'enrichir l'apprentissage les échanges entre CEP seront favorisés et des voyages d'étude pourront être organisés. Les résultats atteints au sein des CEP seront capitalisés et valorisés à travers les actions de communication pour le développement (activité B03.02).

La mise en place des CEP se fera au sein de groupes volontaires et autogérés ancrés ou non sur des Organisations Paysannes (OP).

La mobilisation des moyens nécessaire pour la mise en place des CEP (semences, outils, terrain, ...) seront mis à disposition par le groupe. L'intervention pourra éventuellement appuyer la diffusion de certains matériels végétaux (plantules, semences d'arbres fertilitaires).

En fonction des thématiques identifiées dans les CEP, un soutien à la recherche fondamentale sera effectué. Pour cela, l'INERA élaborera des projets de recherche qui feront ensuite l'objet d'essais scientifiques. Ces projets de recherche seront menés en collaboration avec des Universités partenaires belges ou internationales.

En complément de cette activité, un accord spécifique de coopération (ASC) sera établi avec le CIRAD en lien avec l'INERA pour le suivi scientifique du développement de la filière palmier en zone de savanes.

B01.04. Appui à l'amélioration de la gestion économique des exploitations agricoles et de leurs capacités financières

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental se fera au sein des mêmes groupes que les CEP.

B01.05. Développement de mesures incitatives pour le développement du leadership et de la participation féminine

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental.

Résultat 2 dans la Lomami - Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l'émergence et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives

B02.01. Amélioration de l'accès aux intrants grâce à une approche service

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental.

B02.02. Amélioration de l'accès aux marchés grâce à des systèmes de commercialisation plus performants

Cette activité sera réalisée selon les mêmes modalités que le Kasai-Oriental. Toutefois, le territoire de Kabinda étant une nouvelle zone d'intervention, une cartographie des circuits et des acteurs de commercialisation sera effectuée afin de déterminer les acteurs pertinents à associer à ces activités.

B02.03. Appui aux micro-projets d'entrepreneuriat rural

Dans la province de la Lomami, des activités d'appui à l'entrepreneuriat rural ont été entamées dans le territoire de Ngandajika à travers la dynamique de développement local portée par les programmes EDUKOR et PRODAKOR. Dans le cadre de cette dynamique de développement local, un cadre de concertation inter-ETD a été mis en place. Ce cadre de concertation est composé des acteurs de développement (public et privé) du territoire et pilote les dynamiques de concertation, d'animation et de développement économique du territoire jusqu'au niveau des ETD. Dans le cadre du développement économique et afin d'accompagner les projets porteurs du territoire, le cadre de concertation a mis en place un incubateur. Cet incubateur est animé au quotidien par des coaches avec l'appui technique des équipes Enabel qui identifie et accompagne les porteurs de projet. L'accompagnement des projets d'entrepreneuriat sera poursuivi dans le nouveau portefeuille grâce à une convention de subsides en octroi direct à l'incubateur de Ngandajika. Pour cela, des appels à manifestation d'idées seront lancés au niveau local et les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement au développement de leur activité ainsi que d'un soutien matériel ou financier. Des liens avec le secteur financier seront également recherchés pour procéder au financement des projets.

Pour le territoire de Kabinda, un appel à proposition sera lancé afin d'identifier une structure en capacité d'accompagner les projets d'entrepreneuriat dans ce territoire.

Résultat 3 dans la Lomami - Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables.

B03.01. Appui à la construction d'une vision provinciale de développement agricole et actions ponctuelles de désenclavement

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental. En complément pour la province de la Lomami, celle-ci étant une nouvelle province et ayant bénéficié de peu d'appuis, les bâtiments des Inspections Provinciales de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et du Développement Rural seront réhabilités/construits.

B03.2. Valorisation de l'agriculture et des savoirs locaux par la communication pour le développement

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental.

B03.03. Appui à l'amélioration et l'appropriation du cadre normatif sur l'agriculture avec un focus sur les entreprises agricoles et le foncier

Cette activité sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Kasai-Oriental.

B03.04. Soutien aux initiatives de développement local du territoire de Ngandajika

Dans le cadre du PRODAKOR, une approche territoriale de développement local a été initiée. Un cadre de concertation inter ETD et un plan d'action prioritaire ont ainsi été établis. Le soutien à cette dynamique de développement local sera poursuivi et permettra d'adresser quelques actions du plan d'action prioritaire. Un accent particulier sera mis sur l'internalisation de cette dynamique et de son caractère endogène dans un objectif d'appropriation et de pérennisation des activités.

